

Dossier

Tout sur « Les 100 propositions du GICAM pour l'émergence du Cameroun »



Assemblée générale extraordinaire
La réforme des statuts plébiscitée



Charles BOTO'O à NGON
«Relever le défi de la structuration
et de la mise à niveau des entreprises»
Interview du DG de l'ANOR

Note de conjoncture
Optimisme mesuré
pour l'économie
camerounaise en 2014

Nous sommes sûrs de ce que nous vous offrons

GARANTIE
 **TOYOTA**
3
ANS
*au 1^{er} terme échu
OU 100.000KM*

by **CAMI**

Sommaire

01

Editorial

02/12

Dossier

« Les 100 propositions du GICAM pour l'émergence du Cameroun »

13/22

Actualité

1. Assemblée générale extraordinaire
2. APE
3. Crédit de TVA et trésorerie des entreprises
4. Politique industrielle et choix de politique fiscale : cas des boissons gazeuses

29/32

Interview

DG de l'ANOR

33/37

Focus

1. Contribution du GICAM à l'accompagnement au financement des entreprises : le FOGAMU
2. La Cellule de Lutte contre le Commerce illicite du GICAM reprend du service
3. Développement de l'industrie et protection de notre espace économique : que peuvent les normes ?
4. Adhésion au GICAM : plus nombreux, pour être plus forts

38

Tribune libre

Mesures alternatives de relance de la croissance économique par les dépenses publiques : cas du Cameroun

39/42

Note de conjoncture

45/46

Vie de nos entreprises

CAMLAIT : Produire et distribuer les meilleurs aliments

Le carnet du GICAM

Directeur de Publication

André FOTSO

Rédacteur en chef

Alain Blaise BATONGUE

Coordination éditoriale

& suivi édition

Ange EPÉE

Rédaction :

Vincent KOUETE

Abraham KUATE

Nacisse CHASSEM

Jules Simplicie KEMBOU

Charles Alain KOUNDI

Christelle HOMSI

Noé NDI MBÉRÉ

Publicité

Laurence Annie MVA

Mise en page

KLMA Design

Crédit photos

Zeb's images

Impression

Graphic Industrie

Comment accélérer la croissance sans lisibilité et sans prévisibilité ?



André FOTSO
Président du GICAM

Le Gouvernement vient d'élaborer un plan d'urgence pour l'accélération de la croissance économique. Les objectifs visés sont explicitement la réalisation d'un taux de croissance supérieur à 6% dès cette année 2014 notamment à travers le relèvement du taux d'exécution du Bip à 90% et l'accroissement de l'offre d'emplois en faveur des jeunes.

Cette initiative du Gouvernement, que nous sa- luons, fait suite au constat d'un important retard sur la croissance que constitue le maillon essentiel de l'émergence.

Nous accusons en effet un retard de près de 2,5 points sur le chemin requis pour notre vision 2035. En l'absence de dynamiques internes cohérentes et efficaces, notre croissance a du mal à s'accélérer car elle reste plombée par l'important déficit de la balance commerciale, ainsi que par la lenteur dans la mise en œuvre des réformes pour améliorer le climat des affaires.

En recourant à ce plan d'urgence, le Gouverne- ment table sur la réalisation, d'ici la fin de l'année, de 51 mesures phares réparties suivant 11 axes prioritaires parmi lesquels l'amélioration du cli- mat des affaires, l'augmentation du taux d'exé- cution du Bip, la modernisation de l'appareil de production, l'accroissement des productions de substitution aux importations, la promotion de la sous-traitance industrielle, des approches HIMO et de la formation professionnelle des jeunes. Le coût total de la mise en œuvre de ce Plan est éva- lué à 343 milliards FCFA, dont au moins 24,2%

seraient déjà répertoriés dans le budget 2014 des différentes administrations concernées.

Ayant fait de la mobilisation des acteurs autour de l'accélération de la croissance, le fil d'Ariane de ses actions depuis plus de deux ans, le Groupement Inter-Patronal du Cameroun a évidemment ac- cueilli avec enthousiasme cette initiative du Gou- vernement. Nous avons été associés à son élaboration et nous nous réjouissons de ce que ce plan intègre plusieurs de nos propositions, notam- ment celles faites dans le cadre de notre ouvrage «100 propositions pour l'émergence du Cameroun ».

Mais, nous continuons de militer pour qu'il soit dé- fini des objectifs annuels précis afin de donner un ancrage périodique à ces actions prioritaires, d'être en mesure d'évaluer les résultats et d'engager des corrections si nécessaire.

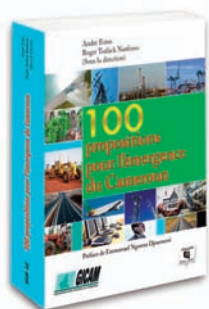
Un plan d'urgence pour accélérer la croissance en 2014, c'est bien, mais quid de 2015 et de 2016 ? Nous restons convaincus que, dans un contexte car- actérisé par la multiplicité des acteurs avec un environnement international imprévisible, la mobi- lisation de tous les acteurs ne pourra être efficace que si un effort volontariste est fait pour avoir plus de lisibilité sur les réformes envisagées. C'est pour- quoi une meilleure prévisibilité devrait entourer les évolutions règlementaires, stratégiques et même opérationnelles.

Cette démarche est nécessaire si l'on veut que des réformes comme celle visant l'institution de la pré- férence nationale dans l'acquisition des meubles et équipements en bois des administrations publiques, inscrite dans le plan d'urgence, se traduisent en ré- sultats probants. Malheureusement, c'est loin d'être le cas. A l'exemple de la nouvelle règlemen- tation sur les emballages plastiques, de la possible hausse des tarifs d'électricité, des APE ou encore des dispositions des lois de finances, des change- ments importants sont introduits sans concerta- tion, prenant au dépourvu les entreprises qui sont entièrement encadrées par leurs budgets annuels.

Ce plan d'urgence gagnerait à être mieux connu, à être expliqué, afin de permettre aux différents ac- teurs de se l'approprier ; une vaste communication gouvernementale devrait être enclenchée.

Dans le même ordre d'idée, nous suggérons que le Comité de Suivi mette à la disposition de toutes les parties prenantes un rapport d'exécution men- suel.

Et oui, c'est au prix d'une plus grande lisibilité et d'une prévisibilité systématique, que nous obtien- drons des résultats à la mesure de nos ambitions pour notre pays.



Dédicace ouvrage du GICAM Du beau monde autour des «100 propositions pour l'émergence du Cameroun»



Des invités de marque

Mercredi 26 février 2014 dès 16 h, s'est tenue au Palais des Congrès à Yaoundé, la cérémonie de dédicace de l'ouvrage « 100 Propositions du GICAM pour l'émergence du Cameroun ».

Cet évènement, présidé par le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, **Emmanuel NGANOU DJOUMESSI**, a vu la participation de nombreux invités de prestige tels que **André MAMA FOUDA**, ministre de la Santé publique, **Zacharie PEREVET**, ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, **Issa TCHIROMA BAKARY** et ministre de la Communication, et plusieurs ministres délégués, secrétaires d'Etat et secrétaires généraux représentant les chefs de départements ministériels empêchés.

Egalement présents lors de cette cérémonie, des chefs de missions diplomatiques, à l'instar des ambassadeurs de Turquie, **Omer Faruk DOGAN**, de Côte d'Ivoire, **Adama DOSSO**, du Brésil, d'Afrique du Sud, de **Mme Allison Marriott**, Deputy High Commissioner de Grande-Bretagne, des partenaires au développement, de même que de nombreux sénateurs et députés.

Cinq interventions ont meublé ce rendez-vous.

Tout d'abord, **M. Marcellin VOUNDA ETOA**, directeur des Editions CLE, qui a pris la parole en premier pour remercier le GICAM d'avoir cru aux capacités d'un éditeur local dans la production de cet ouvrage de référence et de qualité. Il s'est dit disponible à poursuivre l'expérience éditoriale du Groupement, et a lancé un appel à tous ceux qui ont des projets de ce type, à faire confiance aux éditions CLE.

A sa suite, le président du GICAM, **M. André FOTSO** qui, dans son mot de circonstance, a exposé les contours de la réalisation de l'ouvrage, qui a pour ambition de venir en appui au Document de Stratégie pour la Croissance et l'Em-



Allocution du président du GICAM, André FOTSO



Séance de dédicace

ploi (DSCE) adopté en 2009 et qui balise le chemin de notre pays vers l'émergence ; émergence qui passera par l'accélération de la croissance de notre économie, dont le GICAM a fait son leitmotiv.

M. FOTSO a également passé en revue l'évolution de l'économie camerounaise, avant de pré-

senfer les circonstances de mise sur pied du Cercle de Réflexion Economique du GICAM (CREG), instance ayant commis l'ouvrage. Dans la dernière partie de son propos, le président André FOTSO a indiqué les grandes lignes et les clés de compréhension des 100 propositions pour l'émergence du Cameroun.

Le ministre Emmanuel NGANOU DJOUMESSI, 3^{ème} orateur du jour, n'a pas manqué l'occasion de remercier l'ensemble des producteurs de cet ouvrage et surtout les deux coauteurs dont il a loué le sens de l'initiative et le caractère profond et pertinent des propositions, en mettant en exergue « l'expertise d'universitaires chevronnés et l'expérience réaliste de chefs d'entreprise qui ont su mettre à la disposition des communautés nationale et internationale de nouveaux éléments d'autant plus pertinents pour orienter les actions vers l'émergence de notre pays que les recommandations formulées font le tour des secteurs et branches sectorielles autour desquelles les entreprises se déploient. » En rappelant le plaisir qu'il a eu de lire et préfacer cet ouvrage, il a insisté sur le caractère dynamique du dialogue public-privé, et remercié le GICAM pour l'ensemble des 100 propositions dont il espérait, avec son équipe restreinte, tirer les plus grands enseignements en vue de trouver les moyens d'une émergence effective de notre pays à l'horizon 2035.

Le professeur Roger TSAFACK NANFOSSO, président du CREG, a ensuite pris la parole et présenté les 100 propositions de manière plus approfondie, dans le détail, et à travers chacune de 4 grandes parties de l'ouvrage : l'économie générale et institutionnelle le secteur primaire ; le secteur secondaire et le secteur tertiaire. En présentant les principales propositions élaborées dans l'ouvrage, il insistait sur le contexte, parfois tableau ou graphique à l'appui, de manière à susciter l'adhésion des 700 personnalités venues prendre part à cette cérémonie de dédicace.

Pour clôturer cette série d'interventions, le Dr Sanda OUMAROU a effectué une note de lecture de l'ouvrage. Dans un regard à la fois libre et critique, il a distribué les bons et mauvais points, retenant en définitive que, même si « la critique est aisée et l'art difficile », cet ouvrage était d'une grande qualité, d'une bonne opportunité et que les méthodes utilisées étaient scientifiquement valables.

Une série d'échanges entre participants et panélistes a ensuite eu lieu. Le président FOTSO en a profité pour annoncer la tenue prochaine d'une cérémonie de dédicace de l'ouvrage à Douala.

Suivant cette articulation, une séance de dédicace par le président du GICAM, avant la dégustation du cocktail offert par le Groupement pour l'occasion.

Sur le chemin de l'émergence...

Les pistes proposées dans l'ouvrage constituent un gisement pour tous les acteurs de la vie économique du pays.

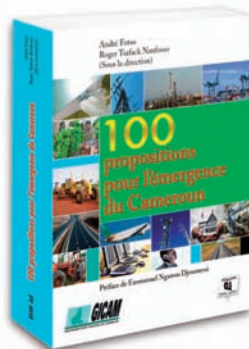
En 2009, le Cameroun s'est doté d'un document de vision à long terme cristallisant les ambitions et les aspirations du pays pour une économie moderne dans un horizon prévisible. L'idée maîtresse, à savoir : « devenir un pays émergent à l'horizon 2035 » a fait l'objet d'une quasi-unanimité des différentes parties prenantes au développement social et économique du pays, si bien qu'elle est devenue une référence dans laquelle les administrations publiques, le secteur privé, la société civile ainsi que par les partenaires au développement semblent se reconnaître.

Quelques années après l'adoption de cette vision, le ralliement à ces objectifs paraît toujours vivace. Cependant, l'alignement des politiques, des stratégies et des actions des différents acteurs sur les orientations retenues semble moins évident. C'est ainsi que la plupart des changements structurels indispensables pour porter cette ambition ne sont pas intervenus.

Dès lors, notre pays n'a pas pu se rapprocher des objectifs fixés dans l'un des domaines clés de cette vision qui est celui de la croissance économique. De fait, la vision prévoyait qu'à travers un fort relèvement de sa productivité globale, l'économie devra progressivement accélérer sa croissance à partir de 2010 pour atteindre des taux nettement au dessus de 9-10% sur la période 2015-2025. A l'évidence, les performances réalisées sur la période 2010-2013 se situent en déca de ces objectifs.

Ces performances en demi-teinte et les nombreux retards enregistrés dans l'implémentation des réformes structurelles pour la modernisation de l'économie camerounaise ne sont pas sans conséquence sur l'activité des entreprises. De fait, le Cameroun a depuis 2002 fait le choix de l'économie de marché comme mode d'organisation économique privilégié, la Charte des Investissements reconnaît notamment le rôle clé de l'entrepreneur, de l'investisseur et de l'entreprise privée comme facteurs cruciaux de création de richesses et d'emplois devant faire l'objet d'une attention particulière de la part, non seulement de l'ensemble de l'appareil étatique, mais aussi de toute la société.

Le Groupement Inter-Patronal du Cameroun, organisation patronale majeur du secteur privé s'est alors résolument engagé à jouer sa partition ; partition articulée autour de la mobilisation des acteurs pour l'accélération de la croissance. En toile de fond, le GICAM souligne la nécessité d'un engagement décisif de l'ensemble des acteurs pour permettre à notre pays de gagner au moins un point de crois-



sance chaque année pour espérer parvenir à un taux de croissance à deux chiffres à l'horizon 2020 et rester ainsi sur le sentier de l'émergence.

Mais comment y parvenir ? Un véritable changement de paradigme vers une approche reposant sur un ensemble de valeurs citoyennes adossées à un socle d'intégrité est nécessaire. De même, il s'avère indispensable de disposer d'une base analytique rigoureuse pour bâtir des stratégies plus efficaces, pour des actions plus dynamiques et une approche plus efficiente dans les différentes initiatives.

Pour ce faire, le GICAM a décidé de recourir à une recette ayant fait ses preuves ailleurs : miser sur un rapprochement fertile entre le monde de la recherche et le milieu socioprofessionnel. Le Cercle de Réflexion Economique du GICAM (CREG), instance de dialogue entre l'Université et les chefs d'entreprise, se positionne ainsi comme une interface privilégiée entre chercheurs, entrepreneurs et décideurs de l'économie. Sa mission première est de réfléchir scientifiquement sur les questions d'organisation du système économique général du pays, afin de permettre une meilleure contribution de l'entreprise à l'émergence de l'économie camerounaise.

Cette instance, dès sa mise en place autour de son coordonnateur scientifique, le professeur

Roger TSAFACK NANFOSSO, a orienté ses activités selon trois axes complémentaires :

- (i) une activité de suivi portant sur l'étude méthodique des questions économiques en lien avec les préoccupations de l'entreprise et devant déboucher sur la production des « Notes techniques du CREG » ;
- (ii) une activité d'interface consistant en l'animation intellectuelle des conférences, colloques et fora conduisant à l'élaboration des « Œuvres collectives du CREG ». Cette implication du CREG a été manifeste dans l'organisation des deux premières assises de l'Université du GICAM en 2012 et 2013 et lors de l'organisation de la deuxième édition des Journées de l'entreprise en février 2013. Chacun de ces déploiements s'est conclu par la production d'une œuvre collective du CREG prenant la forme d'actes à chaque assise de l'Université du GICAM ;
- (iii) le troisième axe de travail du CREG consiste en la veille stratégique conjoncturelle fondée sur l'actualité économique et/ou le vécu des entreprises à travers les « Eléments de langage du CREG », pour alimenter les activités de lobbying du Groupement.

Après les actes des deux premières assises de l'Université du GICAM, « Les 100 propositions pour l'émergence » constitue la première œuvre collective majeure du Cercle de Réflexion Economique du GICAM. A cette occasion, les éminences grises de ce Cercle ont exploré les différents secteurs et branches de notre économie pour jeter un regard différent sur sa structuration, son organisation, le jeu des acteurs, le cadre réglementaire et les stratégies publiques et privées qui y sont déployées.

En passant ces domaines cibles au crible d'une analyse systématique à l'aide de méthodes scientifiquement éprouvées, ils en ont tiré 100 propositions comme contribution du monde de l'entreprise en réponse à l'appel d'une mobilisation autour de la vision commune d'émergence.

Le nombre de propositions retenues, 100, est symbolique pour deux raisons : 100 est le nombre de degrés nécessaires à la température d'ébullition de l'eau dans des conditions de pression usuelles. C'est également une valeur de référence reprise plusieurs fois dans les livres saints et parfois considérée comme un nombre parfait. Au-delà de cet aspect cosmétique, les 100 propositions pour l'émergence couvrent quatre grandes parties.

Dans la première partie portant sur l'économie générale, il est exposé deux analyses complémentaires dont l'une porte sur un schéma d'appropriation du chemin vers l'émergence abordé sous l'angle spécifique des objectifs en

matière de croissance économique, et l'autre sur la qualité des institutions dans tout processus de modernisation économique.

La deuxième section s'intéresse au secteur primaire dont l'agriculture, identifiée par tous comme niche de croissance par excellence et d'emplois dans notre pays, mais qui attend toujours les investissements nécessaires pour son décollage. Elle porte également un regard analytique sur l'élevage avec, en toile de fond, le constat de l'échec des options actuelles au regard du rôle marginal qu'occupe ce sous-secteur dans notre économie, en rapport avec des potentialités de développement avérées qui existent pourtant. Un plaidoyer structuré est ensuite abordé pour un management de la sylviculture durable au Cameroun, sous-secteur dont l'importance se mesure aujourd'hui à sa seconde place comme source de recettes d'exportations de notre pays.

Le dernier sous-secteur du primaire ayant retenu l'attention est la pêche et la pisciculture. Dans ce domaine également, l'on ne saurait se satisfaire du peu de résultats qui sont la conséquence de l'attention assez mitigée qui y est portée.

La troisième partie s'intéresse au secteur le plus névralgique de notre économie : le secteur secondaire. Cinq sous-domaines sont ici abordés : les industries extractives, les industries alimentaires, les autres industries manufacturières, l'électricité et le gaz et enfin, les industries de construction.

Les principaux enjeux abordés dans ce secteur sont de : **(i)** vaincre ce que plusieurs considèrent à priori comme malédiction inhérente à l'abondance des matières premières, **(ii)** tout faire pour l'avènement de véritables PME dans la transformation des produits agricoles, **(iii)** maîtriser le déploiement du secteur informel et codifier ses interrelations avec le secteur structuré, **(iv)** rationaliser la distribution de l'énergie électrique et, **(v)** promouvoir le développement grandes entreprises de BTP avec les entreprises nationales au premier plan.

Après le secteur secondaire, trois sous-secteurs du tertiaire sont examinés dans l'ouvrage (le commerce, les transports, les marchés financiers) ainsi qu'une préoccupation transversale : la citoyenneté d'entreprise au Cameroun. Ici, les propositions visent à lever les difficultés liées notamment à l'accès au crédit et au foncier, aux lenteurs administratives et aux régu-

lations médiocres, à la corruption et aux imperfections du système judiciaire ainsi qu'au déficit des infrastructures routières, aéroportuaires et ferroviaires.

En matière de financement, l'ouvrage s'est focalisé sur un maillon particulier du système à savoir la bourse de valeurs mobilières de Douala dont l'espoir de voir cet instrument devenir un véritable sapeur pompier dans un contexte de sous-couverture des besoins de financements à long terme des entreprises.

Enfin, dans un contexte où les entreprises perçoivent de plus en plus la nécessité d'inclure la dimension citoyenne dans leur déploiement au quotidien, la condition d'une meilleure appropriation et capitalisation des opportunités de la RSE sont posées.

L'ouvrage « 100 propositions pour l'émergence », ne constitue sans doute pas une panacée mais mérite d'être perçu dans sa dimension d'appropriation par le secteur privé des enjeux et défis de développement auxquels notre pays doit répondre. Le GICAM est évidemment ouvert aux suggestions d'amélioration et reste engagé à poursuivre la dynamique ainsi entamée dans la perspective d'un patronat ouvert et à l'écoute, agissant et uni, fort et respecté.



Prof. Roger TSAFACK NANFOSSO « Nous avons respecté le corps sociétal du GICAM et le corps scientifique du CREG »

Le président du Cercle de Réflexion Economique du GICAM revient sur les contours de la réalisation de la première œuvre collective du CREG.



Prof. Roger TSAFACK NANFOSSO

Pouvez-vous faire un bref rappel de la méthodologie utilisée pour la rédaction de cet ouvrage ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ?

Nous avons utilisé une méthodologie rigoureuse, connue et classique dans la rédaction de ce type d'ouvrage, pour en sauvegarder le caractère contestable, au sens Poppérien du

terme. Il s'est agi de respecter le corps sociétal du GICAM et le corps scientifique du CREG en parcourant sept étapes interdépendantes.

La **première étape** a consisté à identifier les thèmes autour desquels allait porter la réflexion de l'équipe du CREG. Ces thèmes devaient respecter une double exigence : la pertinence d'une part, l'intérêt du GICAM d'autre part. Il nous a semblé logique d'adopter le travail incontestable de l'Institut National de la Statistique à travers le découpage sectoriel des entreprises que propose le Recensement Général des Entreprises (RGE) de 2009. Nous y avons ajouté deux thèmes fédérateurs de cadrage général rentrant dans les préoccupations du Groupement, à savoir : la question de la croissance et le problème des institutions. Cela nous a donné 15 chapitres. Le CREG a ensuite responsabilisé ses membres universitaires en fonction de leurs compétences ou de leurs intérêts scientifiques.

La **deuxième étape** a consisté à fédérer le travail de l'équipe autour d'un cadre d'analyse relativement directif sur la forme et sur le fond. Les auteurs ont ainsi reçu des « conseils de rédaction des papiers » pour servir de guide à l'écriture. La rigueur analytique a été exigée avec son corollaire de techniques quantitatives pour les auteurs qui le souhaitaient. Une insis-

tance particulière a été mise en avant sur le nombre de propositions à dégager par papier (plus ou moins 10), mais aussi en ce qui concerne l'adéquation entre les propositions et l'analyse textuelle, pour encourager les auteurs à éviter des propositions ad hoc afin de leur préférer celles découlant exclusivement de leurs travaux. Enfin, un calendrier d'exécution a été publié au sein de l'équipe, avec des délais stricts.

La **troisième étape** était la mise au travail, avec en toile de fond la collégialité des collègues. Les auteurs pouvaient non seulement échanger entre eux pour développer un esprit d'équipe, mais aussi solliciter le département Economie du GICAM pour avoir des précisions et/ou des données statistiques nécessaires à leurs illustrations et estimations.

La **quatrième étape** a été la présentation publique des premiers résultats lors de l'assemblée générale du 13 décembre 2012 à Douala. Ces premières aperceptions ont permis de partager avec les membres et les invités du GICAM l'état d'avancement des travaux. Ce fut également l'occasion pour les acteurs économiques d'amender certaines idées grâce à leur connaissance du terrain, et pour les universitaires de revoir leurs hypothèses, leurs données et/ou le calibrage de leurs modèles.

SALLE DE CONFÉRENCE

Pour vos AG, Séminaires, Forums, Conférences de presse, etc... dans un cadre agréable et équipé, un site idéal pour rencontrer vos interlocuteurs !

Capacité : 170 places / 250 places modulées*.

Spécificité : cabine de sonorisation, micro fixes et mobiles, pupitre, climatisation, mezzanine, espaces de communication interne (banderoles, oriflammes...), site pour secrétariat, reprographie, possibilité de connexion internet...

*Mise en place spécifique



SALLE DE CONSEIL

Pour vos Conseils d'administration, Assemblées générales et Réunions diverses à auditoire réduit.

Capacité : 20 places / 30 places modulées*.

Spécificité : environnement moderne, travail en toute quiétude, possibilité de connexion internet.

*Mise en place spécifique



SALLE DE FORMATION

Pour vos ateliers, vos formations et vos suivis des travaux.

Capacité : 15 places / 20 places modulées*.

Spécificité : environnement simple, possibilité de connexion internet.

*Mise en place spécifique



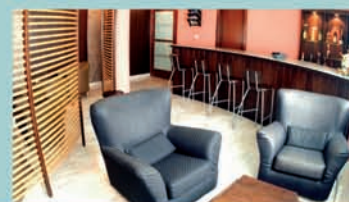
CLUB HOUSE

Bar anglais pour recevoir, discuter et travailler en toute discrétion, style moderne, boissons disponibles (Apéritifs, liqueurs, jus, vins, champagne), possibilité de manger sur place (commande nécessaire), adhésion et fréquentation sur carte prépayée.

Coût : carte prépayée (montant au choix)

Formalités d'adhésion : acquisition de la carte.

Contrainte : prise indispensable de RDV.



AIRE D'EXPOSITION

Pour vos expositions, vos foires et vos journées dédiées...

Spécificité : environnement sécurisé.

PRÉAU

Espace couplé aux salles pour les services de catering.



PARKING

Hautement sécurisé, service de gardiennage professionnel nuit et jour.

La **cinquième étape** était un exercice autotentretenu de suivi-évaluation sous la responsabilité du comité de validation du CREG (sorte de conseil scientifique interne) concernant les analyses, les données statistiques, les rencontres avec des membres du GICAM pour des précisions, etc. Les versions

quasi définitives des papiers furent alors inscrites à l'ordre du jour des Journées de l'Entreprise (JDE) du 9 au 16 février 2013. La réaction de l'auditoire fût très encourageante et souvent enthousiaste, du fait notamment à l'évaluation positive du fossé comblé depuis les discussions de l'assemblée générale. De nouvelles suggestions furent reçues et de nouvelles idées enregistrées de la part des divers publics conviés à cette manifestation. Ces suggestions et idées devaient nécessairement faire l'objet d'un examen, d'un tri puis d'une intégration le cas échéant dans les articles concernés.

La **sixième étape** a consisté en la révision des papiers intégrant les critiques et suggestions recueillies aux JDE de Douala. Ces versions amendées ont été expédiées par le président du CREG à des référés en externe pour avis, afin d'en asseoir la qualité. Les rapports d'expertise obtenus ont été transmis aux auteurs afin qu'ils y trouvent une nouvelle source d'inspiration, corrigent des erreurs ou éclaircissent des incompréhensions qui se seraient glissées dans leurs textes. Les nouveaux papiers révisés en tenant compte de l'avis du rapporteur anonyme ont enfin été considérés comme définitifs.

La **septième étape** était la livraison des papiers et des recommandations à endosser par le GICAM. Les 15 chapitres ont mis en relief 144 propositions, et le président du GICAM a pu aisément en extraire les 100 à proposer à la communauté nationale et internationale comme étant les propositions du Groupement.

Comment situer les 100 propositions par rapport au DSCE ?

Le DSCE est le document stratégique pour les 10 premières années de la Vision 2035. Il contient des éléments extrêmement utiles pour le sens et l'ambition de l'évolution de notre pays entre 2010 et 2020 mais ne circonscrit en fait que trois stratégies : croissance (avec 5 axes), emplois (3 axes) et amélioration de la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat (2 axes). Cette modalité de présentation peut paraître très « macroéconomique » et donc quelque peu éloignée des considérations prégnantes pour les entreprises en général et pour les membres du GICAM en particulier.

Au-delà des 13 propositions portant sur la recherche du point de croissance additionnel annuel et sur les institutions, les 100 propositions sont plus en intimité avec le GICAM, en ce sens qu'elles prennent appui sur le RGE produit par l'INS et sacralisent la position centrifuge de l'entreprise comme mo-

teur de croissance, de création de richesses et d'emplois. Ces propositions suggèrent ce que devrait faire l'ensemble de la société et l'Etat, mais n'évaluent en rien (au contraire !) le rôle de l'entreprise elle-même dans ce chantier de l'émergence. De nombreuses propositions concernent en effet l'entreprise et la mutation parfois profonde qu'elle doit opérer pour s'arrimer à l'ambition annoncée.

Après 5 années d'implémentation des ingrédients du DSCE, les objectifs ne sont pas atteints et le risque est grand qu'ils ne le soient pas sauf si une ébullition littérale de notre pays est organisée, c'est-à-dire si l'on porte la température du Cameroun à 100 degrés (d'où le nombre de propositions). Si vous voulez, les 100 propositions sont complémentaires au DSCE et tentent de détailler le chemin à parcourir. J'apprécie particulièrement la phrase de l'actuel président chinois Xi Jinping qui aime à dire qu'il faut « traverser la rivière en cherchant les pierres sous les pieds ». Eh bien, les 100 propositions du GICAM sont les 100 pierres que le CREG met sous les pieds de notre pays dans sa traversée pour atteindre l'émergence.

Quelles sont les prochaines étapes pour la mise en œuvre de ces propositions ?

Lors de la présentation de l'ouvrage au Palais des Congrès le 26 février dernier, cette question est revenue plus d'une fois. La mise en œuvre n'est pas de notre ressort et est hors du champ de notre travail, car alors ce serait comme si le CREG avait produit un ouvrage qu'il allait mettre en œuvre ou que les membres du GICAM allaient mettre en œuvre. Cela n'a rien à voir.

Les prochaines étapes sont entre les mains des Camerounais et de tous ceux qui pensent et estiment avec raison que ce pays peut émerger. A eux de mettre en œuvre ce qui est proposé. A tous de mettre en œuvre ce qui est suggéré car c'est une question d'appropriation collective.

Quelle sera la prochaine publication du CREG ?

On ne peut imaginer une réponse à cette question qu'en résonance avec la stratégie du CREG qui est définie d'accord partie avec le management du Groupement. Il est toutefois permis d'imaginer un autre ouvrage sur la projection et les modalités de la mise en œuvre de ces propositions suivant une logique de suivi-évaluation, c'est-à-dire chiffrage des coûts, identification des acteurs responsables par propositions, calendrier d'exécution, indicateurs de performance avec une base et une cible, etc.

Mais on peut aussi imaginer un ouvrage plus sectoriel ; ou un autre plus ciblé sur un problème important pour le GICAM et qui mérite une attention du CREG, ou encore un travail qui traite de manière approfondie de la question des TIC dont on sait qu'elles sont l'arbre qui cache la forêt de la performance apparente de notre secteur tertiaire, etc. Tout cela reste à être examiné.

Quelle appréciation faites-vous de l'engagement du GICAM et de son interrelation avec le monde universitaire ?

J'ai le souvenir que la première partie de votre question a été effleurée lors de la présentation de l'ouvrage au Palais des Congrès. Certains se sont même demandé si, avec ces propositions, le Groupement ne se comportait pas comme une excroissance des pouvoirs publics, d'autant que le ministre de l'Economie a accepté de préfacer cet ouvrage.

Et je m'étonne que l'on puisse questionner l'engagement du GICAM, car c'est son non-engagement ou son indifférence qui devrait l'être ! Car enfin, voici une organisation plus que jamais citoyenne, qui a décidé de se soustraire une vision corporatiste dépassée, qui prend part au combat pour la prospérité du Cameroun, qui participe au débat public, qui accompagne les gouvernants (y compris à l'étranger) dans la recherche de solutions aux problèmes économiques nationaux, qui est connectée avec la plupart des organisations internationales qui interviennent au Cameroun, qui fournit la très grande majorité des emplois privés du secteur moderne du pays et qui payent des milliards de francs d'impôts, etc. et l'on voudrait qu'une telle institution ne se préoccupe pas de l'avenir de ce pays ? C'est absurde !! Cet engagement est une évidence, et c'est vraiment la moindre des choses qui puisse être faite par une organisation de cette nature et de cette envergure.

Quant à son interrelation avec le monde universitaire, cela ne peut surprendre que ceux qui n'ont aucune idée de ce qu'il se passe dans tous les pays de grandes traditions progressistes. On ne peut plus imaginer une organisation syndicale ou patronale sans un laboratoire d'idées animé par des universitaires dont certains sont même dans certains pays recrutés à plein temps pour aider à formaliser et à formuler les idées souvent fortes mais pas toujours bien documentées des acteurs économiques et capitaines d'industrie. Il faut bien reconnaître que sans les universitaires du CREG, les 100 propositions auraient eu du mal à être aussi solidement articulées, alors même que certaines ne sont que des reprises scientifiques de propos qu'on entend souvent dans les rencontres du GICAM ...

A titre personnel, je me réjouis de cette aventure commune car, d'une part, elle donne de la voix aux chefs d'entreprise et densifie la crédibilité de leurs suggestions (je ne veux pas dire revendications) et, d'autre part, elle peaufine le savoir des universitaires obligés de tempérer leurs envolées théoriques face à la rencontre frontale avec le réalisme entrepreneurial. Cette aventure a commencé en 2008 lors des premières JDE, et je suis particulièrement sensible au fait d'avoir été identifié pour baliser ce chemin que nous parcourons avec le président André FOTSO.

Et la route est encore longue...

« 100 propositions pour l'Émergence du Cameroun » et DSCE : Regard croisé sur les rôles des principaux acteurs



◦ Nacisse CHASSEM
| Economiste, GICAM

Ils sont nombreux, les décideurs, opérateurs économiques, économistes, journalistes, etc., qui se sont posés la question suivante : quelle est la valeur ajoutée de l'ouvrage « 100 propositions pour l'émergence du Cameroun » par rapport au DSCE ? Un regard croisé sur ces deux documents sous l'angle du rôle des principaux acteurs montre que l'ouvrage du GICAM interpelle le Gouvernement à être consistant dans la promotion du secteur privé et les entreprises à la conquête de la demande extérieure dans la perspective de l'émergence du Cameroun.

Trois ans après l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTTE), c'est-à-dire en 2009, le Gouvernement adoptait le document « Vision Cameroun 2035 », affichant la volonté du pays de devenir émergent à l'horizon 2035, et le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), son nouveau cadre d'action pour la période 2010-2020. Le DSCE, dans lequel sont clairement affichés les objectifs d'accélération de la croissance économique (un taux moyen par an de 5,5% sur la période 2010 – 2020) et de réduction de la pauvreté monétaire (de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020), a suscité beaucoup d'espoir chez les entreprises et les ménages.

Avec l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE, le stock de la dette publique du Cameroun a été considérablement réduit, en passant de 4890,3 milliards de FCFA en 2005 à 1427,6 milliards de FCFA en fin 2008, laissant, tout au moins en apparence, une marge de manœuvre au Gouvernement pour investir dans les infrastructures et d'adopter des réformes urgentes pour améliorer la compétitivité et l'attractivité du pays. Seulement, quatre années après l'adoption du DSCE, si le profil du taux de croissance économique du Cameroun est à la hausse, il est visible qu'il est en deçà des objectifs fixés. L'écart de croissance du produit intérieur brut (PIB) varie de 0,2% en 2010 à environ 1,3% en 2013, donnant ainsi l'impression que les réalisations s'écartent de manière divergente des objectifs (cf. Graphique 1.).

En outre, le Cameroun reste très mal classé en matière de facilité à faire des affaires (Doing Business) et de compétitivité. En 2013, il est classé 168ème sur 185 pays dans le rapport Doing Business 2014 de la Banque mondiale et 115^{ème} sur 148 pays dans le rapport de compétitivité globale 2013 – 2014 publié par le Forum Economique Mondial.

On note également une sous-consommation récurrente du budget d'investissement public qui contraste avec les ambitions de l'Etat, qui a lancé la construction de plusieurs grands projets d'infrastructures routières et énergétiques.

En dépit de nombreux forums économiques auxquels participent les membres du Gouvernement et les chefs d'entreprise pour présenter les avantages du pays en matière d'investissement, notamment une population jeune et éduquée, l'abondance des ressources naturelles et les incitations à l'investissement privé, le taux d'investissement privé du Cameroun reste quasiment constant et faible.

Bref, on constate que les orientations économiques du DSCE ne sont pas, pour la plupart, suivies d'actions concrètes sur le terrain. Peut-on interpréter cela comme une incapacité du Gouvernement à mettre en œuvre le DSCE ou alors les capacités de notre économie ont-elles été surestimées?

Alors que le chef de l'Etat, dans son discours du 31 décembre 2013 à la nation, s'interrogeait sur notre capacité à impulser les ré-

formes et les actions nécessaires pour booster la croissance économique (« *Serions-nous incapables de faire ce que d'autres pays comparables au nôtre ont fait ou sont en train de faire ?* »), les Camerounais ont découvert le 26 février 2014, l'ouvrage intitulé « **100 propositions pour l'émergence du Cameroun** », un recueil de 15 articles scientifiques écrits par le Cercle de Réflexion Economique du GICAM (CREG).

La réaction immédiate des décideurs, opérateurs économiques, économistes, journalistes, partenaires extérieurs, etc., a été de questionner la valeur ajoutée de cet ouvrage par rapport au DSCE.

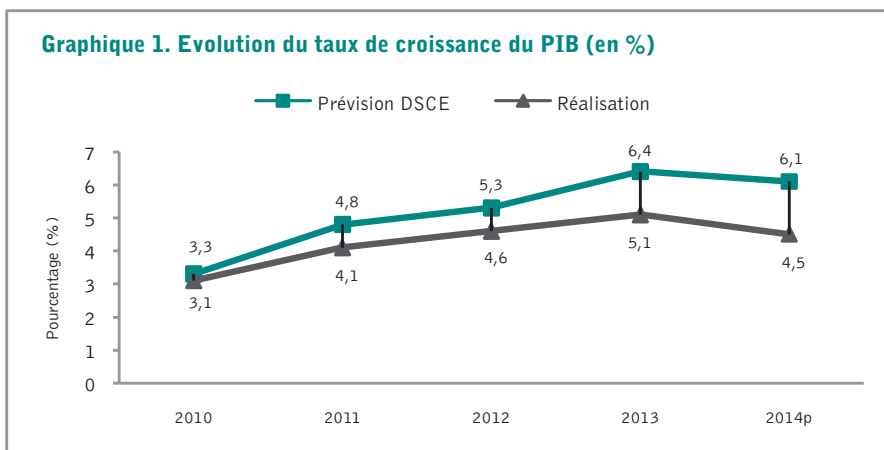
Le lecteur paresseux qui s'est contenté de lire la liste des 100 propositions du CREG, peut avoir l'impression qu'il n'y a rien de nouveau par rapport au DSCE. Nous vous conseillons de lire entièrement chaque article de l'ouvrage. Vous trouverez des convergences, certes, mais également des divergences fondamentales qui peuvent faire la différence, notamment en ce qui concerne les rôles qui pourraient être attribués à l'Etat et à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

Le présent article jette un regard croisé sur les rôles que les « 100 propositions pour l'émergence du Cameroun » et le DSCE semblent attribuer aux principaux acteurs dans le processus d'émergence du Cameroun. Mais avant, il semble nécessaire de donner la définition du concept de l'émergence tel que présentée dans ces deux documents.

Le concept pays émergent ou économie émergente dans le DSCE et les « 100 propositions... »

Dans le DSCE, la volonté du Cameroun de devenir un pays émergent intègre trois objectifs généraux, à savoir : **(i)** réduire la pauvreté à un niveau résiduel et socialement acceptable ; **(ii)** devenir un pays à revenu intermédiaire ; et, **(iii)** atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé.

L'ouvrage « **100 propositions pour l'émergence du Cameroun** » définit une économie émergente comme une économie industrielle de production, qui base sa prospérité interne



Source : DSCE et INS

sur la satisfaction d'une partie significative de la demande mondiale. C'est également une économie dotée d'un tissu d'entrepreneurs-conquérants, qui est d'abord à bas salaires, avant que le développement tiré par les exportations n'induisse progressivement la hausse des revenus distribués localement. C'est, enfin, une économie qui croît de manière durable à un taux de croissance élevé, supérieur à 7%, de sorte à assurer le doublement du revenu par tête tous les 10 ans.

Ces deux définitions convergent au moins sur deux points. Premièrement, l'émergence du Cameroun passe par l'industrialisation.

Deuxièmement, le revenu par tête doit progresser pour atteindre celui des pays dits « à revenu intermédiaire ». En revanche, la première met l'accent sur la nécessité de réduire la pauvreté à un niveau résiduel, alors que la deuxième insiste sur la satisfaction d'une partie significative de la demande mondiale comme critère déterminant de l'émergence du Cameroun, d'où l'impérieuse nécessité d'accroître ses exportations.

Le tableau ci-après montre les valeurs des indicateurs caractéristiques de l'émergence dans les deux définitions pour deux pays en développement (Cameroun et Ghana) et trois

pays qualifiés d'« émergents » (Brésil, Malaisie et Indonésie). On note que les variables qui permettent de distinguer sans ambiguïté les pays émergents de ceux en développement sont : le revenu par tête et la part des exportations dans les exportations mondiales. Les autres variables ne sont pas assez discriminantes. On constate, en effet, que la part du secteur manufacturier dans le PIB au Brésil (17,03%) n'est pas éloignée de celle du Cameroun (16,72%) et l'écart entre les taux de pauvreté du Ghana (28,5%) et le Brésil (24,2%) est relativement faible.

Tableau . Niveau de quelques indicateurs caractéristiques de l'émergence en 2007

	Cameroun	Ghana	Brésil	Malaisie	Indonésie
Part du secteur manufacturier (en % du PIB)	16,72	9,15	17,03	26,12	27,04
Valeur des exportations (en milliards de US\$)	6,34	6,07	182,67	205,49	127,23
Part des exportations (en % des exportations mondiales)	0,04	0,03	1,05	1,18	0,73
Revenu par tête (en US\$, PPA^(*))	2020	1390	9560	13650	3 490
Taux de pauvreté monétaire (en %)	39,9	28,5	24,2	3,6	16,6

(*) Parité de pouvoir d'achat

Source : Banque mondiale (2013)

De cette analyse sommaire, l'on peut définir une économie émergente comme une économie dont le revenu par tête est celui des pays à revenu intermédiaire et qui s'insère dans l'économie mondiale en augmentant la part de ses exportations dans les exportations mondiales. Autrement dit, l'émergence du Cameroun implique d'inverser sa structure de production en faveur des exportations. Le critère le plus important étant de produire pour satisfaire la demande mondiale. Le CREG suggère alors de réaliser une étude pour examiner en quoi les produits exportables fourniraient aux entreprises exportatrices une part de marché mondiale significative (1% à 2%).

Rôle de l'Etat : jusqu'où le gouvernement camerounais est-il prêt à aller pour promouvoir le secteur privé ?

La résolution de la crise financière de 2008 et ses conséquences sur l'économie mondiale a montré à quel point l'Etat était un acteur important dans l'économie. Nous avons tous été témoins des moyens financiers colossaux mobilisés par les Etats-Unis et les pays européens afin de répondre à cette crise. Aux Etats-Unis, le soutien de l'administration Obama aux banques a été déterminant pour la reprise.

En revanche, pour répondre à la crise économique qu'il connaît au milieu des années 80, l'Etat du Cameroun va se désengager du système productif. De nombreuses sociétés à capitaux majoritairement publics vont être privatisées ou faire faillite. L'une des graves conséquences a été le démantèlement du tissu agricole et industriel du Cameroun.

Au début des années 2000, l'Etat du Cameroun réaffirme son choix de la libéralisation comme mode d'organisation privilégié de son économie. La Charte des Investissements du Cameroun

promulguée en 2004, modifiée en 2004, puis en 2009, reconnaît le rôle clé de l'entrepreneur, de l'investisseur et de l'entreprise privée comme facteurs cruciaux de création de richesse et d'emplois devant faire l'objet d'une attention particulière de la part, non seulement de l'ensemble de l'appareil étatique, mais aussi de toute la société. La question est de savoir jusqu'où l'Etat du Cameroun est prêt à aller pour promouvoir le secteur privé.

Le DSCE attribue à l'Etat, en plus de ses missions régaliennes (santé, éducation, sécurité, justice, etc.), la construction et l'entretien des infrastructures (transport, énergie, logement, eau et assainissement, communication, répartition des terres, aménagement du territoire, etc.) Dans le secteur agricole, l'Etat s'engage à rendre accessible et disponible aux producteurs, la terre, l'eau, les intrants, les innovations technologiques, etc., à renforcer leur capacité par des formations, à faciliter l'accès au financement et structurer les filières de production. Il promet de protéger l'espace économique en luttant contre toutes les formes de commerce illicite (contrebande, fraude, contrefaçon). L'Etat compte mettre en place des réformes incitatives pour améliorer le climat des affaires, la compétitivité et l'attractivité du pays aux investissements étrangers et domestiques et promouvoir les exportations. Le Gouvernement s'engage à veiller à la transparence dans les industries extractives et envisage d'élargir progressivement le champ de la sécurité sociale à l'ensemble des catégories sociales.

Dans l'ouvrage « 100 propositions pour l'émergence du Cameroun », le rôle de l'Etat tel que décrit dans le DSCE est clairement reconnu et va quelque peu au delà. L'Etat est plus présent dans la production, notamment dans le secteur primaire. Il doit en plus construire des infrastructures pour la valorisation des produits agri-

coles, de l'élevage et de la pêche. Il s'agit notamment de la construction des magasins de stockage et de transformation et de conditionnement (des chambres froides pour la conservation des produits agricoles et animaux), des abattoirs modernes multifonctionnels. L'Etat doit subventionner et protéger sérieusement l'agriculture. Les auteurs estiment que les agriculteurs camerounais ne sont pas subventionnés mais plutôt taxés en raison des interventions gouvernementales (surévaluation des taux de change, taxe à l'exportation, etc.) A cet effet, les auteurs relèvent que les pays comme la Corée du Sud, le Botswana, la Malaisie ou l'Ile Maurice qui sont considérés aujourd'hui comme émergents, ont utilisé à un moment donné des instruments comme la sous-évaluation de la monnaie nationale, la mise en place de mesures protectionnistes de nature tarifaire et non tarifaire, notamment les subventions aux exportations et aux industries locales dont les PME et certaines grandes entreprises, pour promouvoir les exportations.

Seulement, au regard des engagements internationaux déjà pris par l'Etat notamment en matière de libéralisation commerciale, et face à la coalition internationale des grands pays riches, la marge de manœuvre du Cameroun pour mettre en place les mesures de protection de son espace économique en vue de promouvoir les exportations, comme l'on fait certains pays émergents, est faible.

En plus, l'insuffisance de ressources et l'inertie qui caractérisent l'Administration camerounaise amènent à s'interroger sur ses capacités à mettre en place la totalité des réformes prévues dans le DSCE, comme le recommande l'ouvrage « 100 propositions pour l'émergence du Cameroun ».

Face à cette situation, il semble réaliste de faire

un diagnostic sans complaisance des capacités de l'Administration, avec pour objectif de déterminer les actions qu'elle est en mesure de réaliser ou non à court et moyen termes et renforcer ses capacités. L'Etat devrait ensuite concentrer ses ressources sur les actions prioritaires qu'il est capable de mener à bien. Le renforcement des capacités de l'Administration viendrait également de la capitalisation des expériences dans la mise en œuvre des projets qui auront donné des résultats concrets et efficaces. Dans cette perspective, une étude doit être réalisée pour identifier de manière rigoureuse les actions que l'Administration, dans sa configuration et ses contraintes actuelles, est en mesure de réaliser pour inverser la courbe du taux de croissance et créer des emplois.

Rôle de la BEAC : la maîtrise de l'inflation ou l'accélération de la croissance économique ?

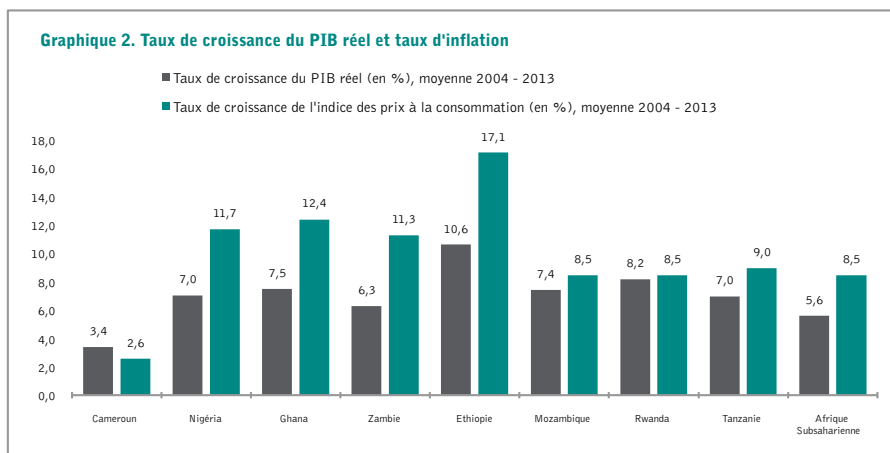
Tous les pays d'Afrique subsaharienne qui ont eu un taux de croissance économique moyen annuel supérieur à 7% au cours des dix dernières années ont également eu un taux d'inflation moyen annuel supérieur à 8,5% (cf. Graphique 2.). En d'autres termes, les meilleures performances en matière de croissance économique, qui ont été observées en Afrique subsaharienne sur les dix dernières années, se sont accompagnées de taux d'inflation très élevés. En revanche, sur la même période, on observe au Cameroun, un taux d'inflation relativement faible (2,6%) mais une performance moindre en matière de croissance économique (3,4%). Ce phénomène très connu des économistes sous la terminologie « dilemme inflation-chômage » traduit l'impossibilité d'améliorer simultanément la situation de l'emploi ou de la croissance économique et celle de l'inflation. Le choix de maîtriser l'inflation au Cameroun serait-il en contradiction avec son ambition d'accélération de la croissance économique ?

On peut donc comprendre que dans le DSCE, il ait été attribué à la BEAC, en plus de la stabilisation des prix et de la gestion des risques de surliquidité, le rôle de mettre en place des mesures incitatives et persuasives dans le but d'accroître l'intérêt des établissements financiers, à privilégier le financement de l'investissement privé, moteur de la croissance économique. Toutefois, on observe que les mesures prises par la BEAC à cet effet, notamment la baisse de ses taux directeurs, pour inciter les banques à financer les PME, n'ont pas été décisives.

L'ouvrage « 100 propositions pour l'émergence

du Cameroun » propose un partage des risques entre la BEAC et les banques commerciales pour financer le secteur agricole, comme c'est le cas au Nigéria.

mondiale en lui proposant des produits de qualité et en quantité suffisante. L'ouvrage « 100 propositions pour l'émergence du Cameroun » insiste également sur le rôle citoyen de l'entreprise. A cet égard, elle doit contribuer à l'amé-



Source : FMI (octobre 2013)

Rôle des bailleurs et investisseurs étrangers : cohérence avec l'intérêt de l'économie nationale

Dans le DSCE, les partenaires extérieurs et investisseurs étrangers contribuent au renforcement des capacités humaines, matérielles et financières. Ils participent à la construction des infrastructures et la mise en place de plusieurs programmes de production.

Pour l'ouvrage sans les investisseurs étrangers, la course de l'émergence peut vite être interrompue. Pour cela, le Cameroun doit veiller à la qualité des réformes et institutions. Les partenaires extérieurs et bailleurs de fonds doivent également apporter un appui à la production dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Toutefois, ceci doit se faire uniquement dans l'intérêt du pays. En effet, selon les auteurs, la majorité des programmes financés par les partenaires extérieurs et les bailleurs de fonds sont destinés à satisfaire les intérêts des donateurs, et non l'intérêt de l'économie camerounaise.

Rôle de l'entreprise : conquérir la demande mondiale et améliorer les conditions de vie

Le rôle de l'entreprise est de créer de la richesse et des emplois. Dans la perspective de l'émergence, l'entreprise doit conquérir la demande

lioration des conditions de vie de leur personnel, des communautés riveraines, des populations locales, de la jeunesse et même de l'Etat.

Pour terminer, l'ouvrage « 100 propositions pour l'émergence du Cameroun » est une contribution du GICAM au débat sur l'accélération de la croissance économique au Cameroun. Il doit être considéré d'abord comme une interpellation du Gouvernement à la mise en place des conditions nécessaires pour le décollage économique du Cameroun. Nos performances économiques restent en effet largement en deçà de nos potentialités et des objectifs qu'on s'est fixé dans le DSCE. Ensuite, il interpelle l'Etat et la BEAC à plus de détermination dans la promotion du secteur privé. Plusieurs pays développés et émergents subventionnent l'agriculture et les exportations, et utilisent des instruments récusés par l'OMC (barrières tarifaires et non tarifaires, sous-évaluation de la monnaie, etc.) pour protéger leur espace économique. Enfin, l'ouvrage interpelle les entreprises à la conquête de la demande extérieure dans la perspective de l'émergence du Cameroun.

Diffusez vos annonces
publicitaires sur le site Internet
du **GICAM** !

Plus d'informations au 99 93 29 23 ou par e-mail à lmva@legicam.org



Réaction des partenaires et adhérents

« Expertise universitaire et expérience de patrons »



Emmanuel NGANOU DJOUMESSI

Pour le ministre en charge de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, il s'agit d'une expérience remarquable qu'il convient d'apprécier.

« Engagé de manière résolue pour une meilleure structuration et une plus grande densification du dialogue public-privé, le GICAM a fait de l'accélération de la croissance le principal leitmotiv de ses actions, mettant en perspective la nécessité de s'engager à gagner au moins un point de croissance chaque année à partir de 2013 pour espérer parvenir à un taux de croissance à deux chiffres à l'horizon 2020.

Une telle ambition, cohérente avec les objectifs de la politique gouvernementale, a le mérite de fournir des repères d'évaluation annuelle et de montrer l'urgence de l'action immédiate pour viser les objectifs fixés à moyen terme. Elle requiert cependant une analyse rigoureuse sous un angle plus factuel, des différents secteurs de notre économie.

C'est à cette fin qu'il convient d'apprécier la remarquable contribution du GICAM qui formalise ainsi ses 100 propositions pour l'émergence du Cameroun. A travers le présent document, le Groupement a su allier l'expertise d'universitaires chevronnés avec l'expérience réaliste de chefs d'entreprise afin de mettre à la disposition de la communauté nationale et internationale de nouveaux éléments d'autant plus pertinents pour orienter les actions vers l'émergence de notre

pays que les recommandations formulées font le tour des secteurs et des branches sectorielles au sein desquelles les entreprises se déploient.

Le ministère de l'Economie salue cette initiative et loue les efforts déployés par le GICAM, dans la mesure où la voie est ouverte vers une meilleure appropriation de notre stratégie de développement, l'engagement du secteur privé national étant indispensable pour capitaliser les efforts actuellement consentis autour des grands projets. Cette contribution peut, à juste titre, être considérée comme le résultat d'un dialogue public-privé plus fertile. Elle constitue inéluctablement un signal fort de l'engagement des principaux acteurs nationaux à mettre en commun leurs efforts pour réaliser la vision partagée de l'émergence économique dans un horizon prévisible, en soutien agissant de la politique des grandes réalisations du chef de l'Etat, Son Excellence Paul Biya. »

Extrait de la préface des « 100 propositions pour l'Emergence du Cameroun ».

« Il faut investir dans la formation du capital humain »



Jacques FAME NDONGO

Le ministre de l'Enseignement supérieur, tout en appréciant l'initiative du GICAM, regrette l'absence de propositions en rapport avec la formation et la recherche universitaire.

« Monsieur le Président, J'ai l'honneur de vous présenter mes vives félicitations à la suite de la cérémonie de dédicace de l'ouvrage que l'institution dont vous avez la charge vient de commettre sous le titre « Les 100 propositions pour l'émergence du Cameroun », cérémonie à laquelle mon proche collaborateur a pris part.

Il me plaît ici de saluer l'initiative responsable que vous avez eue en publiant cet ouvrage qui est une contribution à l'impérieux débat sur l'avenir de notre pays. En effet, l'analyse dudit ouvrage permet d'avoir une vue générale de l'économie camerounaise, notamment ses im-

portantes potentialités malheureusement encore sous exploitées et ses principaux handicaps structurels.

Cependant, il convient de relever que malgré les mesures pertinentes et audacieuses proposées, mais malheureusement non évaluées, votre ouvrage n'a fait aucune allusion à la nécessité pour l'économie nationale d'investir lourdement dans la formation du capital humain. Pourtant, dans la société de connaissance que le Cameroun intégrera à l'horizon 2035, la croissance est indissociablement liée à la capacité d'une nation à produire, diffuser, utiliser des savoirs, l'innovation et la technologie. Pour ce faire, l'efficacité de notre système de formation et de recherche universitaire doit être améliorée grâce à l'action conjointe de l'Etat et des milieux socio professionnels.

En vous réitérant, une fois de plus mes encouragements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération. »

« Une base de réflexion à enrichir et, surtout, à faire vivre »



Gérard PETIT

Le conseiller commercial et directeur Afrique centrale d'UBIFRANCE se félicite de l'intérêt accordé au secteur primaire et aux industries alimentaires.

« En premier lieu, je tiens à saluer la courageuse initiative du GICAM, au travers de la parution de cet ouvrage, visant à stimuler le dialogue public-privé, sans néanmoins se dérober aux devoirs qui incombent au secteur privé pour accompagner l'émergence du pays.

Si les perspectives de croissance économique sont favorablement orientées en Afrique subsaharienne, il n'en demeure pas moins que les disparités existent à l'échelle du continent. Certaines économies affichent d'ores et déjà des indicateurs de développement élevés, qui contribuent à renforcer leur attractivité. Les 100 propositions détaillées dans l'ouvrage matérialisent la prise de conscience de l'urgence des acteurs économiques privés au Cameroun, d'autant que le pays dispose des atouts nécessaires pour faire partie des grandes économies émergentes d'Afrique.

A cet effet, l'importance accordée dans l'ouvrage au secteur primaire et aux industries ali-

mentaires s'avère salubre. Une amélioration de la production et de la valorisation de ces ressources renforcera sans nul doute les volumes d'exportation du pays, tout en générant de nombreux emplois.

Parmi les autres priorités, il me semble important aujourd'hui de mettre l'accent sur l'environnement des affaires au Cameroun, de manière à encourager l'initiative privée. A cette fin, outre la nécessaire contribution à l'investissement dans les infrastructures, il convient que l'administration puisse pleinement jouer son rôle de facilitateur, mais aussi que le pays dispose rapidement de voies de communication électroniques à haut débit, et investisse plus encore dans la formation en tant que facteur déclencheur d'un cercle vertueux de croissance de long terme visant à consolider la classe moyenne du Cameroun.

En mot de conclusion, je félicite le GICAM pour la réalisation de cet immense travail qui constitue une base solide de réflexion quant à l'avenir du pays, que les Camerounais pourront s'approprier, critiquer, enrichir, et, surtout, faire vivre. »

« Une réflexion profonde, des propositions argumentées »



Lassina TRAORE

ment Inter-patronal du Cameroun (GICAM) pour cette belle initiative qui finit par lui donner la posture d'une organisation patronale moderne et responsable prête à faire face aux défis du futur.

Les « 100 propositions du GICAM » sont un document pertinent et complet qui prend en compte toute la problématique du développement du secteur privé au Cameroun et de l'économie camerounaise en général, dans un contexte marqué par la compétition au plan national, sous régional, voire international.

La réflexion est profonde, les propositions bien argumentées. Il s'agit ici d'un bel outil favorisant la promotion d'un partenariat public-privé dynamique tant recherché de nos jours.

Mais il faut noter que « 100 propositions du GICAM » doivent être un document partagé par tous les membres, chaque chef d'entreprise, chaque responsable de groupement professionnel et chaque responsable du GICAM doit en faire son affaire. C'est la seule façon de contribuer de façon efficace à l'atteinte des objectifs recherchés.

En clair, le GICAM doit soutenir « Les 100 propositions » par une stratégie interne et externe de mobilisation de tous les acteurs. »

Diffusez vos annonces publicitaires sur le site Internet du **GICAM** !



Les commentaires du spécialiste des activités pour les employeurs à la représentation Cameroun du BIT.

« Nous saisissons l'occasion pour adresser nos félicitations et nos encouragements au Groupe-

« Encourager la race des « agripreneurs » »



Jean Pierre IMELE

Le DG de Biotropical trace de nouvelles voies pour le futur.

Tout d'abord je voudrais féliciter le président du GICAM, ainsi que le Pr. Roger Tsafack Nanfosso pour cette heureuse initiative.

L'ouvrage est dense et riche de propositions, et je suis heureux de constater que l'agriculture a été mise en avant. Je regrette cependant de n'avoir pas lu l'ouvrage avant sa publication, car j'aurais suggéré de mettre des liens partout pour le « upgrader » (c'est un anglicisme) car l'économie est une science hyper dynamique, et dans notre contexte de gouvernance perfectible au Cameroun, il faudrait un service d'intelligence économique très avisé, pour anticiper sur les facteurs de non-compétitivité, notamment ceux relatifs à la non-compétitivité des produits agricoles.

J'ai pu noter également que la question agricole a été abordée sous l'angle de la réduction de la pauvreté en milieu rural. C'est vrai que cet angle est attrayant et noble, mais j'aurais de très loin préféré que l'ouvrage traite de la question de l'agriculture et de la ruralité comme une des conditions principales et presque essentielles de notre décollage économique, car les « agripreneurs » ou entrepreneurs agricoles modernes et conquérants peuvent en moins de dix ans changer la physionomie de nos campagnes et, par ricochet, de nos

villes. Ce sont donc de vrais capitaines d'industrie, soumis à une fiscalité agricole émulative et réelle, car il ne faut pas oublier que nous n'avons toujours pas de fiscalité agricole spécifique au Cameroun, l'entrepreneur agricole achète son litre de carburant à la pompe comme tout le monde, pour réaliser une activité dont les externalités irriguent notre économie nationale à tous les niveaux et contribuent à créer de la valeur au-delà nos frontières...

Donc, l'approche réduction de la pauvreté est réductrice et suggère l'aumône du paysan ; ceci ne peut pas l'aider à se dépasser, à se décomplexer et à aborder la compétition économique avec la volonté d'un gagnant.

L'ouvrage devrait, dans ses versions futures et éventuellement électroniques, mettre un accent particulier sur la « green economy », car nous avons d'énormes gisements d'emplois non valorisés dans ce secteur et qui, cette fois, pourraient se déployer dans l'espace rural et urbain, nos villes manquant d'âme et de style à nous ; elles sont un ensemble hybride d'architectures empruntées et mal assimilées, et c'est dommage, même s'il pas trop tard pour rectifier le tir.

Il y a aussi l'épineuse question de la traçabilité des produits agricoles avec leur cortège de maux liés à la santé publique : nous confions notre santé à des marchands de pesticides peu scrupuleux qui inondent nos marchés de produits de contrebande, qui finissent dans nos assiettes ! L'urgence d'une base de données des agriculteurs et distributeurs nationaux s'impose.

J'ai noté à la fin de l'ouvrage l'importante bibliographie du CREG ainsi que la liste des membres du Cercle de réflexion économique du GICAM. J'avoue être un peu gêné de ne pas trouver dans cet ouvrage le lien avec les autres composantes du patronat camerounais qui réfléchissent probablement aussi, et qui probablement auraient pu enrichir et/ou compléter les 100 propositions pour l'émergence du Cameroun... Une démarche volontariste s'impose ; nous devons y travailler, encore, encore et encore.

Mais encore une fois bravo pour l'initiative et la qualité d'ensemble.

« Le GICAM se positionne en recommandeur »



André KWAM

Le DG de la société UTSCH Cameroun SARL salue le travail du GICAM et suggère des pistes de réflexion.

Le préalable majeur pour l'émergence attendue de notre pays est la fédération des synergies entre les secteurs public et privé. L'apparition de l'ouvrage « 100 propositions pour l'émergence du Cameroun » montre que les deux parties ont compris et nous les félicitons. En effet, le GICAM y relève les grands défis de l'heure en

sortant de la posture du receveur pour se positionner en recommandeur à travers ses propositions toutes pertinentes. Elles sont d'une grande utilité pour booster notre économie et pousser ainsi notre pays à devenir émergent à l'horizon 2035.

Il n'est certes pas facile de contribuer à une œuvre aussi bien faite par une équipe si hautement qualifiée et dirigée par des personnalités du monde de l'enseignement et des affaires. Nous allons cependant, dans la mesure du possible, nous essayer à cet exercice.

L'ouvrage est très riche en enseignements, bien rédigé, et tout ceci dans un style simple et soutenu. La mise en forme est irréprochable et le document est facile à lire. Nos remarques iront donc beaucoup moins sur la forme et seront plus axées sur le fond, déjà si riche, dans l'espoir d'être pris en considération dans les prochaines éditions.

Parlant rapidement de la forme, au niveau de la table des matières, il y a une confusion sur les titres de M. André FOTSO et du professeur Roger TSA-FAK (tous les deux dans le document sont présidents du CREG).

Aussi, au niveau de la préface, à notre avis, il y a eu omission de l'article « le » devant « rôle » à la 4^{ème} ligne du 3^{ème} paragraphe.

Quant au fond, nous restons optimistes sur le fait que nos remarques relèvent des points susceptibles d'être pris en compte dans les prochains ouvrages.

Ainsi, à la page 15, proposition 61, il est mentionné une recommandation d'augmentation du prix du KWh auprès des ménages. Pourtant, à notre avis, l'émergence implique une amélioration du pouvoir d'achat (consommation) qui, par effet multiplicateur, stimulera la production (investissement). Comment concilier donc croissance et augmentation du prix du KWh d'électricité qui contribue en fait à réduire le pouvoir d'achat des ménages ?

Toujours à la page 15, en ce qui concerne les industries d'électricité et du gaz, une proposition majeure serait de préconiser le développement des énergies renouvelables et des biocarburants afin, non seulement de réduire à long terme les coûts et pertes d'énergies dans le processus productif, mais aussi et surtout d'œuvrer à la préservation de l'environnement. Nous pensons que le Cameroun dispose des ressources et moyens nécessaires pour être leader dans ces domaines.

De manière globale, il est rarement fait mention du secteur informel (uniquement aux propositions 56 et 75) qui représente plus de 20% du PIB du pays et emploie plus de 80% de la population active du pays. Est-ce à dire que la croissance de l'économie du Cameroun peut se faire sans le secteur informel ? Nous pensons qu'une proposition serait de tout faire pour formaliser ce secteur, ce qui pourrait être un atout majeur pour des gains de croissance si chers au GICAM et indispensables pour l'économie nationale. En effet, il est plus facile de restructurer, organiser et manager les initiatives existantes que d'en créer de nouvelles dont l'avenir est très souvent peu certain.

En plus, dans cet ouvrage, le rôle de la monnaie dans le processus d'émergence semble n'avoir pas été abordé. Sachant combien la monnaie constitue une arme redoutable pour une économie qui se veut prospère, nous proposons que ce sujet soit sereinement abordé dans les prochaines éditions et, pourquoi pas, déjà en faire un thème aux universités du GICAM de juin prochain ?

Enfin, nous ne saurions voiler notre fierté à l'endroit de l'équipe dirigeante du GICAM et celle du CREG qui, par cet ouvrage, nous montrent que chaque maillon de la société peut aider à la mouvance vers l'émergence. Nous souhaitons à ces deux équipes de toujours unir leurs savoir-faire et leurs compétences pour nous doter davantage de riches enseignements.

Liste synthétique des 100 propositions formulées

A Economie générale et institutions

A.1 Les voies et moyens pour gagner un point de croissance par an

1. Envisager le marché mondial comme marché naturel, où 1% à 2% de parts des marchés peuvent être servis. Ce marché est notamment celui de la classe moyenne dans les pays émergents, qui représenteront 60% de 4,5 milliards d'individus en 2025 et 30.000 milliards de \$.

2. Porter une croissance forte des exportations vers ces pays, grâce à un surplus de 1% par an jusqu'en 2020, pour atteindre un plafond de 9,2% permanent jusqu'en 2027 et qui baisserait de peu pour se situer à 8% de 2028 à 2035. Corrélativement, les exportations devraient voir leur part relative doubler pour atteindre à terme 54% de la VAB.

3. Créer un commando de capitaines d'industrie conquérants, qui organisent leurs entreprises et établissent une organisation fine avec leurs créanciers, leurs clients et fournisseurs et qui mènent de façon impérative, une diversification des exportations au-delà des produits primaires.

4. Construire au sein du ministère de l'Économie, une direction coordonnée de l'Industrie et du Commerce extérieur, à l'image du MITI au Japon ou de l'expérience coréenne depuis 1960.

5. Réaliser la totalité du programme énergétique, dont le résultat permettrait un gain de 2,5% de croissance du PIB supérieur à la cible du scénario GICAM.

6. Ne pas différer indéfiniment les réformes prévues dans le DSCE, sans quoi la perception du risque-pays se détériore et l'entrée dans l'émergence est retardée.

A.2 Au niveau des institutions d'accompagnement de l'émergence:

7. Mettre en place un mécanisme qui rende exécutoires et quasi non aliénables les droits de propriété acquis par un tiers sur toute entité qui s'y prête.

8. Créer des AAI (Autorités administratives indépendantes) car elles constituent une heureuse exception à la Constitution selon laquelle le Gouvernement dispose de l'Administration.

9. Développer une extension du spectre de la sécurité sociale actuelle, ou alors envisager les trois caisses attendues: la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), la Caisse nationale des personnels d'État (CNPE) et la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM).

10. Créer un « Ombudsman/Médiateur » (médiateur de la République), soit pour conjuguer les modes de résolution des conflits en vigueur, soit pour identifier le mode de résolution qui serait pertinent en fonction de sa nature et des enjeux existants.

11. Faire en sorte que les institutions adaptées aux quatre éléments typologiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) (services individuels et quasi collectifs, services collectifs, structures d'insertion et nouveaux modes d'échanges) ne soient pas informelles pour en optimiser l'efficacité au niveau national.

12. Encourager et développer les trois types généraux d'institutions locales: les institutions locales de valorisation, les institutions locales de production et les institutions locales de gestion des actifs.

13. Implémenter d'urgence un travail profond et rigoureux de construction de la cohérence de toutes ces institutions car « l'émergence économique n'a été rendue possible dans ces pays qu'une fois que les institutions ont acquis un certain niveau de cohérence. Dans chaque cas, s'est dégagé parmi les acteurs publics et privés ce que l'on pourrait appeler un « accord critique », explicite ou non, sur les priorités à donner à l'action publique et à l'activité de chacun. Cet accord a permis d'initier un mouvement cohérent de transformations économiques appelé à durer ».

B Secteur primaire

B.1 L'agriculture

14. Renouer sérieusement avec les politiques de subvention de l'agriculture.

15. Augmenter drastiquement l'utilisation des intrants et le niveau d'intensité capitaliste dans le secteur agricole.

16. Rajeunir le verger cacaoyer-café.

17. Mettre l'accent sur les produits pour lesquels le pays possède des avantages comparatifs (manioc, banane, cacao, etc. et leurs différents dérivés potentiels connus).

18. Impliquer les banques commerciales dans le financement de l'agriculture.

19. Créer une nouvelle race de jeunes entrepreneurs agricoles (la moyenne d'âge actuelle est de 50 ans !).

20. Redonner à la recherche agricole ses lettres de noblesse et redynamiser les liens entre celle-ci et le monde réel.

21. Mécaniser l'agriculture dans sa triple modalité: manuelle, animale et motorisée; la dernière apparaissant comme la plus indiquée

pour améliorer le niveau de production nationale et le niveau de productivité des acteurs.

22. Organiser une réforme agraire.

B.2 L'élevage

23. Élaborer rapidement une politique nationale de l'élevage.

24. Recentrer et renforcer l'encadrement des producteurs dans une optique de modernisation et d'amélioration de la productivité de l'élevage.

25. Mettre en place des infrastructures lourdes avec financement diversifié (abattoirs modernes, chambres froides régionales, complexes industriels de découpe catégorielle par chaînes dédiées, etc.).

26. Développer et mettre progressivement en place des « districts d'élevage ».

27. Accorder une attention particulière à la valorisation de la chaîne laitière.

28. Les acteurs du secteur élevage doivent développer et mettre en œuvre un véritable marketing agroalimentaire.

B.3 La sylviculture

29. Élaborer une vision stratégique dans le secteur sylvicole pour révéler les conditions de réussite du projet sylvicole national.

30. Organiser la sylviculture en pôle de compétitivité, impérieuse nécessité de son développement.

31. Développer une intelligence économique pour caractériser et susciter la demande des produits de l'industrie sylvicole.

32. Investir dans la qualité des facteurs de production, en particulier les ressources humaines.

33. Organiser la structure du secteur sylvicole, notamment l'organisation des différents marchés sylvicoles (marché financier, marché des biens et services, etc.) et définir des règles de fonctionnement et de concurrence dans le secteur.

34. Investir dans la qualité des industries de soutien et booster l'innovation dans la sylviculture.

B.4 La pêche et la pisciculture

35. Fixer des objectifs sectoriels précis satisfaisant les procédures d'évaluation et de contrôle, pour inverser la balance commerciale et pour attendre une production minimale de 200.000 tonnes de ressources halieutiques.

36. Développer des méthodes de capture plus modernes, tout en encourageant des approches de nature à densifier et à préserver les capacités d'auto-régénération des ressources halieutiques.

37. Établir des normes claires pour aligner production nationale et mœurs aux standards internationaux.

38. Développer les effets de filière ou de réseau par l'interconnexion entre les activités de pêche ou de pisciculture et celles des secteurs de la chaîne logistique (la production de bateaux, des moteurs, des aliments, des alevins, etc.) et la distribution.

39. Organiser le secteur de la pêche en tenant compte de ses deux dimensions: pêche artisanale par l'encouragement des groupements communautaires; ensuite pêche industrielle par l'encouragement du corporatisme.

40. Mettre en place des approches expérimentales d'incubation ou de pépinières.

41. Dynamiser et densifier les politiques de formation par la création ou le renforcement de centres spécialisés, des institutions de formation centrées sur la chaîne logistique, la filière et le réseau industriels.

C Secteur secondaire

C.1 Les industries extractives

42. Améliorer la qualité des institutions dans le secteur de l'extraction, notamment pour la production et la commercialisation (conformité avec le processus de Kimberley et l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives).

43. Diffuser largement les informations relatives à l'entrée dans ce secteur pour y démanteler les barrières existantes (procédures administratives, capital physique et capital humain).

44. Encourager les banques à accompagner les entreprises de l'extraction. La Banque des PME devrait prioriser le secteur minier.

45. Renforcer les capacités des entrepreneurs nationaux afin de les impliquer à tous les niveaux de la chaîne d'exploitation des mines.

46. Accélérer la densification du réseau ferroviaire national annoncé depuis le début des années 2000 qui est la clé de l'exploitation minière.

47. Accroître la transparence dans le circuit des recettes des produits miniers.

C.2 Les industries alimentaires

48. Améliorer la qualité des produits alimentaires par la sécurité des produits (hygiène, normes, emballage, etc.), la coopération entre les intervenants de la filière (approvisionne-

ment, transformation, conditionnement, transport et distribution) et l'implémentation de la « qualité totale ».

49. Arrimer le secteur des agro-industries aux méthodes modernes de management en intégrant les évolutions technologiques et les innovations « produits » et « process », ainsi que les TIC.

50. Développer des méthodes de conservation moderne des produits, qu'il s'agisse du stockage, de la conservation ou du conditionnement, pour respecter les normes de qualité et répondre ainsi aux exigences du marché intérieur et extérieur.

51. Encourager les entreprises du secteur à prospecter des parts de marché à l'international.

C.3 Les autres industries manufacturières

52. Mettre en place un accompagnement public multiforme des entreprises du secteur des « autres industries manufacturières ».

53. Pousser à la croissance des unités de production, notamment en ouvrant le capital de 88% des entreprises de ce secteur aux partenaires privés.

54. Créer un cadre favorable à l'innovation ou à l'adoption des innovations, en particulier en stimulant les liens entre le monde académique et les entreprises.

55. Adopter des pratiques de gestion modernes, notamment la tenue d'une comptabilité régulière et moderne.

56. Encourager les entreprises de ce secteur à sortir de l'informel pourrait améliorer la couverture fiscale. Une telle entreprise passe, entre autres, par la mise en place d'un critère de différenciation entre « petites » et « grosses » UPI afin que ces dernières ne soient plus taxées au forfait.

57. Mettre en place les agglomérations spatiales d'entreprises sectorielles spécialisées de type « clusters ».

58. Prendre des mesures urgentes en matière de régulation des marchés et de protection du territoire économique dans le but d'éliminer systématiquement les produits hors normes, certaines catégories de produits usagés importés et les produits issus de la contrebande et de la contrefaçon.

59. Adapter nos tarifs douaniers pour soutenir et protéger l'industrie locale.

C.4 Les industries de l'électricité et du gaz

60. Mettre au cœur de la stratégie de production et de distribution d'AES-SONEL les entreprises industrielles de Douala, Yaoundé, Edéa et Limbé.

61. Revoir la politique des tarifs appliqués, en baissant le prix du KWh pour les clients « moyenne tension », et en l'augmentant en journée et en soirée pour les ménages dans les six régions de distribution.

62. Encourager une modification des modes de consommation, notamment en incitant les ménages à recourir à l'éclairage très basse consommation.

63. Réhabiliter les lignes « moyenne tension » pour limiter le volume des pertes énergétiques.

64. Développer les infrastructures afin que la production du barrage de Lagdo parvienne, au moins partiellement, dans le Sud du territoire, ou bien organiser un rationnement « intelligent » de l'offre d'énergie « basse tension » dans la région de Yaoundé et la région « Littoral Sud-Ouest » à certains moments de la journée, sauf le week-end.

65. Privilégier la production d'électricité via les centrales hydroélectriques, par rapport aux centrales thermiques.

C.5 Les industries de la construction

66. Professionnaliser les services de délivrance des permis de construire (information du public, formation des personnels, etc.).

67. Améliorer le professionnalisme dans les offices notariaux.

68. Organiser le financement professionnel du logement (sélection des candidats au financement, constitution de fichiers positif SI création d'organismes paritaires de financement, etc.).

69. Privilégier la construction durable en mettant en place la garantie décennale. La construction des cités modernes doit se faire en « dur », de préférence avec des matériaux locaux (briques de terre cuite, notamment).

70. Organiser les corps de métier dans le bâtiment et les travaux publics, en privilégiant notamment la professionnalisation.

71. Mettre en place des contrôles professionnels, de sorte que tous les membres des corps de métier concernés par les vérifications (maçonnerie, électricité, plomberie, etc.) se fassent enregistrer auprès d'une autorité existante ou à créer dans le but d'assurer la sécurité des constructions.

72. Élaborer une véritable politique de l'habitat en s'inspirant des meilleures pratiques dans le monde.

D Secteur tertiaire

D.1 Le commerce

73. Lutter contre le commerce illicite (contrebande, contrefaçon et fraude), à travers des

campagnes de sensibilisation (comme celle lancée par le GICAM en 2010), l'intervention directe des forces de l'ordre, les médias et une surveillance plus prononcée des frontières maritimes et terrestres du pays.

74. Alléger les procédures requises pour exporter, importer et dédouaner des marchandises.

75. Alléger les procédures administratives requises pour ouvrir un commerce formel et baisser ainsi le taux d'informalité.

76. Encourager la formation des groupes commerciaux plus performants qu'une activité commerciale isolée.

77. Encourager la gestion informatisée des magasins et l'utilisation des TIC.

78. Mettre sur pied un bulletin d'information sur les marchés dont les colonnes seront ouvertes à tous (secteur privé, administrations publiques, institutions partenaires, représentants des consommateurs).

D.2 Le transport

79. Construire davantage de routes rurales pour faciliter l'acheminement des produits vivriers.

80. Améliorer de façon drastique la sécurité routière pour lutter contre les accidents, notamment par la formation des conducteurs et la sensibilisation sur la dangerosité des routes.

81. Réduire et supprimer les barrières routières, les barrières sur le territoire et sur les corridors interrégionaux.

82. Harmoniser la législation du transit, de documentation et simplifier les procédures de contrôle administratif et douanier.

83. Accélérer les contrôles aux Guichets uniques à la douane, mais aussi aux ports.

84. Augmenter le nombre de voitures (wagons) dans le transport ferroviaire, ce qui nécessite un renforcement des actions de l'État auprès de CAMRAIL.

85. Sécuriser les marchandises transportées par rail, en particulier grâce à la formation et à l'augmentation de l'effectif des agents de sécurité.

86. Accroître l'irrigation par voie aérienne des régions du pays, investir dans la qualité des aéroports existants et en assurer une maintenance exemplaire.

D.3 La banque et l'assurance

87. Assainir le cadre juridique des affaires par la poursuite des améliorations actuelles et l'application effective des règles existantes, pour inciter les opérations de prêt et/ou de crédit longs. En outre, rendre effectif le dispositif de l'OHADA, notamment en matière d'arbitrage, de recouvrement des créances et des sûretés.

88. Évaluer avec rigueur les entreprises candidates à la cotation en bourse, afin de mieux éclairer l'appréciation aux éventuels investisseurs.

89. Créer des institutions spécialisées d'accompagnement des entreprises non cotées, notamment des institutions de financement long et de conseil (un espoir à mettre dans la banque de la PME) et prévoir un compartiment hors cote pour préparer les PME à accéder au marché financier.

90. Renforcer la politique de capital-risque par les banques afin de financer et d'accompagner les petites entreprises à haut potentiel.

91. Indexer le taux débiteur des banques à l'évolution du taux directeur de la BEAC, afin d'encourager la demande de crédit par une offre de crédit bon marché.

92. Instruire le respect scrupuleux des normes de tarification bancaire.

D.4 La citoyenneté d'entreprise

93. Encourager les entreprises à s'ouvrir à l'écologie et à mener des actions de protection de l'environnement physique et de la nature.

94. Introduire et développer les pratiques d'audits sociaux et environnementaux.

95. Accroître la prise de conscience des PME camerounaises vis-à-vis de la citoyenneté d'entreprise.


96. Assurer la réussite des plateformes d'actions citoyennes en vue d'élargir leur portée et leur impact.

97. Responsabiliser et accroître l'autonomisation des parties prenantes en vue de faciliter la compréhension des enjeux.


98. Faire comprendre et intégrer la norme ISO 26 000 (spécialement dédiée à la RSE et adaptée aux PME) dans les démarches citoyennes.


99. Réaliser des études d'impact des actions citoyennes au niveau national.

100. Encourager et accompagner les entreprises pour l'élaboration d'une charte de la citoyenneté d'entreprise, à l'exemple du « Code éthique » adopté le 14 mai 2004 par le GICAM et de la « Charte du forum des entreprises éthiques du Cameroun » adoptée le 13 octobre 2006.



« Pour un GICAM Ouvert et à l'Ecoute, Agissant et Uni, Fort et Respecté. »





Vient de paraître

100 propositions du GICAM pour l'émergence du Cameroun

Une œuvre collective du Cercle de Réflexion Economique du GICAM (**CREG**)

DISPONIBLE AU GICAM

Douala : Rue des Ministres, Bonanjo - B.P.829 Douala - Tél. : +237 33 42 31 41 / 33 42 31 41 - Fax : +237 33 43 38 80 - E-mail : gicam@legicam.org
 Yaoundé : Hippodrome - B.P.1134 Yaoundé - Tél. : +237 22 23 12 24 / 22 23 12 25 - Fax : +237 22 23 12 26
 Site web : www.legicam.org / www.gicamtv.org

Assemblée générale extraordinaire La réforme des statuts plébiscitée

Efficacité, Modernisation et Ouverture. Les trois mots pourraient bien résumer l'esprit général de la réforme des statuts du GICAM, adoptés à une très large majorité à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue au siège du GICAM le **mercredi 26 mars 2014**, sous la supervision d'un notaire, **Me Balbine WOO BEFFOLO**.



Me WO'O BEFFOLO



Pendant le vote



Une vue des participants

capables de porter la voie incontournable du secteur privé, afin d'anticiper et de promouvoir le développement du continent ».

Pour André FOTSO, « le GICAM s'inscrit résolument dans cette dynamique qui exige qu'il s'adapte à son environnement et qu'il inscrive son action dans la durée, avec une grande dose d'endurance et de patience face à l'inertie ambiante, en s'assurant de la continuité des efforts déployés en tant que force de proposition. Cette mutation suggère fortement que certaines dispositions statutaires soient amendées, au regard, notamment, de l'immensité de la tâche et des nombreuses entraves liées au climat des affaires. » En conséquence, insistera-t-il, « face à la multiplicité des chantiers, tous aussi importants les uns que les autres pour porter notre pays vers l'émergence, notre Groupement aura besoin, plus que par le passé, quelle que soit l'équipe dirigeante, de rassembler autour d'un projet, de se donner le temps de le mettre en œuvre afin d'être en mesure de s'inscrire dans l'histoire. Le réaménagement des statuts du GICAM est uniquement motivé par cet engagement citoyen, dans le strict respect d'une gouvernance moderne et efficace de 2 mandats maximum. »

Plusieurs adhérents ont pris la parole pour exprimer leurs points de vue ou poser des questions pour une meilleure compréhension des formulations proposées. D'autres, pour compléter les explications fournies par le président du GICAM. Le ton est quelquefois monté mais est resté dans les limites du débat d'idées et de la vitalité démocratique. Après les débats, le processus de vote a été enclenché sous la supervision du notaire.

Le dépouillement public s'est traduit par les résultats ci-après : sur les 168 votants, 129 ont voté « Oui », 37, « Non » et 2 ont voté nul. Le « Oui » l'a donc emporté, avec 77% des suffrages. Dans son mot de clôture, le président FOTSO a remercié les adhérents qui, massivement, venaient de faire confiance à la réforme qu'il a présentée par le Conseil exécutif, en l'adoptant à une large majorité. Il a également indiqué avoir reçu le message des 22% des membres ayant voté contre et a promis de continuer les explications, de poser des actes démontrant que le projet est bon pour le GICAM, pour le développement des entreprises et pour le Cameroun.

Dans son propos de bienvenue, et tout en remerciant les adhérents d'avoir répondu nombreux à cette convocation, le président André FOTSO a situé le projet de réforme des statuts du GICAM, en droite ligne des résolutions du symposium organisé en septembre 2012 par le GICAM et le BIT avec 26 autres organisations du continent, et qui a débouché sur le « Processus de Douala pour une refondation de l'organisation patronale africaine ». Les participants avaient en effet reconnu que, « dans un monde qui bouge, avec une Afrique de plus en plus courtisée, les patronats africains doivent s'adapter à leur environnement pour être

Les amendements adoptés

Article 6 : Qualité de membre associé

Peuvent adhérer en qualité de membre associé au GICAM, les personnes morales ci-dessus définies qui ont leur siège en dehors de la République du Cameroun, mais dont la moitié au moins du capital est détenue par des personnes physiques de nationalité camerounaise, ou des personnes physiques d'origine camerounaise, ou des personnes morales ayant leur siège au Cameroun et qui satisfont aux conditions d'admission telles que définies par l'article 7 ci-après et par le règlement intérieur.

Article 16-1 : Assemblée générale ordinaire annuelle

Le GICAM tient deux assemblées générales ordinaires par an. L'une, au plus tard au mois de juin, est consacrée au compte rendu des activités du Groupement pour l'exercice écoulé [...] L'autre, au plus tard au mois de décembre, est consacrée à des sujets d'ordre économique et de société.

Article 18-1 : Composition du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif se compose de douze (12) personnes physiques représentant les membres élus par l'assemblée générale électorale au suffrage universel direct par scrutin majoritaire de liste pour un mandat de cinq (5) ans. Par voie de cooptation, le nombre des membres du Conseil exécutif peut être augmenté sans pouvoir être supérieur à dix-huit (18). Ces nominations sont soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale. Cette procédure n'enlève rien à la validité des décisions prises par le Conseil exécutif composé de ces nouveaux membres. Parmi les douze (12) à dix-huit (18) membres du Conseil, quatre (4) membres au moins le sont en représentation d'organisations professionnelles.

Article 26 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur adopté par le Conseil exécutif précise en tant que de besoin les conditions d'application des présents statuts. Ce règlement intérieur est soumis à la ratification de la prochaine assemblée générale.

André FOTSO

Les raisons d'une réforme

Le discours d'ouverture de l'assemblée générale extraordinaire



André FOTSO

« Chers collègues,
Mesdames, Messieurs.

Au nom des membres du Conseil exécutif, je vous souhaite une chaleureuse bienvenue dans notre salle de conférences.

Conformément aux résolutions prises lors des assemblées générales du 30 mai 2013 et du 02 juillet 2013, ainsi que du Conseil exécutif du 07 février 2014, nous nous réunissons ce jour pour statuer sur un réaménagement de nos textes.

Chers collègues,

26 mois après notre entrée en fonction, notre équipe a, de l'avis de nombreux observateurs, redonné des couleurs à la maison « GICAM ».

Vous vous souvenez, nous nous étions fixés pour objectif de mobiliser tous les acteurs pour accélérer la croissance en gagnant au moins un point chaque année, afin d'atteindre une croissance à deux chiffres dès 2020, et placer notre pays de façon irréversible sur le chemin de l'émergence. Nous avons ainsi contribué à densifier et à mieux structurer le dialogue public-privé dont les résultats les plus significatifs sont le nouveau code d'incitations à l'investissement privé, et la nouvelle loi sur les zones économiques.

Parallèlement, nous avons innové à travers de nombreuses initiatives : Les Journées de

l'Entreprise, l'Université du GICAM, le projet « Un Patron - une Plantation », le protocole d'accord des 5 banques pour mettre en commun 50 milliards de FCFA destinés au financement des petites et moyennes industries, le Cercle de Réflexion Economique du GICAM (CREG) qui vient de publier son premier ouvrage majeur, les « 100 propositions pour l'Emergence du Cameroun » etc.

Mais nous avons aussi pu nous rendre compte de ce que c'est à l'épreuve du temps et des faits qu'une organisation mesure l'efficacité des outils mis à sa disposition pour accomplir ses missions.

Nous sommes profondément convaincus que notre développement économique et social doit reposer sur 3 piliers : un Etat efficace, une Université efficace et une Entreprise efficace.

« C'est à l'épreuve du temps et des faits qu'une organisation mesure l'efficacité des outils mis à sa disposition pour accomplir ses missions »

L'Entreprise, pour être efficace doit être soutenue et accompagnée par un patronat efficace ; ce qui exige qu'il soit dirigé par un exécutif qui, non seulement porte un projet et une vision pour notre économie, mais

s'inspire d'une expérience acquise sur le terrain en tant que preneur de risques, créateur d'emplois et créateur de richesses.

Au surplus, la mobilisation autour de la l'accélération de la croissance pour mener notre pays vers l'émergence nous commande un leadership qui ne soit pas de simple figuration en se prévalant d'un titre, mais des dirigeants ambitieux, volontaires, audacieux, créatifs ayant le sens du sacrifice, profondément acquis à la cause de l'Entreprise et au service de l'intérêt collectif.

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues.

Le symposium que nous avons organisé en Septembre 2012 avec 26 autres organisations du continent a débouché sur ce que nous avons convenu d'appeler « Le Processus de Douala pour une Refondation de l'Organisation Patronale Africaine ».

« Dans un monde qui bouge, avec une Afrique de plus en plus courtisée, les patrons africains doivent s'adapter à leur environnement pour être capables de porter la voie incontournable du secteur privé, afin d'anticiper et de promouvoir le développement du continent ».

Aujourd'hui, le GICAM s'inscrit résolument dans cette dynamique qui exige qu'il s'adapte à son environnement et qu'il inscrive son action dans la durée, avec une grande dose d'endurance et de patience face à l'inertie ambiante en s'assurant de la continuité des efforts déployés en tant que force de proposition.

Cette mutation suggère fortement que certaines dispositions statutaires soient amendées, au regard notamment de l'immensité de la tâche et des nombreuses entraves liées au climat des affaires.

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues.

Que proposons-nous dans cette réforme ?

1. L'implication de la diaspora entrepreneuriale

Cette action constituait un axe prioritaire du projet de la liste « Alliance Active » par lequel nous avons été élus.

Il est évident que dans notre démarche actuelle de mobiliser tous les acteurs en national et à l'international pour accélérer la croissance économique de notre pays, la diaspora peut être d'un apport non négligeable.

Il s'agit pour nous d'en faire des « membres-associés » afin de les impliquer dans toutes nos activités, dans le but de les convaincre de rentrer faire bénéficier le pays de leur savoir-faire ou de monter des joint-ventures avec les partenaires étrangers pour investir ici.

En octroyant le statut de « membres-associés » aux collègues de la diaspora, il est clairement entendu que ceux-ci ne sauront prétendre ni aux mêmes droits, ni aux mêmes obligations que les membres résidents. Ce nouveau statut sera examiné par le Conseil exécutif lors de la rédaction du règlement intérieur.

Cela nous semble d'autant plus pertinent que nos collègues de l'étranger ont massivement exprimé leur enthousiasme et leur adhésion lors de nos rencontres début 2012 à Washington et à Paris.

Leur participation massive aux éditions 2012 et 2013 de l'Université du GICAM ainsi qu'aux Journées de l'Entreprise 2013 en sont une parfaite illustration.

Enfin, le récent forum organisé à Johannesburg sur la contribution de la diaspora à l'émergence du continent démontre bien qu'en étant la première organisation patronale à prendre cette initiative, nous consolidons notre position de patronat d'avant-garde.

2. L'ajustement des dates de tenue des assemblées générales

La modification que nous proposons obéit à une exigence de bon sens et de bonne gouvernance.

Cet amendement introduit une plus grande flexibilité et nous permet d'arrimer notre fonctionnement aux règles prévues par la législation OHADA en matière de sociétés commerciales.

3. La révision de la durée de mandat du Conseil exécutif

Nous proposons, pour compter de la prochaine élection du Conseil exécutif prévue en décembre 2014, de porter la durée du mandat de celui-ci de 3 à 5 ans.

A la lumière de notre expérience, les raisons ci-après motivent cette révision :

a) Lorsqu'un nouveau Conseil est élu, il a besoin d'environ un an pour comprendre et s'adapter. Il se met au travail au cours de la deuxième année ; la 3ème année étant réservée à la préparation des élections, le mandat de 3 ans se résume en une année de travail.

b) La lourdeur des procédures, l'immobilisme et les pesanteurs qui caractérisent notre Administration rallongent les délais pour mener à terme les réformes nécessaires à l'environnement des affaires.

La plus haute autorité du pays s'en est fortement offusquée au cours de son message à la nation de décembre 2013, en stigmatisant une fois de plus les pesanteurs de notre administration et l'inertie qui plombent notre économie.

Le rapport d'activité du Cameroon Business Forum de février 2014 donne également une illustration de la difficulté à implémenter les réformes dans notre pays : depuis sa création il y a 6 ans, sur 49 recommandations, seulement 20 ont été effectivement exécutées.

c) Le succès du dialogue public-privé dépend en général de la bonne relation entre les principaux interlocuteurs ; la qualité de cette relation très subjective entre responsables se construit avec le temps.

4. L'introduction d'une flexibilité dans la composition du Conseil exécutif

Nous proposons de laisser la possibilité au Conseil exécutif, pendant son mandat, de coopter au maximum 06 membres pour le porter à un maximum de 18 conseillers, afin d'être en mesure d'atteindre les objectifs du projet par lequel il a été élu et pouvoir répondre aux demandes urgentes issues des concertations avec les pouvoirs publics.

Pourquoi ?

a) Au sortir d'une élection, il est souhaitable que l'équipe gagnante rassemble en s'adjoignant les services de quelques membres de l'équipe perdante. Une telle démarche consolide et renforce la cohésion au sein de notre groupement.

b) A l'observation des 2 premières années de notre mandature d'une part et d'autre part des expériences des exécutifs antérieurs, 50 à 60% des membres élus du Conseil sont indisponibles pour des raisons diverses et ne peuvent pas s'impliquer dans les nombreux chantiers qui s'imposent à un patronat moderne en quête de performance face aux défis de l'heure.

Nous avons d'ailleurs été amenés à créer des groupes de travail « Suivi des projets structurants », « Chômage des jeunes » et « Création des zones économiques » dirigés par des adhérents volontaires qui ne siègent pas au Conseil exécutif.

5. L'adoption du règlement intérieur

Il s'agit simplement de corriger une coquille qui s'est glissée dans la mouture enregistrée à l'issue de la précédente réforme des statuts et de se conformer à la pratique en vigueur au GICAM depuis sa création.

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues.

Les mutations permanentes qui caractérisent aujourd'hui l'environnement économique et politique à l'échelle mondiale impliquent, pour les pays africains et pour nos organisations, un effort d'ajustement permanent de leur système de gouvernance pour être à même de répondre aux différents défis.

« Notre Groupement aura besoin, {...} de rassembler autour d'un projet, de se donner le temps de le mettre en œuvre afin d'être en mesure de s'inscrire dans l'histoire. »

En outre, face à la multiplicité des chantiers, tous aussi importants les uns que les autres pour porter notre pays vers l'émergence, notre Groupement aura besoin, plus que par le passé, quelle que soit l'équipe dirigeante, de rassembler autour d'un projet, de se donner le temps de le mettre en œuvre afin d'être en mesure de s'inscrire dans l'histoire.

Le réaménagement des statuts du GICAM est uniquement motivé par cet engagement citoyen, dans le strict respect d'une gouvernance moderne et efficace de 2 mandats maximum, je dis bien 2 mandats maximum.

Très chers collègues,

Ne vous trompez surtout pas de vote aujourd'hui.

Votez pour un GICAM efficace qui continuera à soutenir nos entreprises afin qu'elles prospèrent et deviennent efficaces, c'est-à-dire :

- Un GICAM d'avant-garde qui a toujours une longueur d'avance sur les autres et qui prend les devants en s'ouvrant en premier à la diaspora ;

- Un GICAM qui prend en compte les réalités de notre pays caractérisé par l'immobilisme et d'énormes pesanteurs, et qui intègre le facteur « temps » à son action pour s'inscrire dans la durée ;

- Un GICAM flexible, capable de s'adapter pour répondre aux multiples chantiers qu'imposent les enjeux de l'émergence.

En somme, un GICAM ouvert et à l'écoute, agissant et uni, fort et respecté.

Votez pour le OUI à la réforme.

Je vous remercie. »

Traitement des eaux
Spécialités chimiques
Nettoyages industriels
Import - Export

Notre Equipe

Pluridisciplinaire formée de

- chimistes,
- microbiologistes,
- physiciens,
- électroniciens,
- automaticiens,
- informaticiens.

Votre Problème

- Traitement des eaux.
- Traitement chimique des métaux et matériaux divers.
- Nettoyages industriels.
- Approvisionnement en matières premières chimiques industrielles.

La Solution

- Forage : études de faisabilité, réalisation, analyse contrôle des eaux, et analyse de surveillance.
- Conception et Installation des stations de pompage des eaux.
- Production et commercialisation des solutions chimiques pour le traitement des métaux et matériaux divers.
- Fabrication des spécialités chimiques à la carte pour les travaux de nettoyage industriels / Réalisation.
- Importation des produits chimiques industriels, représentation et distribution.



BP 7846 Douala
Tél: (237) 91 59 96 86
(237) 94 42 05 18
(237) 74 86 85 37



e-mail: infosolution@solutionchimie.com
jeanbosconjoya@solutionchimie.com
Site web: www.solutionchimie.com

Crédit de TVA et trésorerie des entreprises



Alain KOUNDI

Chef du département juridique et fiscal, GICAM

En marge du traditionnel dîner-débat au siège du Groupement, il s'est tenu le 12 mars 2014 une rencontre entre des membres du GICAM et le directeur général des Impôts, au cours de laquelle est revenu de manière récurrente le problème de crédits de TVA pourtant validés et non remboursés par le Trésor public. Le montant global de ces crédits, pour les seules entreprises membres du Groupement, est largement au dessus d'une cinquantaine de milliards pour les deux (2) derniers exercices.

Nos entreprises sont confrontées à une raréfaction des ressources financières lorsqu'elles ont des commandes qui nécessitent une mobilisation exceptionnelle de fonds ou qu'elles projettent un développement de leur capacité de production pour rattraper les concurrents s'appuyant sur l'innovation technologique. Cette reconstitution du capital fixe couramment appelée « investissement » est encouragée par les pouvoirs publics depuis la promulgation de la loi du 18 avril 2013.

L'investissement dépend en grande partie de la capacité de l'autofinancement qui garantit à une entreprise une trésorerie suffisante ou une aptitude à faire face à ses engagements dans le cas où elle recourrait à l'emprunt pour se développer. Or cette entreprise dispose d'un crédit de TVA, une créance sur l'Etat, dont le règlement peut pourvoir au besoin de ressources financières qui entrave sa performance.

A l'heure de l'accélération de la croissance par l'investissement, thème de notre premier dîner-débat de l'année 2014, les crédits de TVA non remboursés aux entreprises pouvant irriguer leur trésorerie constituent une menace réelle pour leur survie et leur développement. C'est pourquoi le Groupement, très préoccupé, a posé ces deux (2) questions au directeur général des Impôts: comment faire de nos entreprises des acteurs de l'investissement alors que celles-ci sont créancières de l'Etat qui immobilise leur fonds à travers les crédits de TVA? Que pouvons-nous faire pour mettre un terme à la spirale de crédits de TVA non remboursés ?

Ces questions soulèvent le problème de la volonté politique et de l'incohérence entre les orientations stratégiques et les pratiques observées et consacrées. L'intérêt économique des crédits de TVA non remboursés réside dans l'impulsion que donnerait l'Etat à la trésorerie des entreprises en proie aux tensions en rétrocédant le trop-perçu de leur ressource financière. Sur le plan social, il est incontestable que la résolution des difficultés de trésorerie revitalise les entreprises qui pourront de nouveau saisir des opportunités créatrices d'emplois.

LES MECANISMES GENERATEURS DES CREDITS DE TVA

La TVA est un impôt sur la consommation dont s'acquittent les entreprises lors de leur appro-

visionnement auprès de fournisseurs (TVA en amont). Ces entreprises, au moment de l'écoulement des biens frappés de TVA à leur achat, doivent collecter auprès de leurs clients (TVA en aval) et faire une différence entre la TVA versée et la TVA déduite au terme d'un (1) mois. L'entité dont la TVA en amont excède celle collectée en aval est en situation de crédit de TVA. Celle-ci peut avoir une origine conjoncturelle ou structurelle. La législation fiscale

constitue un stock important de marchandises ou consentir ces ressources à l'acquisition des équipements améliorant ses capacités de production. Les opérations d'achat de cette taille entraînent un versement conséquent de TVA auprès des fournisseurs. A l'absence d'une force de vente permettant de déduire en l'espace des délais requis la TVA supportée en amont, l'entreprise cumule un crédit de TVA à soumettre à la validation de l'administration fiscale.



Le poids de la TVA sur la situation financière des entreprises

permet aux entreprises de valider ce crédit lorsqu'il excède, au terme d'un trimestre, le montant de dix (10) millions de francs CFA, ce qui permet à l'Administration de s'organiser pour l'apurement de sa dette vis-à-vis des contribuables.

L'ORIGINE CONJONCTURELLE DES CREDITS DE TVA

La situation créditrice de TVA dans une entreprise peut provenir, d'une part, de ses choix stratégiques de dépenses et, d'autre part, des aléas pouvant affecter les biens qu'écoule cette entreprise sur son marché.

Les incidences des choix de dépense

L'assujéti à la TVA disposant de ressources financières significatives peut opter pour la

Les situations aléatoires

Les marchandises stockées en magasins ou exposées dans les boutiques de l'entreprise peuvent faire l'objet de vol ou de destruction. Il peut arriver que le vol porte sur 80% du stock. Il est évident que la taxe collectée à l'occasion de la vente des quantités restantes soit inférieure à celle supportée à l'achat auprès des fournisseurs. Le fisc se méfie de cette situation qui pourrait voir naître de nombreux crédits. Un incendie peut détruire les stocks du magasin, alors que la TVA est déjà acquittée sur ces stocks. Il se dégage donc un crédit de TVA pour l'assujéti. Mais la preuve de la destruction est exigée et prend la forme d'un procès-verbal d'intervention de l'administration fiscale.

SALON INTERNATIONAL DE L'ENTREPRISE DE LA PME ET DU PARTENARIAT DE YAOUNDE

INTERNATIONAL EXHIBITION FOR ENTERPRISES
SME AND PARTNERSHIPS OF YAOUNDE

5^{ème} Edition

LE RENDEZ - VOUS ECONOMIQUE
AU COEUR DU CONTINENT AFRICAIN

*THE ECONOMIC MEETING
IN THE HEART OF THE AFRICAN CONTINENT*

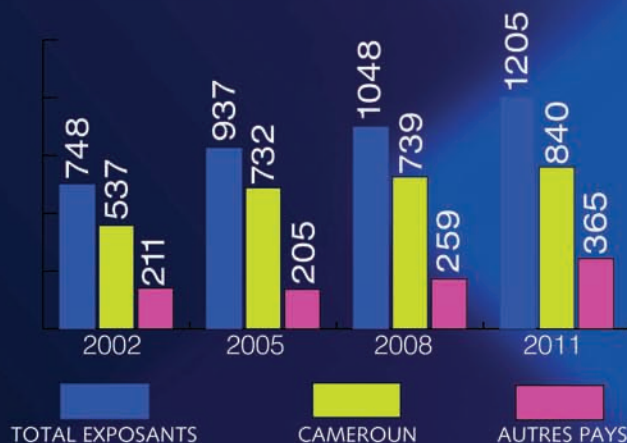


6 - 14 décembre 2014

PALAIS DES CONGRES DE YAOUNDE - CAMEROUN



HISTORIQUE DES 4 EDITIONS DE PROMOTE EN CHIFFRES

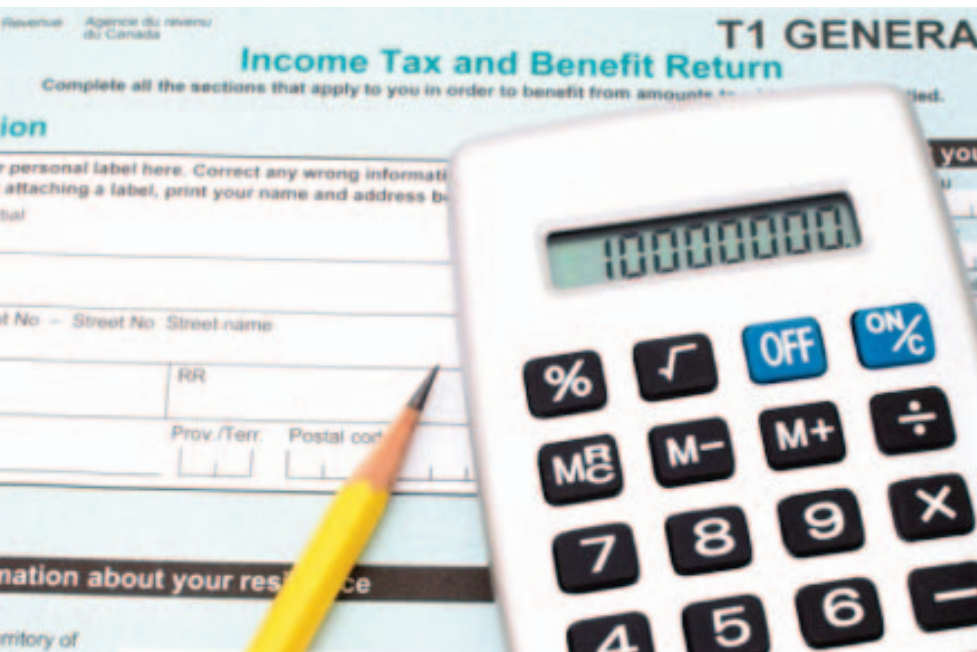


CONTACTS :

B.P. 1687 YAOUNDE - CAMEROUN
Tél.: (+237) 22 21 44 15 / 77 70 76 79
Fax : (+237) 22 21 44 88 / 22 21 37 55
E.mail : info@interprogress.org

www.salonpromote.org

SOUS LE HAUT PATRONAGE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN
UNDER THE DISTINGUISHED PATRONAGE OF THE PRESIDENT OF THE REPUBLIC OF CAMEROON



L'ORIGINE STRUCTURELLE DES CREDITS DE TVA

La situation créditrice de TVA découle parfois du positionnement d'une entreprise dans un marché étranger ou de l'institution des opérateurs économiques autorisés à pratiquer des retenues de la taxe à la source.

La TVA au taux zéro à l'exportation

Certaines entreprises vendent essentiellement dans les marchés étrangers alors que leur approvisionnement local ou étranger reste assujéti à la TVA. La production de ces entreprises étant destinée en grande partie à l'exportation, elles bénéficient d'une taxation à la TVA au taux zéro, sans laquelle elles seraient moins compétitives dans leur marchés cibles à l'étranger. Ce choix de politique fiscale conduit de manière mécanique à de nombreux crédits de TVA car l'entreprise exportatrice ne peut déduire la TVA versée à ses fournisseurs, faute de disposer d'une part de marché local auprès de laquelle elle pourrait déduire suffisamment. Dans le même ordre d'idée, une entreprise qui dépose son bilan aujourd'hui alors qu'hier elle avait fait un approvisionnement important des marchandises, a un crédit de TVA.

Les retenues à la source de TVA

Dans le cadre de la sécurisation des recettes fiscales, l'Etat a institué la retenue à la source de la TVA par certaines entités. Celles-ci, au moment de régler leurs factures, retiennent la taxe et ne reversent que le prix à leur fournisseur. Ces derniers perdent à la vente l'opportunité de déduire la taxe supportée à l'achat et cumulent un crédit de TVA important. Cette situation de crédits perdure quand l'entreprise reste en relation exclusive d'affaires avec les personnes morales habilitées à faire des retenues. Les cas exposés sur ce papier montrent que les mécanismes du système fiscal et la conjoncture liée à la force de vente vident les entreprises de leurs disponibilités au profit du trésor public. Quel traitement l'Etat réserverait-il aux crédits de TVA validés?

L'insuffisance de la dotation financière

En décembre 2000, lors de l'assemblée générale du GICAM, le directeur des Impôts s'est engagé à rembourser l'intégralité des crédits de TVA. Au cours de l'exercice 2000/01, les crédits validés pour l'ensemble de l'économie en mi-juin qui s'élevait à 14,7 milliards avaient été intégralement remboursés, à l'exception de quelques cas considérés comme litigieux. Ce remboursement s'est fait grâce à un relèvement de la dotation financière mensuelle passée de 1,5 milliard à 2,5 milliards. L'insuffisance de cette dotation face à des validations massives de crédits de TVA venant des entreprises exportatrices du secteur agricole serait à l'origine d'une accumulation des dettes de TVA qui n'est pas sans conséquence pour la trésorerie de nos entreprises.

L'IMPACT SUR LA TRESORERIE DES ENTREPRISES

A l'heure de l'incitation à l'investissement, les entreprises ayant des crédits de TVA, non seulement courent des risques de cessation de paiement, mais s'exposent également à une détérioration de leur capacité d'autofinancement, compromettant ainsi le projet d'émergence du Cameroun en 2035.

L'aggravation du risque de cassation de paiement

Le fond de roulement financier, indicateur de l'équilibre financier de l'entreprise devient du fait de l'accumulation significative des crédits de TVA non remboursés, négatif. En clair, l'actif à court terme ne permet plus d'honorer les engagements à court terme à cause d'une immobilisation créance par le Trésor public et d'un niveau d'activité insuffisant n'assurant pas des disponibilités substantielles. Les difficultés de trésorerie découlent alors de l'exigibilité des dettes plus rapide que la liquidité des actifs parmi lesquels se trouvent les crédits de TVA. Cette situation, à défaut d'une mise en œuvre d'un règlement préventif, conduit au dépôt du bilan qui gonfle la masse des chômeurs et baisse la consommation et l'attrac-

tivité de l'économie. L'autre situation à laquelle pourrait faire face les entreprises disposant d'un crédit de TVA important est la dégradation de la capacité d'autofinancement.

La dégradation de la capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement constitue le surplus monétaire potentiel dégagé par l'activité de l'entreprise. Sa situation positive assure à l'entreprise non seulement la continuité de l'exploitation mais aussi une ressource à même de financer sa croissance. L'immobilisation de la créance de TVA de certaines entreprises par l'Etat réduit leur capacité de remboursement dans l'hypothèse du recours à l'emprunt ou d'une stratégie de développement s'appuyant sur les ressources propres. Aussi bien dans le cas d'une cessation de paiement que dans une capacité d'autofinancement négative imputable au non remboursement du crédit de TVA, nos entreprises présentées comme locomotives de la croissance ne peuvent être à la hauteur des défis qui leur sont assignés dans le cadre d'une politique économique d'émergence. Que préconise alors le GICAM?

LE RECOURS A L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

Les deux (02) opérations d'appel à l'épargne publique lancées par l'Etat camerounais ont été couronnées de succès. Il est incontestable depuis le franchissement du point d'achèvement que la crédibilité de l'Etat est restaurée. L'allocation de la ressource budgétaire au service de la dette est considérablement réduite. Ce qui implique que les retards de remboursement de crédits de TVA découlent en grande partie de l'insuffisance de la dotation financière affectée à cette fin.

L'augmentation de la dotation financière La constitution d'une dotation affectée à l'apurement des crédits de TVA au niveau de la Direction des Impôts avait permis au cours des années 2000 d'irriguer la trésorerie des entreprises en situation de crédits de TVA jusque là non remboursés. Il est urgent d'activer ce levier en lui donnant des moyens exceptionnels en ce moment de soif de ressources pour financer les investissements. L'emprunt obligataire permet aux finances publiques de lever auprès des agents économiques la capacité de financement des moyens qui seront affectés à l'apurement de l'ensemble de la TVA. Ceci permettra de différer l'échéance de la dette de l'Etat tout en permettant aux entreprises de retrouver leur équilibre financier dans l'immédiat.

La relance de l'investissement privé

Seules les entreprises disposant d'une capacité d'autofinancement positive peuvent émettre des signaux et mériter la confiance des bailleurs de fonds. S'il est vrai que la loi du 18 avril 2013 portant incitation à l'investissement privé consacre la quête de la croissance par l'investissement, il demeure incontestable que le renflouement de la trésorerie des entreprises existantes reste une condition de leur développement et de leur mise à niveau dans la compétition pour l'émergence.

Politique industrielle et choix de la politique fiscale

Cas des boissons gazeuses



Alain KOUNDI

Chef du département juridique et fiscal, GICAM

Les sociétés brassicoles, bien que ne collectant qu'un impôt supporté par leurs consommateurs, voient affectée la demande de leurs produits reposant sur des revenus faibles, ceci impactant le chiffre d'affaires du segment de cette offre. Au-delà de ces considérations microéconomiques, subsiste une question: un droit d'accises sans discrimination de la production locale des productions importées milite-t-il pour la cause de la protection de notre industrie nationale ?

La politique économique d'une nation est la vision que se donnent ses dirigeants pour répondre aux besoins en biens et services de ses populations. La dimension industrielle de cette politique destinée à contribuer au bien-être collectif occupe une place capitale dans le développement de cette nation. Le Cameroun, depuis l'adoption récente du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, se limite à la fixation d'un horizon du secteur industriel dont l'apport devrait se situer à 25% du PIB.

Toute politique industrielle cohérente dans un contexte libéral s'appuie sur les données de la géographie, les besoins des populations, du savoir-faire dont elles disposent et des moyens incitatifs nécessaires à sa réalisation. En zone CEMAC, l'Etat leader dispose de bien d'atouts pour un décollage industriel réussi: une demande intérieure de 20 000 000 habitants, un trésor géologique, des terres arables et la proximité avec le grand marché nigérian. L'un des outils d'accompagnement de cette politique industrielle est la fiscalité. Elle se doit d'être incitative pour l'installation des branches d'activité qui manquent à l'économie, de manière à réduire sa dépendance vis-à-vis des importations qui creusent le déficit de la balance commerciale et de protéger le dispositif industriel existant contre les foudres du libre-échange. La fiscalité camerounaise, à travers la loi de Finances 2013, a revu à la hausse le taux des droits d'accises sur les boissons gazeuses.

Le droit d'accises est un impôt ad valorem assis sur la dépense de consommation et perçu lors de la livraison sur le marché local de certains produits spécifiques. Il est institué au Cameroun par la loi de Finances 98/009. Ce droit a deux taux: le général, fixé à 25% et le réduit, plafonné à 12,5%. Avant janvier 2013, le taux réduit s'applique à l'écoulement sur le marché local de ces boissons gazeuses. Les opérateurs du secteur brassicole qui subissent la concurrence des industries implantées hors CEMAC s'interrogent sur le bien-fondé de ce choix de politique fiscale.

Bien que les sociétés brassicoles ne fassent que la collecte d'un impôt que supportent leurs consommateurs, il reste incontestable que la demande de leurs produits reposant sur des revenus faibles est affectée, impactant ainsi le chiffre d'affaires du segment de cette offre. Au-delà de ces considérations microéconomiques, subsiste tout de même une question: un droit d'accises sans discrimination de la production locale des productions importées milite-t-il pour la cause de la protection de notre industrie nationale?

LES REVERS DES ORIENTATIONS DICTÉES PAR LES NECESSITES BUDGETAIRES

La loi de Finances 2010 avait consacré l'assujettissement des boissons gazeuses aux droits d'ac-

cises au taux réduit de 12,5%. Cette disposition a été modifiée par la loi de Finances pour l'exercice 2013, laquelle soumet dorénavant lesdites boissons au taux général de 25%. Ce changement provoque une tension sur la demande et affecte la compétitivité des boissons gazeuses produites au Cameroun.

UNE PRESSION SUR LES PRIX

Dans la structure actuelle des prix sur le marché des boissons gazeuses, les coûts de toutes les consommations intermédiaires des intrants et services ne représentent que 60%. La rémunération des distributeurs et la charge fiscale occupe le reste. Ceci implique que la revalorisation des prix des boissons gazeuses est le résultat de la loi de Finances 2013 et des distorsions du circuit de distribution. Les informations recueillies à bonne source convergent sur l'idée selon laquelle l'évolution des prix a contribué de manière significative à la baisse de la consommation, provoquant la chute du chiffre d'affaires des opérateurs intervenant dans ce segment du marché des boissons.

Le comportement à l'achat cette offre des entités brassicoles explique cette tendance. En effet, les consommateurs sont guidés par le facteur prix et les circonstances festives qui relèvent souvent le niveau des ventes. Si l'ajustement à la baisse des marges des producteurs n'était pas opéré, la régression du chiffre d'affaires menacerait la survie de ces entreprises, au profit de la concurrence. A la date d'aujourd'hui, seule la croissance des ventes des produits gazeux exportés soutient la production de manière momentanée et crée plus de valeur ajoutée.

UNE PERTE DE COMPETITIVITE

La maîtrise des intrants chimiques et autres facteurs de production par les usines qui exportent en direction du Cameroun et ne s'acquittent pas pour autant de l'ensemble des impôts payés localement leur donne un avantage concurrentiel. Ce dernier reporte la demande sur l'offre des boissons gazeuses importées qui conserve une différenciation Prix et Qualité. Cette perte de compétitivité imputable à une taxation au taux identique des droits d'accises des productions locale et étrangère des boissons gazeuses contribue, au niveau macro-économique, non seulement à creuser le déficit de la balance commerciale, mais aussi à grever le rendement de cet impôt.

Il faut, par ailleurs, souligner que cette branche d'activité emploie plus de 5000 Camerounais et que la menace que le taux général des droits d'accises fait peser sur ce pan de notre économie l'expose à un arrêt de mort. La quête de nouvelles opportunités dans d'autres marchés ne remplace pas les parts de marché qu'on sécuriserait dans l'intérêt de notre industrie. Il convient donc d'arrimer les choix de la politique fiscale sur les orientations de la politique sectorielle de l'industrie.

L'ARRIMAGE DES CHOIX SUR LES AXES DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

L'intelligence commande que la politique fiscale soit au service des choix économiques d'une nation. Dans cette perspective, la politique budgétaire, l'un des leviers d'intervention de l'économie libérale, viserait à agir sur les indicateurs macro-économiques pour leur donner une configuration répondant aussi bien aux attentes sociales que celles des politiques. Une prise de liberté vis-à-vis de cette vérité constitue une source de dérapage dans l'élaboration des politiques budgétaires. Il y a donc nécessité de pratiquer les prélèvements qui s'inscrivent à la fois dans le souci de promouvoir l'économie nationale et de protéger notre industrie.

LA PROMOTION DE L'ESPACE ECONOMIQUE

L'impôt, moyen d'action de la puissance public doit se mettre en général au service d'un programme économique et d'une vision ambitieuse du secteur industriel en particulier. Les fiscalités interne et de porte ne peuvent s'affranchir des implications contraignantes relatives à la promotion de l'espace économique national. Cela implique dans le prélèvement ciblé des droits d'accises une quête de la compétitivité et la considération de la faiblesse de notre technologie. Sans prêcher aveugle pour un protectionnisme pieux, l'équité ne consistera jamais à faire concurrencer sur un marché une PME camerounaise et une multinationale. En l'état actuel, l'imposition aveugle des boissons gazeuses aux droits d'accises au taux général ne favorise ni l'industrie locale, ni l'implantation d'usine brassicole, encore moins l'emploi. Il est évident qu'aucun programme économique sérieux n'évacuerait de tels indicateurs.

LA PROTECTION DE L'INDUSTRIE LOCALE

La protection de l'industrie brassicole qui offre des boissons gazeuses sur le marché local apparaît comme un impératif catégorique. Cette protection pourrait se manifester par l'application différenciée des taux de droits d'accises. L'écoulement de la production importée des boissons gazeuses serait, par exemple, d'un taux de droits d'accises supérieur à 25%. Cette pratique consiste en l'élévation de la barrière tarifaire, qui revalorisera les prix des productions importées en créant un avantage concurrentiel au profit des boissons gazeuses locales. La production locale doit nécessairement bénéficier, par souci de compétitivité et de protection des emplois camerounais, d'un taux réduit permettant aux industries locales d'écouler leur offre sur un marché au sein duquel les conditions leur sont plus favorables. C'est une leçon de patriotisme économique.

Plenty **Relax**

je communique sans limite

1 000F/jour

- Appels** • 20 min vers tous les réseaux nationaux
- 5 min vers l'International*
- 1 numéro préféré Orange gratuit 24h/24 (choix au 915)
- SMS** • SMS illimités vers Orange
- 20 SMS vers autres réseaux
- Internet** • 50 Mo de navigation Internet

**5 000F
/semaine***

- Appels** • 100 min vers tous les réseaux nationaux
- 30 min vers l'International*
- 1 numéro préféré Orange gratuit 24h/24 et 7j/7 (choix au 915))
- SMS** • SMS illimités vers Orange
- 100 SMS vers autres réseaux
- Internet** • 300 Mo de navigation Internet

souscription au **#141#**





la vie change avec orange™

McCANN avril 2014

appels illimités vers le numéro préféré Orange et SMS illimités vers Orange 24h/24

*validité : 7 jours • destinations internationales : France, Etats-Unis, Royaume-Uni, Inde, Belgique, Canada, Allemagne, Italie, Liban, Chine, Espagne, Nigéria



◦ Jules KEMBOU,
| Economiste, GICAM

Contexte économique du Cameroun

L'analyse du fondement de cette volonté de repli ne peut se faire sans préciser le rôle premier de la norme et sans un rappel du contexte économique dans lequel baigne le Cameroun actuellement.

La norme est tout d'abord un indicateur de modernité économique pour des investisseurs à la recherche de nouveaux espaces économiques propices à l'investissement et garantissant le minimum de standards requis pour la sûreté des capitaux. Elle l'est également, et surtout, pour les partenaires commerciaux d'un pays donné.

Dans un contexte où les performances économiques du Cameroun ne semblent pas s'aligner aux perspectives prévues par les politiques de planification, la normalisation pourrait constituer l'un des leviers à actionner pour rectifier la trajectoire. En effet, alors que les objectifs de développement du Cameroun visent un statut de nouveau pays industrialisé en 2035 avec une contribution de la valeur ajoutée manufacturière qui devra augmenter graduellement pour s'établir entre 23% et 24% de la richesse totale créée, notre économie continue d'être dominée par une expansion des services.

En effet, les chiffres de l'Institut National de la Statistique montrent clairement que, malgré l'engagement affirmé dans la vision d'émergence du Cameroun pour l'horizon 2035, l'industrie manufacturière, secteur dont la performance traduit généralement l'état de la dynamique économique, a malheureusement affiché sur la dernière décennie une performance contredisant les ambitions affichées à tous les niveaux de la sphère économique.

La valeur ajoutée manufacturière est, en effet, passée de 19,26% du PIB en 2000 à 13,38% en 2011. Plus globalement, le secteur de l'industrie a observé la même tendance, passant de 33,80% à 27,28% entre 2000 et 2011. Ces statistiques traduisent l'état d'un problème profond : celui de la non-compétitivité de l'industrie camerounaise qui a occasionné en 2012 une perte de devises de plus de 1 000 milliards de FCFA. Il s'agit ici de l'illustration d'un déficit de la balance commerciale devenue structurellement déficitaire.

Quel apport la norme pourrait-elle être pour les entreprises en quête de performance ?

En définissant les spécifications techniques des produits, des procédés et des services, ainsi que les conditions d'interopérabilité des systèmes, les normes facilitent la vie de tous les jours.

Elles sont une composante essentielle de l'infrastructure industrielle qui soutient les activités économiques tout en prenant en compte les besoins

Développement de l'industrie et protection de notre espace économique: Que peuvent les normes ?

Après la constitution d'un nouvel ordre économique libéral suivant la seconde guerre mondiale, caractérisé par une libéralisation des échanges dont le G.A.T.T (General Agreement on Tariffs and Trade) portait déjà les prémices, l'ouverture des frontières s'est progressivement intensifiée jusqu'à la création de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) en 1995. Cependant, avec des rythmes de développement différenciés entre les économies des différentes régions du monde, l'unanimité sur l'ouverture sans condition des frontières est quelque peu ébranlée. A la mission de réduction des obstacles au libre-échange de l'OMC, sont désormais opposées les velléités protectionnistes des pays en développement qui, menacés par l'invasion des produits en provenance des pays plus compétitifs et plus productifs, sont de plus en plus tentés de protéger leurs frontières. Confrontés à l'incompatibilité entre l'appartenance à l'OMC et la protection tarifaire ou contingente des frontières, les opérateurs de ces économies voient en la norme un outil moderne de protectionnisme.



Médicaments contre fabriqué et vendus sur les marchés

sociétaux ; elles favorisent ainsi l'émergence des références partagées par tous pour un développement durable.

Pour l'entreprise, la norme est un outil de communication dont elle attend essentiellement les acquis suivants :

1. la norme doit rendre possible une concurrence équitable ;
2. elle doit permettre l'amélioration de l'image de marque de l'entreprise ;
3. elle doit permettre un élargissement des marchés ;
4. elle doit garantir la qualité et la sécurité des produits et les impacts sur l'environnement ;
5. elle doit permettre le respect de la réglementation ;
6. elle doit assurer la maîtrise de l'organisation et des activités de l'entreprise ;
7. elle doit constituer une aide précieuse à la conception et à l'innovation ;

8. elle doit constituer un outil important de lutte contre le commerce illicite.

Plus globalement, en contribuant à la protection de la santé et à la sécurité des consommateurs sur les marchés intérieurs et extérieurs, la norme aide à fluidifier les échanges.

Malgré les avantages liés à la norme, qui sont selon la liste ci-dessus, nombreux, plusieurs facteurs continuent de mitiger l'intégration complète de cette nouvelle donne dans les stratégies de développement des entreprises au Cameroun.

Pourtant, l'adoption de la démarche qualité est aujourd'hui unanimement reconnue comme facteur indéniable de compétitivité des entreprises ; la norme présente un atout important à ce sujet car elle permet de définir un consensus en la matière, compte tenu du caractère subjectif de la qualité.

Les recours récurrents par notre système de normalisation aux laboratoires et structures de métrologie étrangers exacerbent les coûts de la certification ; celle-ci étant le seul moyen de justifier de l'application d'une norme quelconque par une entreprise.

Au-delà de l'entrave à la jouissance des avantages qu'accordent les normes, l'inaccessibilité du privilège d'application des normes, du fait de la cherté du procédé, contribue aussi à rendre notre espace économique encore moins attractif pour les nouveaux investisseurs. Ceci démontre clairement que tout espoir fondé sur le développement de la normalisation au Cameroun est vain s'il n'est pas précédé d'un développement intense d'une Infrastructure Nationale Qualité.

Les pouvoirs publics sont ainsi interpellés pour assurer aux opérateurs privés, des services de certification de qualité et à des prix qui n'entament pas une compétitivité déjà mal en point du fait de nombreux coûts invisibles découlant d'un environnement des affaires difficile.

La normalisation vue par les opérateurs économiques camerounais

Dans ce contexte où peu de producteurs locaux sont en mesure de garantir aux consommateurs la qualité de ce qu'il produisent en raison de la dirimante contrainte que représentent les coûts de la certification, gage de la qualité, les produits importés réputés à tort ou à raison de bonne qualité, constituent dès lors une réelle menace pour la production locale. Dans ce contexte particulier, les opérateurs économiques camerounais ont tendance à légitimer leur souhait de voir transformer toute norme nationale en règlement technique. La norme devant, selon cette volonté, être conçue

pour empêcher l'inondation du marché local par les produits importés plutôt que pour permettre aux entreprises locales, de façon tout à fait volontaire, de s'arrimer à la démarche qualité.

Il convient de rappeler à ce sujet, qu'une norme est d'abord d'application volontaire. Parce qu'elle est le résultat d'un processus auquel prennent part toutes les composantes sociales concernées, la norme est censée être le produit d'un consensus. Elle décrit les caractéristiques d'un produit, d'un processus ou d'un système telles que le souhaitent les parties prenantes. Par conséquent, le non-respect d'une norme devrait, dans une économie libérale, être sanctionné par la préférence des consommateurs qui, dans l'hypothèse de la connaissance de la norme, ne choisiraient pas les produits qui n'y répondent pas.

« **La norme est un indicateur de modernité économique pour des investisseurs à la recherche de nouveaux espaces économiques propices à l'investissement et garantissant le minimum de standards requis pour la sûreté des capitaux** »

En définitive, quel effet de protection doit-on attendre des normes ?

D'après l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, l'OMC reconnaît que rien ne saurait

empêcher un pays de prendre les mesures nécessaires pour assurer la qualité de ses exportations, ou nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux, à la préservation des végétaux, à la protection de l'environnement, ou à la prévention de pratiques de nature à induire en erreur, aux niveaux qu'il considère appropriés, sous réserve que ces mesures ne soient pas appliquées de façon à constituer soit un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable entre des pays où les mêmes conditions existent, soit une restriction déguisée au commerce international.

Il ressort de cet extrait de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce que la protection d'un espace économique par des procédures normatives est possible. Cependant, cette protection semble limitée aux considérations sanitaires et environnementales. Un troisième motif de protection moins précis porte sur la prévention des pratiques qui sont de nature à induire en erreur.

Quoi qu'il en soit, cet extrait montre qu'il existe la possibilité d'adopter des mesures intelligentes de protection de l'économie nationale. De nombreux Etats utilisent à cette fin les règlements techniques, qui sont des normes d'application obligatoire. Ainsi, l'industrie manufacturière pourrait, sous l'impulsion de l'agence gouvernementale en charge des questions de normalisation, bénéficier de mesures qui accompagnent son développement à l'abri de la concurrence acerbe imposée par les importations asiatiques bon marché. Cela appelle une volonté politique qui soit favorable au développement de l'industrie nationale. Le contexte économique mondial marqué par une conjoncture internationale difficile a d'ailleurs remis au goût du jour au sein des pays occidentaux, les questions de redressement productif à travers de subtiles politiques protectionnistes.

Retrouvez la
Newsletter et le
Bulletin du GICAM
sur le site web www.legicam.org



Placez votre mise
en harmonie
Ohada entre
des mains expertes

Depuis l'entrée en vigueur du Droit des affaires Ohada, nous avons accompagné plus de 200 grandes entreprises dans 17 pays, dans la mise en harmonie de leur dossier juridique avec le droit Ohada.

Aujourd'hui, de nombreuses entreprises établies à travers le continent africain nous confient leurs opérations, leurs transactions et projets exceptionnels auxquelles s'appliquent les règles du droit Ohada.

Leur confiance est la marque de la reconnaissance d'une expertise africaine unique, que nous enrichissons avec patience et passion depuis 1982.



Congo

Blvd Denis SASSOU NGUESSO, Rond Point de la Coupole
Immeuble YOKA Bernard, 2ème étage
B.P. 14794 Brazzaville - Congo
Tél. +242 06 678 90 18

Cameroun

1043, Rue de l'hôpital, Tour CNPS, Bonanjo
B.P. 443 Douala, Cameroun
Tél.: +237 33 43 01 71 / 33 43 01 30
Fax: +237 33 43 01 06

cacinternationa@cac-international.com



Audit • Conseil • Finance • Droit • Fiscalité



www.cac-international.com



Charles BOTO'O à NGON

« Nous devons relever le défi de la structuration et de la mise à niveau des outils de production de notre économie »

Le directeur général de l'Agence des Normes et de la Qualité expose les raisons du partenariat entre le GICAM et l'ANOR, de même que les perspectives de déploiement de son institution.

Quels sont, pour l'ANOR, les enjeux du partenariat avec le GICAM ?

A mon avis, les enjeux de ce partenariat qui, à terme, va marquer les esprits, sont stratégiques, structurels et concurrentiels. Je m'explique.

A partir de la Vision 2035 du chef de l'Etat, S.E. Paul BIYA, une stratégie a été élaborée : c'est le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) que le GICAM vient de réexaminer lors de ses récents travaux. Malgré quelques limites relevées, reconnaissons tout de même qu'il s'agit d'un outil remarquable, aussi bien pour les pouvoirs publics que pour le secteur privé que vous représentez, qui leur permet d'élaborer des stratégies de développement en cohérence avec les grandes orientations de l'action du Gouvernement qui, du reste, demeure le client de premier plan pour les opérateurs économiques publics et privés.

Dans cette perspective, il est important pour toute entreprise créatrice de valeur, d'adapter sa structure à la stratégie retenue. Son organisation, son système de management, ses processus de production doivent être en cohérence avec ses objectifs dans un environnement économique bien défini. Vous comprenez, dès lors, que l'ANOR qui est l'organisme national de normalisation et le GICAM, qui est l'une des principales organisations patronales du Cameroun, devaient se mettre ensemble pour relever le défi de la structuration et de la mise à niveau des outils de production de notre économie.

Une structuration en cohérence avec une stratégie globale pour un objectif déterminé : l'amélioration du taux de croissance et la création des emplois. Le partenariat GICAM/ANOR recherche cette cohérence qui contribuera, je n'en ai aucun doute, à l'atteinte des objectifs du DSCE.

Voilà qui nous amène au problème crucial de la compétitivité de notre appareil de production, dont vous êtes le moteur, vis-à-vis de la concurrence étrangère, dans un marché ouvert et désormais global. La loi sur les zones économiques va bientôt faire du Cameroun une destination pour les délocalisations des producteurs étrangers ; il va de soi que leurs stratégies viseront les produits les plus demandés dans la sous-région, que nous importons ou que nous fabriquons localement.

Mais avant la mise en application de cette loi, il y a la ratification de l'accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne que le Cameroun a signé depuis le 15 janvier



Charles BOTO'O à NGON, DG de l'ANOR

2009, qui fait actuellement débat, et où chacun apporte son scénario catastrophe.

Si l'on tient compte de l'importance, reconnue par l'OMC, de la normalisation dans le commerce international, si on met en avant le fait que l'ANOR, membre des différents organismes internationaux de normalisation, participe et aimerait faire participer le secteur privé camerounais aux travaux des comités techniques internationaux sur les questions qui l'intéressent, et si on y ajoute les différents partenariats de l'ANOR qui lui donnent accès aux portefeuilles des normes internationales et européennes, on comprendrait alors que la convention GICAM/ANOR offre un cadre d'accompagnement des entreprises camerounaises, pour une mise en œuvre efficiente du plan de modernisation et d'adaptation de l'économie camerounaise dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'APE.

Car, à mon avis, la question n'est plus de savoir si nous sommes prêts à l'inéluctable ; elle revient à dire comment nous nous y préparons. Le président FOTSO, à qui je rends hommage pour l'acuité de ses analyses, la modernité de ses orientations et le travail qu'il effectue à la tête de votre Groupement, a parfaitement saisi l'étendue de ces enjeux.

Le partenariat GICAM/ANOR est l'une des premières réponses au questionnement qui anime les débats sur ce sujet.

Quelles sont les attentes de l'ANOR vis-à-vis du GICAM en ce qui concerne la mise en œuvre de la convention GICAM-ANOR ?

La principale attente dans ce cadre est que le GICAM offre à l'ANOR une tribune d'expression tournée vers tous ses membres et un terrain d'action pour le déploiement de certaines de ses activités. A cet effet, le GICAM assure l'interface entre l'ANOR et le secteur privé, pour ancrer la question de la norme et la qualité dans la conscience des chefs d'entreprise, en vue de les encourager à prendre une part active aux travaux de normalisation au sein des comités techniques, aussi bien sur le plan national qu'international, et de s'engager résolument dans la démarche qualité.

L'objectif étant de faire comprendre au secteur privé deux choses fondamentales pour le progrès de notre pays :

- la normalisation est l'affaire de tous ;
- l'ANOR est un partenaire du secteur privé, véritable locomotive de l'émergence du Cameroun.

Prendre part aux travaux des comités techniques permet aux entreprises de mettre en avant leurs besoins, leurs expériences du secteur et leurs intérêts dans la définition des règles du jeu. Elles peuvent aussi mieux planifier l'amélioration consécutive de leur système de production, par rapport aux évolutions technologiques contenues dans les normes en cours d'élaboration ou de révision, et s'assurer un avantage concurrentiel significatif sur les au-

tres dans la conquête des marchés. Chercheurs, développeurs, ingénieurs et experts en marketing des entreprises du secteur privé devraient activement y prendre part pour tirer le meilleur des informations sur « state-of-the-art » des technologies concernées. Voilà pourquoi l'ANOR compte beaucoup sur la participation active du GICAM à l'élaboration de l'important programme national d'élaboration des normes.

Enfin, l'ANOR attend que le GICAM l'associe et l'implique dans ses activités en rapport avec les normes et la qualité, afin de lui permettre de mieux appréhender les préoccupations du secteur privé dans ces domaines.

Pour de nombreux opérateurs économiques, la procédure de certification n'est pas une sinécure malgré les efforts de communication de l'ANOR à ce sujet. Que comptez-vous faire pour une meilleure appropriation de cette procédure par les opérateurs économiques ?

Mieux communiquer, mieux informer à travers une campagne, bien ciblée, de sensibilisation en direction des opérateurs économiques qui, pour la plupart, sont au courant ; car cette procédure est affichée à la direction des Accréditations et de la Certification (DAC) de l'ANOR ; par ailleurs, pour chaque opération, un protocole qu'on appelle une revue, est élaboré par l'évaluateur de l'ANOR et soumis à l'évalué.

Les opérateurs économiques savent bien qu'une application systématique et intégrale des exigences des normes de certification leur serait très onéreuse. C'est pour cette raison qu'une de mes circulaires a prescrit des revues de certification dont le coût me semble raisonnable.

J'ai le devoir de vous dire ici que, compte tenu de notre environnement économique et de la politique de maîtrise de l'inflation pour lutter contre la vie chère prônée par le chef de l'Etat, l'ANOR, à travers sa DAC, fait ce qu'elle peut pour accompagner les opérateurs économiques dans leur développement, sans pour autant léser le droit du consommateur aux produits de qualité.

Lors du séminaire de sensibilisation des entreprises sur les normes et les activités de normalisation au Cameroun organisé au GICAM le 20 mars 2014 en collaboration avec l'ANOR, après la révélation des 817 normes homologuées par le Cameroun dont 107 règlements techniques, les opérateurs économiques ont souhaité plus de règlements techniques, voire que toute norme soit d'application obligatoire. Qu'en est-il concrètement du choix à opérer entre norme d'application facultative et règlement technique et qu'en est-il du processus de mutation d'une norme en règlement technique ?

En ouvrant le premier volet de votre question, je dirai que la loi camerounaise N° 96/117 du 05 août 1996, relative à la normalisation dispose en son article 7 alinéa 1 que : « Les normes élaborées, expérimentées, adoptées, homologuées révisées et publiées sont d'application facultative ». Cette disposition légale, c'est-à-dire contraignante, qui

reprend l'un des principes de la normalisation s'impose à nous tous. Elle est, par ailleurs, en cohérence avec le processus d'élaboration des normes qui repose sur la règle du consensus des parties prenantes. Elle est, enfin, en cohérence avec notre modèle de libéralisme économique. Par conséquent, il n'est pas possible pour une économie ouverte et encore faible de soumettre tout son appareil de production aux contraintes des règlements techniques, sauf si cette réglementation reprend les exigences des normes internationales sur les matières concernées.

Qu'il s'agisse des normes d'application volontaire ou celles d'application obligatoire, leur processus d'élaboration, d'adoption et d'homologation est le même. Le choix de rendre une norme d'application obligatoire relève d'une volonté politique, qui elle-même est motivée par des raisons d'ordre public, de sécurité publique, de santé publique ou de protection de l'environnement.

Tel sera peut-être le sort de la norme camerounaise sur les alcools et spiritueux, récem-

Des raisons purement économiques et de surveillance des marchés peuvent également guider le choix de rendre une norme d'application obligatoire, comme c'est le cas avec certains règlements européens, ou comme c'est aussi le cas en Israël dans les secteurs de l'eau et de l'énergie.

En tout état de cause, l'objectif de l'ANOR est d'amener les principaux acteurs à appliquer les normes parce qu'ils en comprennent les avantages pour leur industrie et leurs bénéfices socio-économiques pour le pays, plutôt que par peur des sanctions et représailles en cas de non application. Telle est la motivation principale de la vaste campagne de sensibilisation que je compte lancer dans les prochaines semaines à travers les dix régions administratives.

Quelle appréciation faites-vous de l'Infrastructure Nationale de la Qualité camerounaise ?

Ne nous faisons pas d'illusion, elle est embryonnaire ; et l'ambition de l'ANOR est de l'amener à maturité en développant ses trois piliers que constituent la normalisation,



ment révisée pour la mettre en cohérence avec les règlements sur les emballages en plastique et les préoccupations de santé publique, qui fait actuellement débat. J'entends dire ici et là que l'ANOR a interdit la production du whisky en sachet. La mission principale de l'ANOR n'est pas d'interdire ; elle consiste à élaborer des normes qui visent à améliorer la qualité des produits pour leur meilleure compétitivité, aussi bien sur le marché national qu'à l'international. Et c'est ce que nous avons fait en l'occurrence. La rendre d'application obligatoire relève de la volonté politique, comme je l'ai déjà indiqué par ailleurs.

Loin de condamner les entreprises du secteur qui lui font un mauvais procès d'intention, cette norme ouvre des perspectives nouvelles à celles des entreprises qui sauront la mettre à profit pour conquérir de nouveaux marchés, notamment dans les pays voisins.

l'évaluation de la conformité et la métrologie.

Sur le plan de la normalisation, l'ANOR a été créée le 17 septembre 2009 par décret du président de la République pour assurer l'élaboration et l'homologation des normes, la certification de la conformité aux normes et la promotion des normes et de la démarche qualité auprès des administrations publiques, parapubliques et des organisations du secteur privé, entre autres missions.

Sans faire de l'autosatisfaction, disons que le portefeuille des normes camerounaises a presque triplé depuis la création de l'ANOR, en passant de 300 normes en 2010 à environ à 817 normes en 2013.

L'évaluation de la conformité conduite par la direction des Accréditations et de la Certification de l'ANOR, s'opère grâce à un réseau, limité certes, d'experts et de laboratoires nationaux et de partenaires internationaux qui réalisent les tests et les analyses nécessaires.

Il faudra étoffer ce réseau et l'ANOR encourage tous ceux qui ont les ressources nécessaires à investir dans ce domaine qui génère un chiffre d'affaires mondial et annuel de plus de deux cent milliards de dollars US.

Soutenue par le Gouvernement, l'ANOR a entrepris la construction d'un laboratoire de métrologie de référence, à vocation sous-régionale, pour apporter plus de crédibilité aux opérations d'évaluation de la conformité qui reposent essentiellement sur les mesures et les tests.

Lorsque vous vous faites voler 5 ml sur un plein de 10 litres à la pompe, votre perte peut vous sembler sans conséquence ; mais lorsqu'il s'agit d'un plein de 100 000 litres, la perte devient financièrement conséquente. Il en est de même lorsque les instruments des laboratoires d'analyses médicales ne sont pas conformes et indiquent des valeurs erronées ou approximatives, sources de mauvais diagnostics pouvant aller jusqu'au décès du patient.

Pour nous résumer, un laboratoire de métrologie en construction, un réseau de labora-

le Cameroun, à travers ma modeste personne, est vice-président de l'ARSO.

Le Cameroun, leader de la sous-région sur différents plans dont celui de la normalisation et de la qualité, a signé des conventions de partenariat avec un certain nombre de pays voisins pour le partage des expériences et des informations à caractère normatif. L'objectif, à terme, étant d'amener ces pays à harmoniser leurs normes et règlements techniques avec les normes camerounaises qu'ils jugent utiles pour leurs échanges ; ces normes camerounaises leur sont accessibles en ligne via le site Internet de l'ANOR.

Membre, par ailleurs, de la gouvernance de nombreux organismes internationaux de normalisation, coordonateur du comité FAO/OMS du Codex pour l'Afrique, et convaincu de ce que l'adoption et l'harmonisation des normes relatives aux denrées alimentaires africaines qui font l'objet des échanges commerciaux entre les pays de la région favorisent l'intégration économique sous-régionale, le Cameroun a entrepris de faire bénéficier notre sous-région de cette position privilégiée, notamment, en ob-

Tout d'abord, la contribution à l'amélioration du cadre juridique de la normalisation, à travers la révision de la loi de 1996 relative à la normalisation au Cameroun, en vue de mieux l'adapter à l'évolution du contexte national et international.

Dans ce même souci d'arrimer le Cameroun à la modernité, l'ANOR a engagé depuis 2012, un vaste programme de densification du portefeuille de normes camerounaises. Comme nous l'avons déjà indiqué, celui-ci est passé de 300 à 817 normes pour un objectif fixé à 1 500 normes pour la fin de l'année 2014.

Plus substantiellement, l'ANOR a engagé l'établissement du tout premier programme national d'élaboration des normes sur trois ans. Le document projet de ce programme a été validé et son cadre organisationnel est en cours de finalisation. Suivront alors le lancement du programme et le déclenchement de la phase de mise en œuvre effective des activités retenues dans le document projet, et pour cette phase le GICAM et l'ensemble du secteur privé sont vivement sollicités, comme je l'ai souligné.

Le déploiement institutionnel de l'ANOR va également être engagé dès cette année, avec l'ouverture de sa toute première antenne à Douala. Cette antenne permettra de rapprocher l'ANOR des opérateurs économiques de Douala, en vue de répondre de manière diligente à leurs différentes préoccupations.

L'autre projet important porte sur l'élaboration du programme national de promotion des normes, dans la perspective de mieux encadrer la sensibilisation des différentes parties prenantes, leur information, leur formation aux bonnes pratiques professionnelles, et surtout, leur accompagnement à terme à la certification.

Je m'en voudrais de ne pas citer la convention avec le FEICOM qui va créer des conditions favorables aux affaires dans le cadre du Programme de Gouvernance Qualité Locale. Ce programme vise à promouvoir les normes au sein des collectivités territoriales décentralisées (CTD), en vue d'assurer la réalisation à bonne fin des projets locaux, la durabilité des ouvrages et l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Nous avons été informés de ce que l'ANOR travaille sur un projet de texte devant consacrer la vérification de la conformité avant embarquement. En quoi cela consiste-t-il concrètement ? Une telle procédure n'aura-t-elle pas d'impact sur les coûts à l'importation des marchandises ? Par ailleurs, le Gabon aurait interrompu l'expérimentation de cette démarche quelque temps seulement après son entrée en vigueur. En connaissez-vous les raisons ?

Je ne suis pas au courant de la mise en œuvre d'un tel programme au Gabon, pays souverain, qui peut autoriser ou arrêter tout programme qu'il veut. Ce qui guide en priorité les choix stratégiques de l'ANOR c'est la compétitivité des entreprises camerou-



toires de tests et d'analyses qu'il faut renforcer, un portefeuille de normes camerounaises en progression depuis trois ans mais qu'il faut davantage densifier, voilà en quelques mots l'état des lieux de l'infrastructure qualité et ses perspectives à court et moyen termes.

Quelles sont les stratégies mises sur pied par l'ANOR pour l'acceptation des normes camerounaises par les autres pays de la sous-région ?

Les normes sont au cœur des échanges dans la sous-région. Le commerce sous-régional et intra-régional reste encore faible du fait de l'insuffisance de l'harmonisation des normes. C'est une des préoccupations qui ont justifié la création de l'Organisation Africaine de Normalisation (ARSO) dont l'une des missions est d'harmoniser les normes au niveau africain pour faciliter les échanges inter et intra-régionaux. Je voudrais rappeler ici que

tenant de ses partenaires internationaux des programmes qui vont dans ce sens.

C'est ainsi que le Cameroun, le Gabon et la République Centrafricaine, bénéficient du Programme TCP/3420 de Coopération Technique d'Appui au Renforcement des Capacités des Comités Nationaux et Points de Contact du Codex Alimentarius, pour les pays de la sous-région Afrique centrale, financé par la FAO à hauteur de 376 000 dollars US. A l'évidence toutes ces initiatives visent à terme, l'intégration des marchés de la sous-région qui reposent essentiellement sur l'harmonisation des normes des pays concernés.

Quelles sont les perspectives de déploiement de l'ANOR pour le développement de la normalisation et de la qualité au Cameroun ?

Les perspectives de déploiement de l'ANOR se résument à un certain nombre de projets.

naises, la santé et la sécurité des Camerounais dans le cadre des orientations du Gouvernement. A partir de là, nous explorons ce qui marche bien ailleurs et dans un environnement comparable au nôtre, et nous le mettons en expérimentation chez nous.

La mise en œuvre du programme d'évaluation de la conformité avant embarquement des produits et équipements destinés au marché camerounais vise à répondre à deux préoccupations majeures : assurer la sécurité sanitaire et la protection de la santé des camerounais en assainissant le marché national d'une part, accompagner les opérateurs économiques en réduisant les coûts et les délais de mise sur le marché des produits importés d'autre part. Toutes ces actions conduisent vers une meilleure surveillance de notre marché.

Le cadre réglementaire dudit programme est en cours de finalisation. Un projet d'arrêté conjoint, dont la signature va déclencher le processus de mise en œuvre du programme a été soumis aux ministres en charge du commerce, de l'industrie et des finances par nos soins. Ce projet d'arrêté définit les modalités pratiques de l'exécution de cet important programme, notamment l'habilitation de l'ANOR à mandater des organismes internationaux compétents pour inspecter et certifier, sous sa supervision, la conformité de la commande et la qualité des produits avant leur embarquement pour le Cameroun. Faut-il rappeler que cette certification sera faite par l'exportateur et à ses frais et que le certificat délivré dans ces conditions fera partie des documents exigés pour le dédouanement.

Enfin, dans le cadre du renforcement des échanges avec la Chine dans le domaine de la normalisation, des négociations sont très avancées avec certains organismes chinois pour la mise en œuvre de ce programme en Chine, et la mise en place au Cameroun des outils modernes de collecte, de traitement et de gestion de l'information normative et commerciale en temps réel.

Cette information concerne aussi bien la qualité des produits et autres équipements, que celle des personnes physiques et/ou morales intervenant dans la réalisation des infrastructures au Cameroun. La mise en service de ces outils de l'e-Gouvernance permettra, en temps réel, à toute administration ou personne désireuse de le savoir, de disposer des réponses pertinentes sur les commandes inspectées, la qualité des produits évalués, l'authenticité des certificats délivrés, les résultats des analyses y relatives et l'itinéraire des produits, du port d'embarquement au port de destination.

Beaucoup de pays africains ayant une expérience en matière de normalisation sont déjà engagés dans ce genre de programmes ; c'est le cas du Nigeria, du Kenya, de la Tanzanie, de l'Afrique du Sud, pour ne citer que ceux-là. Quelle stratégie l'ANOR compte-t-elle mettre en œuvre pour l'implication du secteur privé au Programme National d'Elaboration des Normes ?

La convention ANOR/GICAM est en soi un élément de notre stratégie à cette fin. Disons simplement les choses : on n'élabore pas les normes sans parties prenantes. Le secteur privé est l'une des principales parties prenantes de la normalisation et le GICAM est le plus important groupement interprofessionnel du Cameroun. Il est de ce fait, un des représentants majeurs du secteur privé qui sera sollicité durant toutes les phases d'exécution du Programme National d'Elaboration des Normes, pour exprimer les besoins en normes du secteur privé, ses priorités dans la classification de ces besoins et apporter sa contribution active dans les comités techniques chargés d'élaborer les normes souhaitées.

Pour que cette approche participative soit efficace, il nous faudra identifier dans chaque secteur d'activité structuré et organisé, un point focal, véritable relais des préoccupations relatives aux normes de son secteur. Nous aurons ainsi constitué un réseau de points focaux qui serviront d'interface entre les acteurs du programme et leurs secteurs d'activité respectifs.

L'implication du secteur privé aux travaux de normalisation n'est pas seulement une exigence procédurale, c'est une nécessité en ce qui nous concerne car, c'est en agissant qu'on comprend mieux les contraintes et les avantages de l'action. Nous, l'ANOR, tout comme le secteur privé, avons vis-à-vis de notre pays, des devoirs et des objectifs à atteindre en termes de croissance économique et de création d'emplois. La normalisation va nous aider à y parvenir si chacun fait ce qui est attendu de lui. Pour cela, la concertation fait également partie de notre stratégie.

La stratégie mise en place prévoit enfin de vastes campagnes de communication en direction du secteur privé, avec l'élaboration, l'édition et la diffusion des supports de communication sur le programme, ainsi que des échanges au plus haut niveau de la gouvernance des entreprises et autres organisations socioprofessionnelles.

Qu'avez-vous à conseiller aux opérateurs économiques qui pensent qu'il est inutile de perdre du temps et de l'argent à l'élaboration d'une norme si le respect de son application n'est pas obligatoire ?

Nous vivons désormais dans un village planétaire à caractère intrusif très prononcé, avec la télévision et Internet comme vecteur de pénétration. Ce qui est mauvais se sait et se fait savoir en temps réel à travers la planète. Ce qui a de la qualité se sait aussi par les mêmes canaux et avec la même célérité.

Une entreprise qui a une stratégie de développement sait qu'elle doit faire de la qualité. Pour qu'elle fasse de la qualité, elle doit appliquer les normes d'application volontaire ou rendues d'application obligatoire. Elle doit par conséquent mettre la qualité à un niveau stratégique très élevé, car cette dernière constitue l'un des plus importants éléments incorporels, auquel chaque opérateur économique doit avoir recours comme instrument concurrentiel majeur pour son industrie et

pour l'économie nationale, quelle que soit la taille de son entreprise. La qualité améliore l'image de l'entreprise et augmente la confiance des consommateurs et des investisseurs.

Dans cette perspective, élaborer les normes et les appliquer, c'est faire de la qualité et ça n'a que des avantages à l'échelle d'une entreprise. Comme se laver les mains avant chaque repas est bien pour notre santé. Nous le faisons volontairement, sans obligation, parce que nous savons les avantages que cela comporte. Ceux qui ne le font pas s'exposent, tout aussi volontairement, et exposent leur entourage aux maladies.

J'ai le devoir de vous informer que pour les avantages de la normalisation à l'échelle nationale, tous les résultats des études menées pour évaluer l'impact socio-économique de l'application des normes sont unanimes : les normes contribuent, de manière très significative, à l'amélioration de la compétitivité et de la performance de l'économie nationale. Leur incidence moyenne sur le taux de croissance est de l'ordre de 0,85%, représentant près de 25% du PIB des pays où ces études ont été menées. Le Cameroun, dans le cadre du DSCE, ambitionne de réaliser des taux de croissance constants de 5,5% au moins par an. Je vous laisse tirer les conclusions qui s'imposent.

Pour conclure sur cette question, je dirai que l'utilisation des normes relève plus de la stratégie d'entreprise, que de l'obligation qui est faite de leur application. Les consommateurs camerounais observent ce qui se passe ailleurs dans le monde, et sont de plus en plus rationnels dans leurs achats. Il y a lieu de prévoir qu'une fois que la culture des normes et de la qualité sera bien ancrée dans la conscience collective, leurs choix se plus porteront davantage vers les produits de qualité. Et les entreprises qui ne l'auront pas compris suffisamment à temps devront s'ajuster ou disparaître tout simplement par l'effet de la règle du marché qui dit « marche sur le sentier de la normalisation ou crève à terme ».

Vous voyez bien que ceux qui pensent qu'il ne sert à rien d'appliquer volontairement les normes et qui souhaitent y être obligés par des règlements techniques ne participent pas volontiers au progrès national et ont beaucoup à perdre à terme.

Enfin, comme j'aime à le dire, les normes sont dans la vie commerciale ce que les lois et règlements sont dans la vie civile. Ceux qui font preuve de civisme vivent en harmonie avec la société alors que ceux qui ne les respectent pas ont des difficultés un jour ou l'autre. Toujours ! Les normes sont les règles de la vie commerciale. Choisir de ne pas les respecter revient, pour un opérateur économique, à choisir d'investir à perte et pour sa disparition à long terme.



• Noé NDI MBERE

Responsable du Business Advisory Services,
GICAM

Financement des entreprises La contribution du GICAM par le FOGAMU

Conformément à son ambition de contribuer à faire gagner des points de croissance au Cameroun afin d'atteindre l'émergence en 2035, le GICAM propose des solutions pour financer les entreprises. D'abord via la constitution d'un syndicat des prêts adressé au PMI, ensuite à travers le projet de mise en place d'un fonds de garantie.

PROBLÉMATIQUE DU FINANCEMENT DES PME

Le 24 avril 2014, lors de la séance d'échanges organisée par le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, présentant le Programme National de Mise à Niveau, les entreprises (celles qui ont participé au programme pilote de mise à niveau) ont exprimé les principales contraintes qui ont entravé le processus d'accompagnement à la mise à niveau et la certification lors de la phase pilote du programme (le PPAMNQ). Parmi ces contraintes, celles relatives à l'accès au financement, à l'indisponibilité des matières premières d'origine agricole et à l'absence d'une politique de préférence nationale dans les acquisitions de l'Etat et de ses démembrements sont revenues avec emphase.

La difficulté d'accès au crédit, notamment pour les PME n'est pas une particularité du Cameroun. En effet, les crédits au secteur privé africain plafonnent aujourd'hui à moins de 18 % du PIB, contre plus de 100 % dans les économies développées. Le fait que ces PME ne puissent pas remplir les conditions fixées par les banques dans la plupart des pays africains explique probablement cette situation.

La question du financement des entreprises est donc une problématique qui ne cesse de préoccuper les autorités et les organes d'appui et d'accompagnement à l'initiative privée. C'est pour cette raison que le GICAM et un groupe constitué de cinq (5) banques, se sont accordés, avec l'appui de l'African Guarantee Fund, pour mettre à disposition des

PMI un fonds de 50 milliards de FCFA pour les accompagner dans leur déploiement. En effet, ce syndicat de financement des entreprises vient ici apporter quelques solutions au problème posé supra. Il est une démarche préalable à la mise en place du Fonds de Garantie Multi-métiers, le FOGAMU.

La présente analyse revient sur la problématique du financement des entreprises et particulièrement des PME/PMI, en présentant la proposition du GICAM qui est celle de relancer la croissance en finançant les créateurs de richesses. L'analyse intervient aussi dans un contexte marqué par la dispersion dans la recherche des solutions à la question du financement. Ces solutions sont principalement la Banque des PME, le Fonds de Garantie au financement des PME, le crédit-bail et l'affacturage (dont le texte attend d'être promulgué). Ici, une attention particulière sera portée sur le fonds de garantie.

L'économie nationale est constituée d'un tissu de PME assez dense et diversifié, tenu en grande partie par les nationaux. Ces PME ont du mal à jouer pleinement le rôle moteur de la croissance (sécurisation et création d'emplois, soutien à l'accroissement de la valeur ajoutée...) à cause des difficultés multidimensionnelles qui freinent leur développement. Les PME, tous secteurs confondus, ont beaucoup souffert de la crise économique que le pays a vécu ces vingt dernières années. La restructuration macro-économique a entraîné le démantèlement de la quasi-totalité des structures et programmes de promotion des PME : (i) les organismes d'assistance multi-conseils ; (ii) les orga-

nismes de financement, (le Fonds d'Aide et de Garantie aux PME - FOGAPE) ; (iii) la suppression des incitations fiscal-douanières prévues dans le Code des investissements ; (iv) la restructuration du système bancaire entraînant la suppression des incitations au financement des PME ; (v) le désengagement des bailleurs de fonds des programmes d'appui au secteur privé (ACDI, USAID, PNUD, etc.) contraints d'orienter leurs interventions vers les secteurs sociaux, la lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance pour atténuer les effets pervers de l'ajustement structurel.

Une récente étude menée par le GICAM et le BIT fait ressortir l'importance de la PME dans l'économie camerounaise à travers la pratique de la sous-traitance, car ces PME emploient une forte proportion de la population. En effet, l'étude révèle que, dans le cadre d'un nouveau contrat de sous-traitance, 65,7% des preneurs d'ordre déclarent augmenter les heures de travail de leur personnel. Ainsi donc, parmi les différentes solutions qui pourraient participer à l'ambition d'accompagner financièrement les PME, le fonds de garantie, qui fait ses preuves dans plusieurs économies comparables à la nôtre, mérite d'être mieux compris.

L'APPORT DU FONDS DE GARANTIE

Compte tenu du risque élevé que représentent les petites et moyennes entreprises camerounaises, il est très difficile pour les banques et les autres institutions financières de leur accorder un crédit. Ainsi, la mise sur pied d'un fonds de garantie apparaît comme une solution, premièrement pour redynamiser

l'économie, et ensuite pour décontracter le climat de méfiance qui règne entre institutions financières et promoteurs des PME ; le but du fonds de garantie étant de couvrir une partie du risque que courent les banques et autres institutions financières du fait l'activité de crédit en faveur des PME.

• Typologie du fonds de garantie

Selon la CEAC (2006), le fonds de garantie est « un instrument financier destiné à encourager les institutions bancaires et financières à ouvrir leur guichet aux entreprises qui offrent de bonnes potentialités en termes de rentabilité, mais qui se montrent incapables de fournir des garanties suffisantes ou bien de présenter des états financiers lisibles et fiables pouvant attester de leur solvabilité ». Les fonds de garantie peuvent être distingués suivant l'origine des ressources (capital) (G. NGUYEN, 2000) ou suivant le mode de fonctionnement.

- La distinction suivant l'origine des ressources

Suivant l'origine des ressources constituant la garantie, on peut distinguer principalement les fonds constitués par les bénéficiaires (mutualistes) et ceux constitués par les prêteurs (les fonds interbancaires).

- La distinction suivant le mode de fonctionnement

On peut distinguer deux grandes familles de fonds de garantie : les fonds de garantie qui sont des institutions à part entière et les fonds de garantie non institutionnalisés.

• Le fondement du fonds de garantie

L'apport de la garantie externe doit être apprécié au regard de la faiblesse du financement de l'économie et des difficultés que rencontrent les banques lors de la mise en jeu des garanties intrinsèques « classiques ». La création du fonds de garantie comme moyen de résorption du déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché de crédit bancaire trouve toute sa justification dans le constat surtout la dévalorisation des garanties traditionnelles.

- Les contraintes de l'économie de l'endettement

Les contraintes de l'économie d'endettement sont principalement la soumission de l'économie à la seule source de financement qu'est le système bancaire, avec pour corollaire le sous-financement de l'économie en raison des problèmes d'asymétrie de l'information qui créent un climat de méfiance entre banques et entreprises.

- La dévalorisation des garanties traditionnelles

Les garanties traditionnelles exigées par les banques sont souvent constituées des sûretés réelles. L'estimation de leur valeur au moment de la signature d'un contrat de prêt ne constitue pas une valeur de référence suffisante car ce n'est pas par la prise en compte de la seule valeur vénale d'une garantie que le prêteur acquerra la certitude d'être bien indemnisé si l'emprunteur se trouvait être défaillant en cours de contrat, quand bien même les garanties doivent être mises en jeu

(L. GIRARD, 1984). La logique et la tradition veulent que, d'une façon générale, la garantie du prêteur soit constituée par l'objet du financement ; par exemple, si un prêt à long terme est consenti à une entreprise pour un investissement immobilier, la garantie qui sera demandée en priorité par le prêteur sera une hypothèque sur les bâtiments acquis ou édifiés par l'emprunteur. L'intérêt de ce parallélisme est que la garantie est censée avoir la même valeur que le concours qui sert à son financement.

• Les effets attendus du fonds de garantie

L'objectif d'un fonds de garantie de crédit étant de promouvoir le développement des entreprises en leur facilitant l'accès au financement, un fonds de garantie agit par le biais de l'allègement du risque supporté par un établissement de crédit lorsque celui-ci finance un projet en faveur d'une entreprise éligible. Le fonds de garantie prend en charge une partie du risque associé à une opération de crédit. Sa mise sur pied peut avoir des effets positifs autant sur le plan microéconomique que sur le plan macroéconomique. Ces effets sont impulsés grâce à son action sur les variables telles que le taux d'intérêt et le volume du crédit.

- Les variables cibles du fonds de garantie

Les principales variables sur lesquelles le fonds de garantie peut directement agir au sein d'une économie sont le taux d'intérêt et le volume du crédit.

- Les avantages du fonds de garantie

L'effet attendu d'un fonds de garantie est la relance de l'économie à travers la dynamisation du secteur privé par l'appui de l'État au système de financement dudit secteur. Les avantages du fonds de garantie peuvent être perçus à plusieurs niveaux, à savoir : les entreprises, des banques, ainsi que l'État.

L'impact de la mise en place d'un fonds de garantie sera ressenti à plusieurs niveaux : (i) l'augmentation des recettes fiscales, notamment les droits et les taxes sur les entreprises grâce à l'accroissement de la production induite par le renouvellement de la capacité productive existante ou par de nouveaux investissements; (ii) la création de nouveaux emplois directs ou indirects du fait de ces investissements, susceptibles de réduire la pauvreté qui constitue, un enjeu politique-économique majeur.

QUELQUES EXPERIENCES DE FONDS DE GARANTIE

• En Afrique de l'Ouest

- Le FAGACE du Bénin

Le FAGACE est un établissement public international à caractère économique et financier spécialisé dans la garantie. Il résulte du Fonds de Garantie et de Coopération de l'OCAM dont le siège social est situé à Cotonou en République du Bénin. Il a été créé le 10 février 1977 à Kigali au Rwanda. C'est le 7 août 1985 que le Fonds de l'OCAM change de dénomination pour devenir le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE). Les États membres sont : le Bénin, le Burkina, la Ca-

meroun, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. L'entrée dans le Fonds est ouverte à tous les États africains et non africains, ainsi qu'aux institutions.

- Le GARI au Togo

Le fonds GARI a été constitué le 21 décembre 1994. C'est une société anonyme de droit togolais immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés et agréé le 3 juillet 1995 en qualité d'établissement financier soumis aux dispositions de la loi bancaire en vigueur dans l'UEMOA. Son capital social était fixé à 8.618.500.000 FCFA lors de l'assemblée générale constitutive et a atteint 12.954.500.000 FCFA à l'issue de deux augmentations successives décidées et mises en œuvre au cours de l'année 1995.

• En Afrique centrale

- Le Fonds de Garantie et de Solidarité en République du Congo (FGS)

Dans le cadre de l'appui à la création des PME/PMI, l'État congolais a créé en 1986 un Fonds de Garantie de Soutien (FGS). Son objectif principal était d'assurer la garantie des crédits d'investissement accordé aux PME et le financement des études préliminaires. Il était placé sous l'autorité du ministre des PME/PMI. Les sources de revenu du FGS sont constituées par une subvention annuelle de l'État, des participations des organismes internationaux et extérieurs, les produits des placements ou d'intervention, les prêts, dons et legs de toute nature, les cautions versées par les commerçants non congolais et la taxe sur la carte professionnelle de commerçant.

- L'expérience du FOGAPE au Cameroun

Dans le système d'intermédiation financière camerounaise, le fonds de garantie existe officiellement depuis 1975 suite au décret présidentiel n° 75 - 238 du 2 avril 1975. Ce décret, en son article premier, dispose qu'« il est créé au sens de la Banque Camerounaise de Développement, un fonds d'aide et de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises camerounaises en abrégé FOGAPE. Ce fonds est placé sous la tutelle du ministère des finances ». Avant cette date, l'assistance aux PME était assurée par le Centre d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises (CAPME) créé en 1970. Le FOGAPE était une structure tributaire de la Banque Camerounaise de Développement (BCD). Dans son activité, le fonds a connu deux phases marquées par la modification de son statut à partir de l'année 1984. Le fait le plus marquant dans ce changement de statut est le détachement du FOGAPE de la BCD pour devenir une personne morale dotée d'une autonomie financière. Aujourd'hui, il est en cessation d'activité. Ses missions et son fonctionnement feront l'objet d'un développement particulier.

LE PROJET DU GICAM

Le GICAM, avec l'appui du BIT, a entrepris en 2006 la réalisation d'une étude pour la création d'un fonds de garantie des crédits aux PME, dénommé Fonds de Garantie Multi-métiers (FOGAMU). Il s'agit, en effet,

d'un instrument qui a pour objectif la facilitation, à travers l'octroi de garantie, de l'accès aux crédits bancaires par les PME.

• Hypothèses et caractéristiques du FOGAMU

L'action du FOGAMU doit être sous-tendue par deux principaux enjeux : (a) la protection de la valeur des capitaux investis (le fonds) pour garantir la mobilisation des prêts bancaires; (b) l'accès aux crédits bancaires des PME qui n'auraient pas pu les obtenir des banques commerciales selon leurs procédures conventionnelles d'évaluation des demandes de crédits (principe « d'additionnalité »).

L'impact du FOGAMU pourra se mesurer par le volume additionnel de crédits – notamment les crédits à moyen et long terme – mobilisés grâce au mécanisme de garantie. Cela ne pourra être que le résultat de la combinaison de différents facteurs, incluant le montant initial du fonds, l'effort de marketing visant à promouvoir l'usage du mécanisme de garantie, l'adhésion des banques commerciales et d'autres organismes financiers à cette initiative, les capacités de traitement des dossiers soumis au FOGAMU.

• Le cadre institutionnel du FOGAMU

L'ouverture d'un établissement financier est subordonnée au respect d'un ensemble de conditions relatives à la forme juridique, au capital social minimum exigé, à l'agrément de l'autorité monétaire.

La forme juridique du FOGAMU est celle de société anonyme (SA). Son capital initial est de 7 500 millions FCFA. Pour ce qui est de

l'agrément de l'autorité monétaire, les procédures suivront le moment opportun.

• L'organisation du FOGAMU

La structure de gestion comprend un organe exécutif, un organe délibérant, des assemblées d'actionnaires et des organes de contrôle.

L'organe exécutif est constitué par l'ensemble de personnes qui assurent la direction générale de l'établissement financier.

L'organe délibérant est constitué par : le conseil d'administration, le conseil de surveillance ou les gérants pour les sociétés commerciales ; tout organisme similaire chargé de la surveillance, pour le compte des apporteurs de capitaux, de la situation et de la gestion de l'entreprise. L'organe délibérant veille à la cohérence des contrôles internes et externes.

Les assemblées d'actionnaires sont organisées conformément aux dispositions statutaires, ainsi qu'aux lois qui régissent les sociétés anonymes, dans le cas du FOGAMU.

Concernant les organes de contrôle, à partir des expériences des fonds de garantie à travers le continent, l'étude met en exergue les conditions clés susceptibles d'assurer la réussite d'une telle initiative, parmi lesquelles l'adhésion des banques commerciales et d'autres organismes financiers à cette initiative.

Le projet du GICAM, qui vient en réponse à la fois à l'échec du FOGAPE et à la sollicitation des opérateurs économiques nationaux qui éprouvent des difficultés au

financement, constitue un des chantiers majeurs de son équipe dirigeante. Des échanges avec plusieurs institutions internationales et européennes (la DGE, notamment) montrent la pertinence de la démarche, quoique pour elles, l'implication de l'Etat dans cette initiative est très souhaitée.

CONCLUSION

Au terme de notre analyse, nous pensons que l'émergence économique et le bien-être du Cameroun dépendent en grande partie du déploiement efficace des PME. Ceci principalement par l'amélioration du climat des affaires, et surtout par la réalisation des recommandations du CBF et du BCS.

Aussi, faut-il noter que l'expérience du FOGAPE a permis de tirer quelques leçons, à savoir : le retard pris dans les différentes étapes de l'implantation, la déficience des ressources humaines et financières, la crise économique, l'incompétence du personnel et l'insuffisance des ressources (humaines et financières) et le non-respect des missions assignées.

Le GICAM, fort de son ambition de faire gagner à l'économie d'un point de croissance tous les ans dès 2013, tient à contribuer à améliorer l'accès des PME au financement, ceci à travers le présent mécanisme de garantie qu'est le FOGAMU.

Toutes les initiatives pour l'accès au financement contribueraient à booster l'économie, seulement les préalables doivent être remplis : l'assainissement de l'environnement des affaires, la revalorisation de l'entreprises- qui est le principal créateur de la richesse- et de l'entrepreneur camerounais, et surtout le renforcement des capacités

Publiez vos annonces sur le site Internet du Groupement :

www.legicam.org

La notoriété de notre nouveau site va croissant.

N'hésitez plus ! Diffuser vos annonces sur www.legicam.org,

c'est être ouvert sur le monde !

Informations : +237 99 93 29 23 ou lmva@legicam.org



• Jules KEMBOU,
Economiste, GICAM

Recrudescence du commerce illicite Les solutions de la Cellule de Lutte contre le Commerce Illicite

Dans un contexte caractérisé par des pertes croissantes de parts de marché par les entreprises, ainsi que la perte de ressources fiscales et douanières par l'Etat, les entreprises membres du GICAM ont entrepris en 2004 de mener une réflexion en vue d'éradiquer la fraude, la contrebande et la contrefaçon. Cette réflexion s'inscrivait non seulement dans le cadre des services aux membres du Groupement, mais également dans le cadre de l'accompagnement des efforts déployés par les pouvoirs publics contre les trois fléaux précités. Une enquête a ainsi été initiée auprès d'entreprises afin de mesurer les ravages tant sur leurs activités que sur l'économie tout entière. C'est à l'issue de cette enquête qu'une Cellule spécialisée de Lutte contre le Commerce Illicite a été créée en juillet 2004 et a démarré ses activités en janvier 2005.

Les combats de longue haleine menés depuis lors avaient permis de limiter l'ampleur des dégâts causés par ce fléau sur les entreprises membres de la Cellule. Malheureusement, depuis quelques années, on assiste à une recrudescence spectaculaire du phénomène. En effet, les contrefacteurs, fraudeurs et contrebandiers sont d'une créativité redoutable en renouvellement de méthodes illicites. C'est ainsi que de nombreuses entreprises souffrent aujourd'hui du fait des contrefacteurs non localisés, de pertes de recettes dues aux imitations, sans obtention préalable de licence, de produits sur lesquels elles détiennent des brevets. L'on retrouve de plus en plus sur nos marchés, des produits dont l'aspect est loin de rassurer sur la qualité.

Conclure à partir de ce constat que de tels produits ont pour origine la contrebande peut paraître hâtif mais force est de reconnaître que les faits donnent raison à cette déduction car les plaintes des représentants exclusifs des marques étrangères au Cameroun ainsi que des producteurs nationaux connaissent une augmentation effroyable. La faiblesse du pouvoir d'achat aidant, les consommateurs sont enclins à se tourner vers ces derniers, ignorant complètement les conséquences qui peuvent s'avérer désastreuses tant sur le plan sécuritaire que sanitaire.

Il est tout aussi courant que des entreprises locales se plaignent de la concurrence déloyale que leur imposent les importateurs véreux faisant entrer des produits sur le territoire sur la base de déclarations frauduleuses, ou encore faisant entrer des produits ne respectant pas les normes réglementaires camerounaises.

Pour atteindre les résultats souhaités, la Cellule de Lutte Contre le Commerce Illicite structure son action autour des objectifs suivants :

- servir d'interface entre le secteur privé et l'Etat dans la lutte contre le commerce illicite ;
- recenser les cas de commerce illicite et ses différentes manifestations ;
- définir des stratégies de lutte et participer efficacement aux initiatives concertées de lutte sur le terrain ;
- centraliser, dans une base de données, les informations et les statistiques liées au commerce illicite, notamment les pratiques, les pistes empruntées par les produits illicites et les ravages causés ;
- sensibiliser les opérateurs économiques, l'Etat et les consommateurs sur les effets néfastes du com-

merce illicite sur l'économie, la santé, la sécurité et les recettes fiscales et douanières ;

- former et sensibiliser l'opinion publique, surtout les consommateurs, sur « comment détecter le vrai du faux » ainsi que sur les caractéristiques des produits contrefaisants ;
- apporter sa contribution aux stratégies gouvernementales dans le cadre de ses missions économiques ;
- mener des réflexions et effectuer des études prospectives et enquêtes de terrain sur le phénomène et son impact sur les activités économiques ;
- sensibiliser les entreprises sur la nécessité de protéger leurs marques à l'OAPI avant toute action de lutte contre la contrefaçon.

Comment l'organe fonctionne-t-il ?

La Cellule est composée d'entreprises membres et non membres du GICAM, victimes du commerce illicite et ayant adhéré aux objectifs ci-dessus et engagés dans la lutte contre le commerce illicite.

Elle travaille sous la supervision du secrétaire exécutif du GICAM qui en est le président et est animée par les entreprises membres. Un personnel du secrétariat exécutif du GICAM est désigné en tant que responsable de la Cellule. Il est chargé de la mise en œuvre et du suivi des résolutions prises au cours des réunions.

La Cellule de Lutte Contre le Commerce Illicite s'emploie à combattre efficacement le fléau au niveau national à travers des actions concrètes et avec la coopération de l'Administration dans une démarche fondée sur le triptyque « sensibilisation, formation et répression ». Dans cette optique, des opérations de terrain sont menées en association avec les entreprises, la société civile ou toute personne physique ou morale pouvant aider à l'atteinte des résultats recherchés, à travers le territoire national. L'administration douanière est également l'un des partenaires incontournables de cette mission. Les actions concernent aussi bien l'intérieur du territoire douanier que ses frontières.

Quelques résultats de la Cellule

Depuis 2005, des opérations « coup de poing » ont été menées sur le terrain, dans les marchés et au port de Douala avec le concours de la Cellule et quelquefois dans le cadre des brigades mixtes provinciales. Elles ont notamment permis la saisie :

- d'articles divers

- plus de 765 cartons de piles de contrebande saisis dans les marchés Mboppi à Douala et dans les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord ;
- près de 1500 cartons de cigarettes de contrefaçon saisis en avril 2005 ;
- plus de 2 000 pagnes saisis à Gashiga (Nord) ;
- plus de 5400 litres de carburant et de 5000 litres d'huile de moteur de contrebande saisis au Nord en septembre 2004 ;
- un conteneur de 20 pieds avec près de 13 000 pagnes en provenance d'Asie saisi ;
- 3 conteneurs de produits de confiserie saisis, avec redressement et amendes ;
- plusieurs centaines de cartons de savon contrefaits de marque « Pharmapur » saisis ;
- au Port de Douala, un conteneur de 40 pieds avec plus de 1740 cartons d'allumettes « UNALOR », en provenance d'Asie saisi ;
- deux conteneurs de 40 pieds de bougies de

contrefaçon d'origine chinoise saisis ;

- des produits phytosanitaires (PARASTAR) saisis dans les marchés de Kumba.

- de stylos

- > plus de 900 000 stylos contrefaisants saisis en juin 2006 dans un magasin ;
- > 30 cartons (60 000 stylos) saisis en mai 2007 par la Douane dans les magasins d'un importateur de stylos de contrefaçon et entreposés dans les magasins de la Douane ;
- > 1 280 000 stylos saisis au scanner par la Douane en septembre 2008 (30 cartons) ;
- > 35 000 stylos saisis dans les marchés de Yaoundé en septembre 2008 ;
- > 3 250 000 stylos saisis au scanner par la Douane en octobre 2008 ;

- de cahiers

Au port de Douala, 13 conteneurs de cahiers importés ont été saisis et frappés d'amende après avoir subi un redressement conséquent, pour des raisons de non-marquage et de minoration des valeurs.

L'organe de lutte contre le commerce illicite du GICAM est par ailleurs partie prenante de plusieurs plateformes tripartites et bipartites notamment avec le Forum Douane-Entreprise, le ministère en charge de l'Industrie, la SGS, le ministère en charge du Commerce, l'ANOR, etc.

La recrudescence du commerce illicite est justifiée par l'incohérence du cadre réglementaire existant et la faiblesse des organes publics dédiés à cette cause, notamment le comité ad hoc de lutte contre le commerce illicite, organe sous la tutelle du MIN-COMMERCE, malheureusement très limité quant aux moyens de mise en œuvre de sa feuille de route.

Perspectives

Les défis sont toujours plus nombreux et appellent des actions encore plus efficaces. L'administration publique semble l'avoir compris car une résolution importante de la semaine nationale de contrefaçon consistant à mettre sur pied une commission nationale de lutte contre la contrefaçon est intensément suivie au ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement technologique.

Les entreprises devront se mobiliser dans le cadre d'un organe comme la Cellule de Lutte Contre le Commerce Illicite du GICAM pour la mutualisation des efforts afin de renverser la montée du phénomène.

A ce propos, la Cellule effectuera, courant 2014, une campagne de sensibilisation des entreprises pour les inciter à rejoindre ce cadre de concertation, de réflexion et d'action contre les fraudeurs, les contrefacteurs et les contrebandiers. Celle-ci a d'ailleurs débuté, avec la tenue d'un séminaire de sensibilisation des entreprises sur les normes camerounaises avec pour sous-thème « la protection de l'espace économique par les normes ».

Les manifestations d'adhésion spontanées sont également souhaitées et attendues au GICAM qui, est-il encore besoin de le rappeler, est totalement engagé dans la promotion d'un espace économique sain et qui considère que l'éradication du commerce illicite en constitue un important chantier.

Quoi qu'il en soit, la tâche est ardue et nécessite une synergie d'ensemble.



• Christelle HOMSI,

[chef du département Service marchands, Suivi des adhérents et diaspora

Adhésion au GICAM Plus nombreux, pour être plus forts

La nouvelle politique de stimulation des adhésions au GICAM porte déjà ses fruits...



Une salle comble

Dans son programme de campagne pour l'assemblée électorale du 21 décembre 2011, la liste « Alliance active » conduite par le candidat André FOTSO avait clairement indiqué la feuille de route. Entre autres, « augmenter le nombre d'adhérents dans le sens d'une plus grande représentativité : par davantage de proximité et en suscitant l'intérêt des entreprises ».

En réalité, il s'agissait de comprendre une démarche logique : dans ce mouvement associatif, plus nous serons nombreux, plus nous serons forts, mieux nous ferons entendre nos positions et partager nos préoccupations.

Avec la mondialisation, le rôle du secteur privé dans le développement de l'économie n'a eu de cesse de s'affirmer. Ce secteur est désormais unanimement reconnu comme le principal vecteur de la création des richesses et des emplois. C'est pourquoi les entreprises doivent être soutenues et accompagnées par le patronat.

L'une des ambitions de l'équipe dirigeante actuelle du GICAM étant de faire de notre Groupement une **organisation davantage ouverte et à l'écoute de ses membres**, le premier élément de changement stratégique aura été de démystifier le GICAM, souvent comparé à tort à un cercle élitiste de grosses entreprises représentant des multinationales, pour expliquer, à travers une communication maîtrisée, que toutes les entreprises ont leur place : les grandes, les moyennes et les petites, tous secteurs confondus. En consultant la liste de ses membres disponible et actualisée sur le site du Groupement, on se rendra compte sans peine que les PME sont, et de très loin, les plus nombreuses.

Et ce n'est pas un hasard si, tenant compte de cette réalité, le GICAM a mis sur pied une com-

mission spécialement dédiée aux PME et qui les accompagne au quotidien à travers des formations et mises à niveau diversifiées.

Voix incontournable du secteur privé camerounais, le GICAM se doit d'accroître sa représentativité à l'ensemble du secteur privé, toutes branches et tous types d'entreprises confondus et, ce faisant, être porteur de leurs nombreuses préoccupations et attentes. Cela explique aussi cet autre chan-

gement stratégique : ne plus attendre des demandes spontanées de nouveaux adhérents, mais aller vers eux en leur expliquant ce qu'est le GICAM, ce qu'il fait et ce qu'il peut faire pour les entreprises.

Méthode manifestement payante, si on juge la cadence des adhésions au sein de notre Groupement depuis deux ans et demi. Pour l'année 2012, nous avons enregistré 76 nouvelles entreprises, l'année suivante, 40 entreprises, et depuis le début de cette année 2014, nous sommes déjà à plus de 30 admis et des dizaines d'autres dossiers en attente.

Dans la stratégie d'augmentation du nombre d'adhérents pour être encore plus forts, l'implication des chefs d'entreprise de la diaspora constituait un autre axe prioritaire du projet de la liste « Alliance active » par lequel l'actuel Conseil exécutif a été élu. Et, comme le président du GICAM l'a rappelé lors de la dernière assemblée générale extraordinaire du Groupement tenue le 26 mars dernier et portant réforme des statuts, « il est évident que dans notre démarche actuelle de mobiliser tous les acteurs en national et à l'international pour accélérer la croissance économique de notre pays, la diaspora peut être d'un apport non négligeable. Il s'agit pour nous d'en faire des « membres-associés » afin de les impliquer dans toutes nos activités, dans le but de les convaincre de rentrer faire bénéficier le pays de leur savoir-faire ou de monter des joint-ventures avec les partenaires étrangers pour investir ici. Cela nous semble d'autant plus pertinent que nos collègues de l'étranger ont massivement exprimé leur enthousiasme et leur adhésion lors de nos rencontres début 2012 à Washington et à Paris. »

Le président a ajouté : « Leur participation massive aux éditions 2012 et 2013 de l'Université du GICAM ainsi qu'aux Journées de l'Entreprise 2013 en est une parfaite illustra-

tion. Enfin, le récent forum organisé à Johannesburg sur la contribution de la diaspora à l'émergence du continent démontre bien qu'en étant la première organisation patronale à prendre cette initiative, nous consolidons notre position de patronat d'avant-garde. » Il est alors heureux de constater que les adhérents ont fait confiance à ce projet et ont validé la réforme dans le sens d'intégrer, dès 2015, cette communauté importante de chefs d'entreprise au développement de notre Groupement.

Le nouvel état d'esprit au GICAM est empreint de plus de disponibilité, de proximité et de réactivité auprès de nos adhérents. L'ambition est donc, à partir de cette année 2014, qu'une visite systématique soit faite au moins une fois par an à chacun de nos adhérents, l'occasion d'échanger avec eux sur les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien, qu'ils s'agisse de problèmes pour lesquels nous pourrions leur apporter aide et assistance ou de problèmes ne relevant pas directement du champ de nos interventions. Les informations qui ressortent de ces échanges sont une source de données inestimable pour une formulation efficace de nos plaidoyers en faveur des membres. C'est essentiel dans notre quête de confiance à établir avec nos adhérents qui, nous ne saurons l'oublier, sont notre raison d'être.

L'esprit de disponibilité nous amène à être présents chaque fois que nos membres nous sollicitent pour être accompagnés ou défendus dans certains cas, notamment face à l'Administration et d'autres tiers. L'esprit de proximité nous conduit à nous mettre dans la peau de nos entreprises membres, notamment les PME, afin de faciliter notre compréhension de leurs difficultés et attentes. L'esprit de réactivité nous est nécessaire pour apporter des réponses aussi rapides que possible.

Cet état d'esprit est l'une des principales forces du Groupement. Il nous aide à valoriser au mieux les raisons qui amèneront une entreprise à adhérer au GICAM, un partenaire sur lequel elle pourra compter : être accompagnée et défendue ; disposer d'une information vaste et de qualité sur l'ensemble des sujets qui intéressent les entreprises ; bénéficier d'actions collectives et concertées ; faire partie d'un réseau efficace ; élargir son réseau d'affaires et de lobbying.

L'adhésion au GICAM est volontaire et ouverte aux entreprises, organisations et syndicats professionnels régulièrement constitués au Cameroun. Le processus d'adhésion est des plus simples : constituer un dossier d'adhésion ; adhérer aux Statuts et Code éthique du GICAM ; s'acquitter de ses droits d'adhésion et cotisation annuelle.

Merci à tous ceux font déjà confiance au GICAM. Mais la maison est encore grande et les portes largement ouvertes...

Mesures alternatives de relance de la croissance économique par les dépenses publiques

Le cas du Cameroun

o Pierre NGUETSE TEGOUM,

INS (Yaoundé- Cameroun)

o Célestin SIKUBE TAKAMGNO,

MINEPAT (Yaoundé- Cameroun)

Une économie camerounaise qui semble à bout de souffle

L'économie camerounaise a beaucoup de mal à décoller depuis le début des années 2000. Même avec le nouveau cadre de référence de l'action gouvernementale, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) adopté en 2009, le taux de croissance économique demeure inférieur au niveau nécessaire pour permettre une amélioration significative des conditions de vie des populations. Ceci a d'ailleurs été l'une des préoccupations majeures soulevées par le chef de l'Etat lors de son discours de fin d'année prononcé le 31 décembre 2013. En effet, après avoir stagné autour de 3% au cours de la première décennie des années 2000, le taux de croissance de l'économie camerounaise connaît une légère hausse depuis 2011 et affiche une moyenne annuelle 4,6% sur la période 2011-2013. Mais ce rythme est inférieur à celui prévu par le DSCE qui prévoit même une croissance atteignant 10% à partir de 2016.

Les contre-performances de l'économie du pays sont dues à plusieurs facteurs, notamment : la baisse de la production pétrolière, l'instabilité du prix des matières premières, la baisse de la part de l'investissement dans des dépenses publiques, un contexte international devenu moins favorable et l'inefficacité des mesures prises pour relancer la croissance. Pour relever son niveau de croissance économique et se placer sur le sentier de l'émergence, le Cameroun, comme la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, doit développer de nouvelles mesures économiques. A ce sujet, la solution pourrait venir des dépenses publiques car les travaux de Barro (1990) ont réaffirmé leur rôle crucial sur la dynamique économique, en corroborant l'idée de Keynes (1936) selon laquelle l'investissement public est un instrument efficace pour booster l'activité économique.

La présente analyse vise à proposer des mesures alternatives que l'Etat camerounais pourrait mettre en œuvre à sa politique budgétaire pour relancer la croissance économique du pays. En d'autres termes, elle explore les instruments sur lesquels l'Etat pourrait agir pour booster les agrégats macroéconomiques tout en améliorant les conditions de vie des populations. L'étude explore cinq scénarii, à savoir : (i) une baisse des impôts sur les revenus des ménages ; (ii) une augmentation de la masse salariale ; (iii) une augmentation des dépenses publiques d'in-

vestissement, financée par l'emprunt extérieur ; (iv) une augmentation des dépenses publiques d'investissement, financée par l'épargne extérieure, combinée à une augmentation de la masse salariale ; et, (v) une baisse de l'impôt sur les revenus des sociétés pour stimuler l'investissement privé.

Un cadre d'équilibre comptable pour faire des simulations

La méthodologie utilisée se fonde sur un cadre d'équilibre macroéconomique qui tient compte à la fois des interactions qui existent entre les différents secteurs de l'économie et de l'impact de chaque secteur sur les différents agrégats macroéconomiques ; elle se base également sur la balance des transactions courantes avec l'extérieur. Le modèle qui est adopté est un Modèle d'Equilibre Général Calculable dynamique séquentiel, basé sur le prototype construit par Dervis, de Melo et Robinson (1982). Il a été construit à partir d'une Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) élaborée avec les données de l'Institut National de la Statistique (INS) du Cameroun, avec 2005 comme année de base. Le modèle est implémenté sur le logiciel GAMS.

Quelques pistes de relance de l'économie camerounaise

Les principaux résultats obtenus révèlent que :

1) Une relance de l'économie camerounaise basée essentiellement sur un soutien à la consommation finale des ménages à travers une augmentation des salaires ou une baisse de la taxe sur la valeur ajoutée n'aurait que très peu d'effet sur le taux de croissance, et le cap de 5,5% en moyenne sur la période 2010-2010 souhaité par le gouvernement ne serait pas atteint. Par ailleurs, cette mesure entraînera une augmentation des importations en biens de consommation, ce qui dégradera la balance commerciale.

2) Une augmentation des investissements publics financée par emprunt auprès des partenaires étrangers est source de croissance économique pouvant aller jusqu'à un rythme de plus de 6% par an. Seulement, son effet ne se ferait ressentir qu'après deux années minimum, le temps que ces investissements soient effectivement réalisés. Entretemps, l'économie serait quelque peu déprimée, avec un déficit plus fort du solde de la balance courante, un niveau d'inflation plus élevé qui engendrerait alors une détérioration du bien-être des populations.

3) Une baisse du taux d'imposition sur le revenu des sociétés susciterait plutôt une crainte chez les dirigeants qu'elle soit prémonitrice d'une hausse des impôts dans un futur assez proche. Ils préféreraient ainsi épargner le surplus de revenu qui en résulte pour s'en prémunir, et in fine, il n'y aurait que très peu d'effet sur l'économie et après quelques années.

4) La combinaison d'une augmentation des dépenses publiques d'investissement financée par l'emprunt extérieur et d'un accroissement de la masse salariale de l'Etat apparaît comme une mesure qui génère le plus de croissance. Pourvu que l'augmentation de la masse salariale soit compensée par une baisse des dépenses de fonctionnement de l'Etat. On pourrait alors avoir des effets positifs sur la croissance et le bien-être des ménages dès la première année, et voir les taux de croissance se stabiliser au-dessus de 6% dès la troisième période.

Quelle recommandation pour le Gouvernement ?

Le gouvernement camerounais devrait accompagner la stratégie de développement basée sur les grands projets structurants menée actuellement par une restructuration du budget de fonctionnement de l'Etat en augmentant la masse salariale au détriment des autres postes de fonctionnement. Par ailleurs, il faudra aussi mettre en place des filets de sécurité sociale en direction des populations les plus pauvres afin d'accroître la redistribution des fruits de la croissance.

Diffusez vos annonces
publicitaires sur le site Internet
du GICAM !



Conjoncture économique Optimisme mesuré pour l'économie camerounaise en 2014

Dans un environnement mondial où la reprise se raffermirait, le Cameroun maintient son rythme de croissance, ce qui renforce l'optimisme des chefs d'entreprise sur les perspectives de développement de leurs activités en 2014.

○ Département Economie,
GICAM

1. Economie mondiale : après les pays émergents, les pays avancés prennent le relais et la croissance mondiale se consolide

Selon les perspectives économiques mondiales du FMI, la croissance mondiale est passée de 3,2% en 2012 à 3% en 2013 et devrait s'établir à 3,6% en 2014, puis 3,9% en 2015. Contrairement aux années précédentes, ce sont les pays avancés qui jouent le rôle de locomotive de la croissance mondiale. En effet, par rapport à 2013, la croissance des pays avancés devrait enregistrer un gain d'1 point pour se situer aux environs de 2,25% en 2014-2015, la plus forte progression étant celle des Etats-Unis. Les raisons principales de cette accélération sont la réduction du durcissement des politiques budgétaires, excepté au Japon, et la persistance de conditions monétaires très accommodantes. Pour les pays émergents, la croissance serait plus modérée, passant de 4,7% en 2013 à près de 5% en 2014 et 5,25% en 2015. Elle sera portée par l'affermissement de la demande extérieure des pays avancés mais restera sous la menace des effets du durcissement des conditions financières sur la demande intérieure.

Aux USA, la croissance a été plus forte en 2013 grâce à la fermeté de la demande intérieure, à la forte accumulation de stocks et à la solide croissance des exportations. En dépit d'un hiver plus rude que la normale, les facteurs de la demande privée restent solides et militent en faveur d'une croissance encore plus forte en 2014.

Au Japon, bien que les dépenses de consommation privée et les dépenses publiques restent importantes, la croissance du PIB a ralenti au deuxième semestre 2013 suite à la lenteur de la reprise des exportations et au gonflement de la demande d'importations elle-même tirée par le niveau systématiquement élevé des importations d'énergie et de la demande intérieure.

Dans la zone euro, on entrevoit enfin la sortie de la récession. Malgré l'activité qui s'est globalement contractée d'un demi-point en 2013, la croissance est positive depuis le second trimestre. Cette inversion de la tendance est en partie imputable au relâchement du frein fiscal et à l'impulsion donnée par la demande privée pour la première fois depuis 2010.

Dans les pays émergents, certaines grandes économies émergentes se caractérisent toujours par une expansion rapide, notamment la Chine ; d'autres connaissent une baisse de régime. D'une manière générale, le durcissement des conditions financières accentue le ralentissement de la croissance.

En Chine, la croissance a repris au deuxième semestre 2013 et devrait rester robuste en 2014 pour se situer à 7,5% en raison de la poursuite des politiques accommodantes.

En Inde, la croissance devrait reprendre sous l'effet de l'amélioration de la compétitivité des exportations dont l'accroissement observé au cours du premier trimestre 2014, combiné à la limitation des importations ont contribué à réduire le déficit courant. Par ailleurs, les mesures prises pour stimuler les flux de capitaux ont contribué à atténuer la vulnérabilité extérieure.

En Afrique subsaharienne La croissance continue d'être robuste et elle devrait s'accroître en 2014. Des conditions de financement difficiles à l'échelle mondiale ou un ralentissement des pays émergents pourrai(en)t exercer un effet de frein, en particulier : **(i)** dans les pays à revenu inter-

médiaire qui ont d'importants liens avec l'extérieur ; **(ii)** dans les pays producteurs de ressources naturelles et ; **(iii)** dans les pays pionniers (Ghana, Kenya, Maurice, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Zambie).

Tableau 1 : estimations et projections du taux de croissance du PIB réel (en%)

	2012	2013	2014	2015
Monde	3,2	3,0	3,6	3,9
Pays avancés	1,4	1,3	2,2	2,3
Etats-Unis	2,8	1,9	2,8	3,0
Japon	1,4	1,5	1,4	1,0
Zone euro	-0,7	-0,5	1,2	1,5
Pays émergents	5,0	4,7	4,9	5,3
Chine	7,7	7,7	7,5	7,3
Inde	4,7	4,4	5,4	6,4
Brésil	1,0	2,3	1,8	2,7
Afrique subsaharienne	4,9	4,9	5,4	5,5

Source : FMI (avril 2014) et World Bank (janvier 2014)

2. Zone CEMAC et Nigéria : un ralentissement plus prononcé que prévu en 2013 en zone CEMAC

Initialement projetée à 3,8%, la croissance se situerait finalement aux environs de 0,8% contre 5,7% en 2012 d'après la dernière révision du Conseil d'Administration de la BEAC tenue le 24 mars 2014. Cette contre-performance est en liaison avec la contraction de la production pétrolière dans la zone.

Au Congo, après une croissance située à 4,5% en 2013 sous l'effet de l'expansion du secteur hors pétrole et d'une baisse moins prononcée de la production pétrolière (-2,6% en 2013 contre -9,6% en 2012). Les perspectives pour 2014 prévoient une accélération considérable en raison, entre autres, d'une bonne évolution de l'industrie manufacturière.

Au Gabon, la fermeté de la demande intérieure et extérieure a permis de réaliser un taux de croissance de 4,5% en 2013 selon les estimations du FMI. A la fermeté de cette demande s'ajoute, comme explication à cette performance, la bonne tenue des autres branches de l'industrie, excepté la branche « tabac ». Il faut également prendre en compte les fortes augmentations des investissements publics et privés. Sous l'hypothèse du maintien des tendances observées en 2013, la croissance se chiffrerait à 8,1% en 2014.

En Guinée Equatoriale, sous l'effet du tarissement des puits de pétrole, l'année 2013 a été caractérisée par une baisse de la production pétrolière, qui se prolongerait en 2014 car les récentes découvertes de gisements de pétrole ne pourront pas renverser la tendance. Cette situation laisse peser une forte incertitude sur la performance économique en 2014. Rappelons que le PIB a déjà enregistré une contre-performance de -4,9% en 2013 selon le FMI.

En République Centrafricaine, après une performance appréciable en 2012 chiffrée à 4,1% de croissance, la crise militaro-politique survenue au cours de 2013 a complètement brisé les élans de croissance. De cette situation, il résulte un ralentissement généralisé, un comportement mitigé du secteur minier et une baisse drastique des recettes publiques, le tout conduisant à une révision des perspectives prévoyant désormais une dé-

croissance de -14,5% en 2013 selon les statistiques du FMI. La désignation d'un gouvernement de transition laisse entrevoir un meilleur comportement de tous les secteurs en 2014, comparativement à 2013.

Au Tchad, tout comme en Guinée Equatoriale, la production pétrolière a baissé en 2013 en raison du vieillissement des puits. La performance exceptionnelle de 2012 a donc été hors de portée car en 2013, la croissance tchadienne s'est située autour de 3% contre 8,9% en 2012. Une forte accélération est cependant attendue en 2014 eu égard au regain d'activité dans la branche « exploration pétrolière » mais aussi dans la production agricole.

Au Nigéria, la croissance est restée solide en 2013, soutenue par un niveau relativement élevé des prix du pétrole malgré les problèmes sécuritaires dans le nord du pays et les vols de pétrole à grande échelle survenus au premier semestre 2013. Sous cette impulsion, le Nigéria est devenu en début d'année, la plus grande puissance économique africaine devant l'Afrique du Sud avec un PIB estimé à 510 milliards de dollars US.

Tableau 2 : situation macroéconomique en zone CEMAC

	2012	2013	2014	2015
Cameroun	4,6	4,6	4,8	5,1
Congo	3,8	4,5	8,1	5,8
Gabon	5,6	5,9	5,7	6,3
Guinée Equatoriale	5,6	-4,9	-2,4	-8,3
RCA	4,1	-14,5	0,2	1,1
Tchad	8,9	3,0	10,5	5,9
CEMAC	5,4	0,8	4,5	2,7
Nigéria	6,6	6,3	7,1	7,0

Source : FMI (avril 2014), BEAC 2014

3. Principales matières premières : après une baisse sensible en 2013, un retournement est en vue en 2014

Les cours des principales matières premières ont affiché une tendance baissière généralisée en 2013. En raison de perspectives économiques plus favorables, surtout dans les pays avancés, 2014 pourrait connaître une légère amélioration comme le confirme la tendance observée au premier trimestre sur les cours des matières premières agricoles.

Pétrole brut : de légères fluctuations autour de 105 US \$/baril

Portée par la consommation des pays émergents, notamment la Chine avec un accroissement de la consommation de l'ordre de 4%, la demande mondiale de pétrole a cru de 1,1% tout comme la production, permettant à son cours de se stabiliser au niveau acquis depuis 2011. Néanmoins, compte tenu de la plausibilité de la levée des sanctions sur l'Iran, une baisse serait à prévoir car ce pays pourrait injecter 5 millions de baril par jour sur le marché en 2014. Les prix du baril au premier trimestre 2014 confirment une légère baisse (US 103,65 \$/baril en moyenne) par rapport au niveau affiché en 2013 (US 104,08 \$/baril).

Aluminium : les stocks chinois continuent de tirer les cours à la baisse

Après des fermetures d'usines en 2013 par de grands producteurs tels que Rio Tinto, Rusal et Alcoa, en réaction à la surabondance de l'offre ayant conduit à des cours stagnants voire en baisse, les stocks détenus par la Chine ne permettent pas d'envisager un redressement des prix de l'aluminium. Cette impression est confirmée par les niveaux des cours du premier trimestre 2014 qui sont en deçà des niveaux affichés en 2013.

Cacao : une forte progression au premier trimestre

La baisse de la production indonésienne combinée à l'augmentation de la capacité de broyage locale des grands groupes tels que Barry Callebaut, Cargill, JB Cocoa ou encore PT Bumitangerang Mesindotama ont contribué au maintien de la tendance haussière observée en 2013.

Café : l'arabica flambe alors que le robusta progresse modérément

Après la forte baisse de 2013 justifiée par une progression disproportionnée de la production par rapport à la demande, les cours du café arabica ont démarré 2014 en trombe. La sécheresse qui a sévi au Brésil en janvier et février serait à l'origine de cette flambée.

Coton : une baisse des prix confirmée en 2013 et un timide redressement au premier trimestre 2014

Tableau 3: évolution des principales matières premières

Matière première	Unité	Prévisions				
		2012	2013	1T2014	2014	2015
Pétrole brut	\$/baril	105,01	104,08	103,65	103,50	99,80
Aluminium	\$/mt	2 023,3	1 846,7	1 709,3	1 800	1 850
Banane, UE	\$/kg	1,10	1,02	1,05	0,95	0,94
Cacao	\$/kg	2,39	2,44	2,95	2,40	2,30
Café arabica	\$/kg	4,11	3,08	3,83	3,00	3,20
Café robusta	\$/kg	2,27	2,08	2,12	1,95	1,90
Coton	\$/kg	1,97	1,99	2,07	1,95	2,00

Notes : \$/kg = dollar US par kg, \$/mt = dollar US par tonne, \$/baril = dollar US par baril, UE = Union Européenne

Source : World Bank commodity prices 1er T 2014, commodity market outlook 2014-world Bank

Avec une réduction, à un niveau jamais atteint depuis 1991, des stocks de coton détenus par les Etats-Unis, premier producteur mondial, les prix pourraient connaître une baisse en 2014. Néanmoins, la fin du généreux programme chinois de subvention au producteur devrait induire une diminution des surfaces cultivables. Les importations chinoises subiraient alors une contraction moins prononcée qu'annoncée. L'on pourrait par conséquent assister à une stabilisation des cours en 2014.

4. Economie nationale : croissance économique diversement appréciée en 2013

Alors que les perspectives économiques du FMI publiées en avril 2014 relèvent que le Cameroun enregistrerait une croissance économique 2013 (+4,6%) en stagnation par rapport à 2012, l'Institut National de la Statistique table toujours sur le gain d'un demi-point pour se situer à 5,1%. Les deux institutions reconnaissent le bon comportement de la métallurgie de base, des transports, du commerce et hôtellerie, des BTP et des industries extractives. Selon l'INS, la mise en exploitation de nouveaux champs pétrolifères, notamment celui de Dissoni, favoriserait une performance plus accrue de la production pétrolière par rapport aux prévisions du début d'année. Cette meilleure production pétrolière et le redressement de la sylviculture et de l'exploitation forestière en raison de la reprise de l'activité en Europe justifient ses estimations plus optimistes que celles du Fonds.

Quoi qu'il en soit, entre les estimations du FMI et les projections de l'INS, la croissance économique reste loin de la cible de 6,3% retenue comme objectif en début 2013.

4.1. Evolutions sectorielles en 2013 et perspectives 2014

Dans le secteur primaire, l'influence positive du climat et surtout de la remontée des cours mondiaux observée au premier trimestre 2014 pourront faire du café, un pilier de croissance du secteur. De fait, la mise en place d'une politique de maintien des prix bord champs a remotivé les planteurs et la production pourrait passer de 220 000 tonnes en 2012/2013 à 270 000 tonnes en 2013/2014. Pour les autres spéculations, l'augmentation des surfaces cultivables dédiées au palmier à huile et les efforts réalisés dans les traitements phytosanitaires militent en faveur d'une évolution optimiste pour la production d'huile de palme brute en 2014. Les concours octroyés aux opérateurs par les banques locales pourraient porter la production de caoutchouc à la hausse en 2014. Cependant, l'évolution du secteur primaire en 2014 restera sous la menace des éventuelles contre-performances de la banane d'exportation et de l'exploitation forestière dont les activités sont plombées par d'énormes difficultés de trésorerie dues à l'accumulation des crédits de TVA.

Le secteur secondaire devrait, en 2014, enregistrer de meilleures performances grâce à une forte progression de l'extraction des hydrocarbures, un léger redressement de l'agroalimentaire et des BTP.

L'élargissement du champ de compétences des maîtres d'ouvrage introduit dans la réglementation des marchés publics amène à envisager une meilleure exécution du BIP et, par ricochet, une accélération des BTP en 2014. Par ailleurs, le secteur « eau et énergie » reste sur une évolution mitigée en fin 2013 malgré la mise en service de la centrale à gaz de Kribi ; le secteur étant lourdement handicapé par les problèmes de transport de l'énergie produite.

En 2014, l'évolution du secteur secondaire bénéficiera également de la poursuite de la remontée de la production pétrolière en raison de la mise en production de nouveaux champs (Dissoni, M'via) et de l'apport en condensats¹ des champs de Logbaba. Il est également attendu des évolutions positives de la production de bières et boissons rafraîchissantes, de l'eau potable, du ciment et des produits de la raffinerie des hydrocarbures. L'une des principales menaces de ce secteur concerne la branche de la plasturgie sur laquelle la nouvelle réglementation concernant les emballages plastiques pourrait avoir des répercussions très négatives.

Le secteur tertiaire reste le moteur de la croissance malgré une progression moins importante. En fin 2013, les services enregistraient une progression de 8,7% comparée à fin 2012 sous l'impulsion du regain d'activité observé dans les branches « transport et entreposage », « télécommunications », « hôtels et restauration », « banques et autres institutions financières » et « commerce ».

Le secteur tertiaire restera le moteur essentiel de la croissance en 2014 grâce à ses piliers devenus traditionnels que sont le transport, les télécommunications, la restauration et l'hôtellerie.

4.2. Evolution du commerce extérieur en 2013

Globalement, le commerce extérieur a été marqué en 2013 par une évolution positive des exportations hors pétrole. Malheureusement, les im-

Tableau 4 : Résultats du commerce extérieur (en milliards de FCFA)

	2012	2013	2013/2012 (%)
Exportations	2 182,5	2 160,9	-1,0
Hors pétrole	971,3	1 013,9	4,4
Pétrole	1 211,2	1 147,0	-5,3
Importations	3 325,2	3 285,1	-1,2
Hors pétrole	2 315,8	2 512,4	8,5
Pétrole	1 009,4	772,7	-23,4
Balance commerciale	-1 142,7	-1 124,2	-1,6

Source : INS 2013

portations hors pétrole ont progressé doublement. Même si les importations pétrolières ont été plus en baisse que les exportations d'hydrocarbures, il en résulte, en général, un déficit, certes en recul de 1,6% par rapport à 2012, mais chiffré à plus de 1000 milliards de F CFA. Du tableau des principaux produits importés ci-dessous, les tendances lourdes se maintiennent entre 2012 et 2013 : (i) on retrouve globalement, en effet, les mêmes produits au rang des produits les plus importants en termes de pondération par rapport à la valeur totale des importations en dehors des ouvrages en fontes, fer et acier qui font leur apparition dans les 10 premiers en 2013 alors qu'ils n'y étaient pas en 2012, (ii) les huiles brutes de pétrole gardent la palme d'or tout comme en 2012, mais avec un poids moins important en 2013 (15,01%), alors qu'il était de 19,97% en 2012.

Les pondérations des autres produits les plus importés ont aussi divergé. C'est le cas du riz qui, en passant 4,71% de la valeur totale des importations en 2012 à 6,47% en 2013, devient ainsi le 6ème produit le plus importé, surclassant ainsi, entre autres, les véhicules automobiles et tracteurs. Plus globalement, les céréales, avec une augmentation de près de 2 points de parts des importations passent ainsi de la 4ème place en 2012 à la 2ème en 2013, supplantant au passage les carburants et lubrifiants, qui régressent à la 4ème position avec une perte de

Tableau 5 : Principaux produits importés en 2013 (valeurs en milliards de FCFA)

Libellés	2013		2012	
	Valeur	Poids (%)	Valeur	Poids (%)
Huiles brutes de pétrole	493,17	15,01	663,95	19,97
Céréales	314,51	9,57	264,25	7,95
dont riz	212,56	6,47	156,61	4,71
Machines et appareils mécaniques	299,65	9,12	272,79	8,20
Carburants et lubrifiants	219,80	6,69	288,37	8,67
Machines et appareils électriques	214,06	6,52	181,18	5,45
Véhicules automobiles; tracteurs	186,03	5,66	194,77	5,86
Poissons et crustacés	144,20	4,39	122,65	3,69
Ouvrages en fonte, fer et acier	112,53	3,43	83,67	2,52
Total importations	3 285,08		3 325,18	

Source : INS 2013

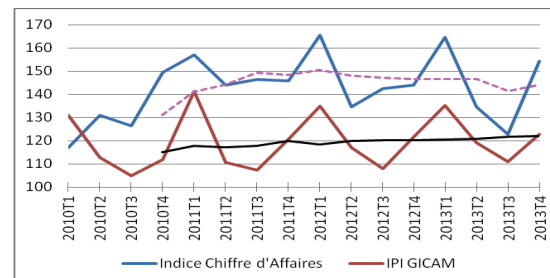
plus de 2 points de parts des importations.

5. Activités des entreprises membres du GICAM : la production et le chiffre d'affaires retrouvent de la vigueur au 4ème trimestre 2013

Après une baisse successive sur deux trimestres, la production et le chiffre d'affaires des entreprises industrielles membres du GICAM se sont redressés au quatrième trimestre 2013 avec une augmentation de 25,7% pour le chiffre d'affaires et de 10,8% pour la production par rapport au troisième trimestre et de 7,2% et 1,2% respectivement en glissement annuel. L'évolution de la production est conforme aux prévisions des chefs d'entreprise qui, interrogés au troisième trimestre sur l'évolution de la production de leurs entreprises, avaient majoritairement pronostiqué une évolution positive avec un solde d'opinion de 29,2%. Les perspectives pour le premier trimestre 2014 semblent encore plus favorables au vu de la différence entre la proportion des optimistes et celle des pessimistes qui s'élève à 42,3%.

L'évolution de la production au quatrième trimestre est portée par les secteurs de l'agro-industrie, de l'eau et de l'énergie, de l'agroalimentaire qui enregistrent respectivement des hausses de 18,7%, 1,0% et 7,1% en glissement annuel ; les autres sous-secteurs de l'industrie ayant globalement stagné, en dehors des BTP qui ne sont pas intégrés dans l'IPI

Figure 1 : Evolution des indices de production industrielle et du chiffre d'affaires

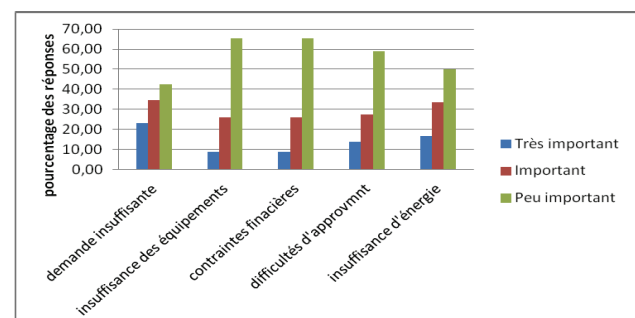


Source : Enquête trimestrielle du GICAM

GICAM.

Les contraintes à l'épanouissement des industries sont principalement l'insuffisance de la demande et de l'énergie qui sont citées comme étant des contraintes très importantes ou importantes, respectivement par plus de 57,7% et 50% des chefs d'entreprise interrogés.

Figure 2 : Contraintes à l'activité



Source : enquête trimestrielle du GICAM

¹ Les condensats sont un type de pétrole léger : il s'agit des hydrocarbures qui, gazeux dans le gisement, se condensent une fois refroidis par la détente en tête de puits

La trésorerie des entreprises s'est dégradée au cours du quatrième trimestre 2013 par rapport au troisième et elle devra s'améliorer au premier trimestre 2014. Quant aux délais de paiement, ils sont encore plus nombreux, les chefs d'entreprise qui pensent qu'ils se rallongeront au premier trimestre 2014 par rapport au quatrième trimestre 2013 (voir

Tableau 6: **Appréciation de l'évolution de la trésorerie et des délais de paiements**

Périodes		Meilleure	Equivalente	Plus mauvaise	Ensemble
Trésorerie	3T2013	21,21	57,58	21,21	100
	4T2013	18,75	53,13	28,13	100
	1T2014	31,25	53,13	15,63	100
		En hausse	Stable	En baisse	
délais de paiement	3T2013	8,57	77,14	14,29	100
	4T2013	14,71	70,59	14,71	100
	1T2014	23,53	67,65	8,82	100

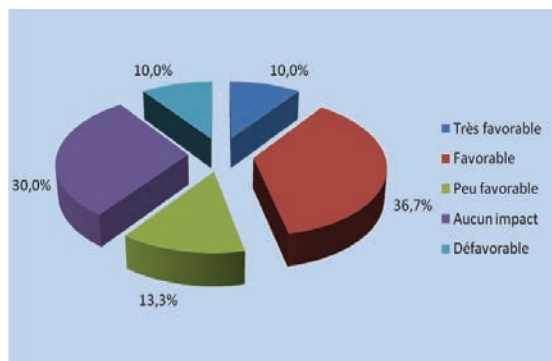
Source: enquête trimestrielle du GICAM

tableau ci-dessous).

6. APE : parole aux entreprises

Interrogés sur l'impact d'une éventuelle ratification des APE sur le développement de leurs entreprises, les industriels sont 46,7% à penser que celle-ci sera favorable ou très favorable. A contrario, 23,3% des entreprises industrielles pensent que l'impact des APE sera peu favorable ou défavorable à leur activité. Cette expression d'appréhension à l'égard des APE provient globalement des entreprises des secteurs « *ciment et métallurgie* », « *agro-alimentaire* » et de l'industrie des papiers et matières plastiques. Par ailleurs 30% expriment une sorte de neutralité des

Figure 3 : **Impact des APE sur le développement des entreprises**



Source: enquête trimestrielle du GICAM

APE sur leur entreprise.

7. TIC : les entreprises apprécient

Une large proportion des chefs d'entreprise (75%) considère que les TIC ont un impact positif considérable ou très considérable sur la performance de leur entreprise. Les services qui impactent le plus sont dans l'ordre, internet et le téléphone, plébiscités par 67% et 25% des répondants. Par contre, une large majorité (77%) des entreprises pense que la qualité des services offerts est juste assez bien. Il en est de même pour ceux qui pensent que la qualité du service est à améliorer (75%). En moyenne, les dépenses consacrées aux TIC représentent 2,6% des charges des entreprises. Cette proportion pourrait évoluer car 77% des entreprises prévoient une augmentation des dépenses en TIC en 2014-2015.

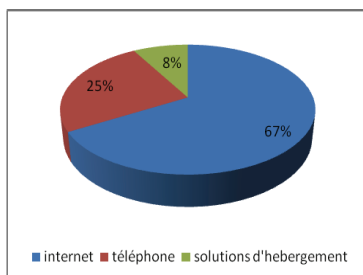


Figure 5: **évolution des charges TIC en 2014 2015**

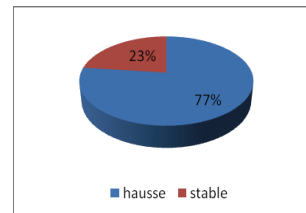


Figure 6 : **appréciation des services TIC**

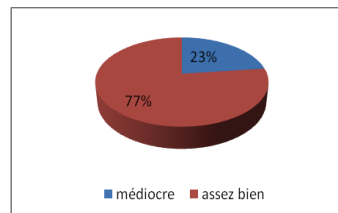


Figure 7 : **contribution des TIC à la performance**

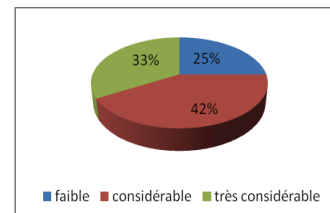
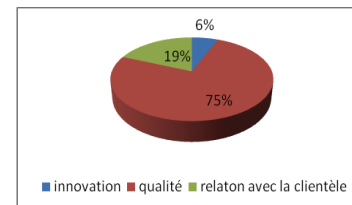


Figure 8 : **facteurs à améliorer**



- Apporter plus de technologies innovantes et améliorer le suivi de la clientèle
- Améliorer la couverture du territoire national
- Améliorer la qualité de la connexion internet et notamment son débit
- Réduire les coûts
- Améliorer la qualité de service.

Quelques préoccupations des entreprises membres du GICAM

- > Coûts élevés des facteurs de production
- > Trésorerie tendue suite au retard de paiement des crédits de TVA
- > Régler les crédits de TVA des entreprises
- > Faire porter la pression fiscale sur d'autres entreprises que celles du secteur formel
- > Pénurie de la matière première, notamment en huile de palme brute due aux intempéries climatiques et entraînant une augmentation du coût d'achat
- > Forte concurrence déloyale des produits importés
- > Déficit d'alimentation en énergie électrique lié aux nombreuses coupures de courant
- > Difficultés d'accès au financement
- > Saturation des équipements de production d'eau potable dans les grandes agglomérations urbaines, d'où l'insuffisance de l'offre pour satisfaire des besoins de plus en plus croissants
- > Fraudes sur les réseaux de distributions d'eau.



SALON INTERNATIONAL DE L'ENTREPRISE DE LA PME ET DU PARTENARIAT DE YAOUNDE

5^{ème}
Edition

PARTICIPEZ A PROMOTE 2014

Le coeur de la croissance est dans l'entreprise, qui ainsi avec l'institution devient l'un des moteurs de l'intégration régionale

PROMOTE AU CARREFOUR D'UN CONTINENT

Le Cameroun au centre de la dynamique entre la CEEAC / CEMAC et la CEDEAO / UEMOA

CEDEAO

Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

15 Pays

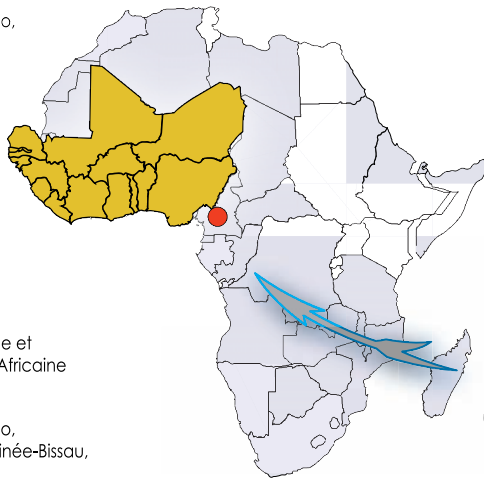
Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo

UEMOA

Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

08 Pays

Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo.



CAMEROUN

Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

CEEAC

10 Pays

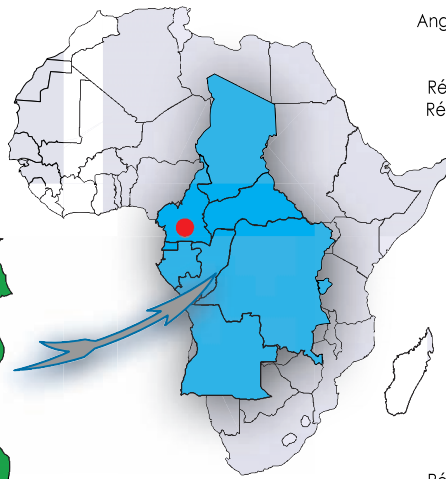
Angola, Cameroun, Burundi, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sao Tome and Principe Tchad,

CEMAC

Communauté Economique et Monétaire des Etats d'Afrique Centrale

06 Pays

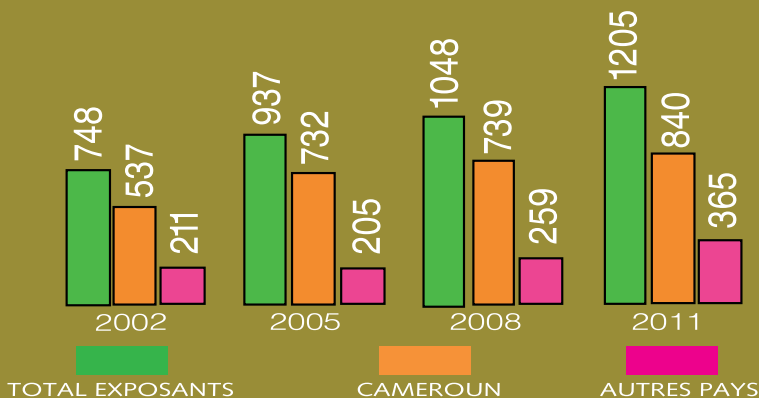
Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, République Centrafricaine, Guinée Equatoriale.



PROMOTE avec plus de 1200 exposants venus de 30 pays, dont une majorité du Cameroun et d'Afrique Centrale, et plus de 130 000 visiteurs, est devenu le premier événement économique et un outil majeur de la promotion des affaires sur le plan régional et international.

PROMOTE est une manifestation aux normes internationales au coeur du continent africain. C'est aussi une plate-forme pour développer les tissus économiques avec comme focus, la promotion de l'entreprise et des partenariats d'affaires. D'une édition à l'autre, il y a des améliorations et des innovations inspirées de l'observation du milieu.

HISTORIQUE DES 4 EDITIONS DE PROMOTE EN CHIFFRES



Informations et inscriptions :

www.salonpromote.org

Email : info@interprogress.org

Tel : (+ 237) 22 21 44 15

Mob. (+ 237) 99 93 95 96 (+ 237) 77 70 76 79

Fax : 22 21 44 88

Fermeture des inscriptions au 31 Août 2014.

06 - 14

DECEMBRE 2014
Palais des Congrès

YAOUNDE
CAMEROUN

Résidences LEDENBERGIA

à Santa Barbara Bonamoussadi

Prix du duplex : à partir de 185 000 000 FCFA

Dépôt de garantie de 10% du montant



Surfaces Proposées

Rez-de-chaussée

- Séjour : 30.14 m2
- SAS : 5.54 m2
- SAM : 14.44 m2
- Cuisine : 18.54 m2
- Toilette visiteur : 2.76 m2
- Chambre visiteur : 11.05 m2
- Terrasses 1 : 15.47 m2
- Terrasse 2 : 6.25 m2
- Véranda : 4.27 m2
- Hall : 10.48 m2
- Garage : 63.22 m2

Etage

- Séjour privé : 17.12 m2
- Terrasses 1&2 : 26.27 m2
- Chambre 1 : 14.75 m2
- Chambre 2 : 10.18 m2
- Chambre 3 : 12.06 m2
- Toilette 1 : 6.63 m2
- Toilette 2 : 3.16 m2
- Toilette 3 : 3.08 m2
- Escalier : 9,62 m2
- DEG : 10.14 m2

Caractéristiques Techniques

Superficie habitable : 176m2

•Superficie parcelle : 450m2

•01 séjour : revêtement sol en marbre

•Salle à manger ; baie vitrée avec sortie sur terrasse

•Chambre principale avec terrasse et salle de bain (sanitaires et équipements haut de gamme)

•Acrotère autour de la toiture

•Climatisation dans toutes les chambres et séjours

•3 chambres avec placards en bois et salle de bain avec carrelage haut de gamme

•Cuisine aménagée style Américain avec Carrelage haut de gamme antidérapant

•1 WC visiteurs

•2 terrasses avec ouverture sur jardin ; revêtement au sol grés cérame

•Escalier avec rampe en fer forgé ; revêtement au sol grés cérame vitrifié

•Garage pour deux voitures

•Dispositif forage

•Jardin engazonné sans essences de fleurs

•Piscine en option



Les **RESIDENCES LEDENBERGIA** constituent un ensemble immobilier de **12 duplex** de charme situé dans un environnement d'exception : **SANTA BARBARA à Bonamoussadi**.

Tél.: 00(237) 95377564 / 73307185 / 96746548

Email : info@sci-immoplus.com

www.sci-immoplus.com



Sci Immo-Plus
Bien plus qu'un logement...Votre bien être

CAMLAIT

Produire et distribuer les meilleurs aliments pour le bien-être

Le Groupe CAMLAIT SA, leader dans la production de produits alimentaires à base de lait au Cameroun, ambitionne de conquérir le marché de la sous-région CEMAC ; un grand défi à relever ...

Le grand mouvement des hommes et des engins, en ce début de mois d'avril de l'an 2014, dans la zone industrielle de Bassa à Douala, justifie la légère prévision à la hausse du PIB national (comparativement à l'année dernière) et est la preuve du dynamisme remarquable des industries nationales.

Douala, véritable poumon économique du Cameroun dispose de deux principales zones industrielles et de quelques points francs qui sont le théâtre de la création de la richesse nationale. Dans ces zones, plusieurs entreprises se déploient activement au quotidien pour fournir aux marchés local et sous-régional, des produits de qualité et accessibles à toutes les bourses. Parmi ces créateurs de richesses, l'on retrouve, dans le secteur des produits alimentaires, CAMLAIT SA, qui est le leader pour ce qui concerne les produits laitiers.

Avec ses quatre sites de production de Douala (Bonabéri, Bassa, Ndokoti, Ndogbong) et ceux des autres villes (Yaoundé, Bafoussam, Kumba, Bertoua, Ngaoundéré, Bamenda), CAMLAIT se positionne sur le segment des produits laitiers et jus de fruits comme l'un des leaders sous-régionaux.

La qualité des produits de CAMLAIT n'est plus à démontrer. En effet, le volume de la demande, qu'elle soit nationale ou sous-régionale ne cesse de croître tous les ans. « Depuis que j'ai découvert le yaourt Jem 200 g, je ne bois plus les choses des blancs » renchérit un client rencontré à l'agence de Ndogbong. La gamme de produits de l'entreprise ne cesse de croître, garantissant ainsi la satisfaction des besoins alimentaires d'un grand nombre de personnes. Créée en 1972, la société camerounaise de produits laitiers CAMLAIT, n'est alors à ses débuts qu'une société à responsabilité limitée (S.A.R.L.) avec un capital de 15 millions, nous précise monsieur Paulin Landry TUKAM ZUKO, PDG du groupe CAMLAIT SA. A son lancement, le premier produit proposé était le yaourt CAMLAIT sucré.



Durant son évolution, CAMLAIT a élargi progressivement son offre, constituée essentiellement de produits laitiers, jus de fruits et des outils de construction en plastique.

Les produits laitiers de CAMLAIT sont constitués principalement de yaourts (de diverses saveurs), mais aussi de lait aromatisé (La Bergère). La matière première qui est le lait, est essentiellement importée (d'Europe). Pour ce qui est des jus de fruits, ils sont essentiellement faits à base de soja produit dans les régions septentrionales du pays. CAMLAIT offre aussi, dans le registre des produits alimentaires, de la margarine.

Dans sa démarche de s'arrimer aux standards internationaux, la société s'est lancée dans le domaine « sécurité/ incendie », en plus de l'hygiène et la sécurité alimentaire sur lesquels elle travaille depuis plusieurs années déjà. Pour y arriver, CAMLAIT SA a reçu le 01er novembre 2013, une inspection de sapeurs-pompiers sur ses sites de Bassa, Ndokoti et Bonabéri. Les écarts observés ont été soumis à l'instance dirigeante qui a immédiatement engagé des travaux pour les corriger. Il s'agissait de la formation en sécurité/ incendie, l'amélioration de la communication sur les dangers potentiels à chaque poste de travail par les infirmières et les différents responsables de l'installation des plaques de signalisation à l'usine de Ndokoti. L'entreprise s'est aussi lancée dans une démarche de certification ISO sur l'ensemble de ses sites. Une évaluation des sites et services est désormais instituée tous les mois afin d'améliorer les conditions de travail et garantir une bonne hygiène.

CAMLAIT SA, diversifie son offre à l'endroit du marché en offrant des produits non alimentaires. En effet, elle propose aux Camerounais, du matériel de construction en plastique : tubes, gaines, seaux, bouteilles et pots de yaourt. Toute cette gamme est manufacturée sur le site de Bonabéri.

La vision de l'entreprise est de devenir une référence mondiale dans le domaine de la valorisation des matières premières issues de l'agriculture et de l'élevage. Ses missions sont de contribuer à la création et à l'augmentation substantielle de la valeur des matières du territoire, en apportant aux consommateurs une large gamme de produits alimentaires de très grande qualité et à des prix accessibles.

Les valeurs de CAMLAIT sont d'être une équipe « TEAM » pour mettre à la disposition

de ses clients, les meilleurs aliments pour le bien être. Une TEAM, Travailleur, Engagée, Anticip - Active et Moralement irréprochable. Pour M. TUKAM ZUKO, le label « made in Cameroon » n'est pas qu'un slogan. Il s'agit de créer des emplois, redonner de l'espoir aux jeunes Camerounais afin d'en faire de véritables acteurs du développement de notre pays. « Pour notre part, nous avons, dès notre naissance, choisi d'investir dans l'industrie, à un moment où le commerce était beaucoup plus porteur », indique le PDG. Les partenariats noués avec les agriculteurs du terroir, particulièrement ceux de la zone septentrionale, ont permis de booster la production nationale de soja qui est passée de 30 tonnes en 1997 à 2 000 tonnes en 2010. Ce soja est la principale matière des produits tels Nouriss, Riverr Soy ...



CAMLAIT emploie à ce jour plus de 1 000 personnes, des hommes et des femmes qui travaillent tous les jours et offrent ce qu'ils ont de meilleur pour faire de l'entreprise une référence.

L'ambition du groupe est de demeurer la référence sous-régionale dans le secteur des produits laitiers frais et de conquérir de nouveaux marchés, pour les boissons à base de soja et extraits de jus de fruits.





Les produits CAMLAIT sont distribués sur tout le territoire camerounais et également dans certains pays frontaliers dont le Congo (Pointe Noire) et la RCA (Bangui). CAMLAIT se ravitaille en soja auprès des agriculteurs du Nord, trie et stocke ce soja à Bandjoun (Ouest) avant de l'acheminer à l'usine de Ndokoti (Douala). Celui-ci est utilisé dans la fabrication de produits Riverr Soy.

Les exportations des produits CAMLAIT en direction de Pointe Noire et de Bangui ont évolué de façon constante au fil des années. Pour celles en direction de Bangui, elles ont été stoppées momentanément à cause de la guerre en RCA. Ces exportations concernent essentiellement les jus de fruits et non ceux à base de lait, ceci en raison de

la difficulté d'assurer une chaîne de froid lors du transport.

A ce jour, l'entreprise éprouve quelques difficultés pour un déploiement qui permettrait de satisfaire pratiquement la majorité de la demande sous-régionale. Ces difficultés portent essentiellement sur la question fiscale (crédit de TVA) et sur la rigidité de la frontière avec la Guinée Equatoriale. Le problème de crédit de TVA est une préoccupation globale au Cameroun, car il vient grever la trésorerie des entreprises, limitant ainsi leur marge de manœuvre. Toutefois, l'amélioration de la performance de l'entreprise, à travers la certification présage un futur radieux



Diffusez vos annonces
publicitaires sur le site Internet
du **GICAM** !



www.legicam.org, c'est :

- 10.000 visiteurs par mois, originaires du Cameroun, de France, des Etats-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, etc.
- Un espace publicitaire de bonne facture
- Un puissant vecteur de communication pour votre entreprise

Plus d'informations au **99 93 29 23** ou par e-mail à **lmva@legicam.org**

Du mouvement dans nos entreprises-membres

- **M. Hichan DAOUK**, nouveau directeur général d'ALIOS FINANCES
- **M. Pierluigi PASSERA**, nouveau directeur général de SIC CACAOS
- **M. Alfred PERGWI MBEN**, nouveau directeur général du Chantier Naval et Industriel du Cameroun
- **M. Maurice DJEUTCHOUA**, nouveau directeur général de FERMENCAM
- **M. Joël ROUX**, nouveau directeur général de CFAO TECHNOLOGIES

Ils ont intégré notre Groupement

N.E.S TRANSIT

Transit, transport

DG : M. Salomon DJAMEN

B.P. 1778 Douala

Tél: 77 76 41 06/ 99 95 59 37

Email : nestransitcam@yahoo.fr

GLOBAL SERVICES SARL

Transit, transport

DG : M. Jean WATI

B.P. 2533 Douala

Tél : 33 43 79 22/33 18 07 50

Email : info@globalservices-sarl.com

SEGEC SARL

Commerce général

DG : M. Abel DJOUFACK

B.P. 4902 Douala

Tél : 33 42 66 82

Email : segecsarl@yahoo.fr

CLEANIT SARL

Télécommunications

DG : M. François Xavier OHN OHN

B.P.15451 Douala

Tél : 33 16 38 05/ 70 66 58 52

Email: xavier.ohn@cleanit-services.com

LMCS

Services

DG : M. Norbert FOKOU

B.P.160 Edéa

Tél : 79 54 99 51/ 99 73 91 19

Email: lmcssarl@yahoo.fr

ETAPES SARL

Services

DG : M. Norbert FOKOU

B.P.160 Edéa

Tél : 79 54 99 51/ 99 73 91 19

Email : etapes@yahoo.fr

EMPLOI SERVICE

Placement, gestion de personnel

DG : Mme Colette Jeannine MINKA

B.P.7242 Douala

Tél: 33 42 98 91/ 99 80 18 09

Fax: 33 42 71 75/33 42 52 61

Email: emploiservice@yahoo.fr;

emploiservice@emploiservices.cm

ETS NGUEMS CAMEROON

BTP et adduction d'eau

DG: M. Pascal NGUEBEM

B.P. 12608 Yaoundé

Tél: 77 76 31 85

Email: pnguebem@yahoo.fr

IPEB (Industrial Process Engineering And Business Consulting)

Prestations de services, agro-industries

PCA : Dr Félicité NOUDJOU épse NGANGWOU

B.P.7430 Douala

Tél : 79 86 99 03/ 97 56 10 07

Email: contact@ipebconsulting.com

TROPICAL BUSINESS AND MANAGEMENT

Exploitation forestière et négoce

DG : Mme Anne Denise MAFOSSO

B.P.12340 Douala

Tél: 33 18 20 77/ 99 91 36 33/71 85 71 24

Fax : 33 18 20 77

Email : tbmsarl@yahoo.fr

BUSINESS DISTRIBUTION AND SERVICES SARL

Prestation de services

DG: Mme Marthe ABESSOLO

B.P. 3283 DOUALA

Tél : 99 88 31 37

Email: ecoleribambelles@yahoo.fr

KPMG AFRIQUE CENTRALE

Expertise comptable, audit et conseil

DG : M. René LIBONG

B.P.5563 Douala

Tél: 33 43 96 79/33 43 23 06

Email : rlibong@kpmg.cm

MULTI SERVICES MATERIEL INDUSTRIEL SARL (MSMI)

Services

DG : Mme AUDREY CHICOT

B.P.7584 Douala

Tél : 96 13 91 32

Fax : 33 37 80 70

Email : infosmsmi@yahoo.fr

Association Camerounaise des Professionnels de la Plasturgie (AC2P)

Président : M. Emmanuel WAFO

B.P.8722 Douala

Tél : 33 40 45 29

Fax : 33 40 31 90

Email : ac2p2013@gmail.com

DOVV DISTRIBUTION

Commerce général

DG : M.Philippe TAGNE NOUBISSI

B.P.20829 Yaoundé

Tél: 22 20 43 02

Fax: 22 22 50 34

Email : dovvcam@yahoo.fr

EVOLVING CONSULTING

Conseil et services en technologies de l'information et des télécommunications

DG : Mme Reine ESSOMBADJE

B.P.6607 Yaoundé

Tél : 98 15 60 46

Email : info@evolvingconsulting.com

ETS MGBATOU

Exploitation forestière et négoce -
Génie civil

DG : M. Pierre MGBATOU

B.P.33214 Yaoundé

Tél/Fax: 22203277

Email: etsmgbatou@yahoo.fr

FINANCIAL HOUSE

Micro finance

DG: M. Ronald MACHIA ZOCK

B.P. 4531 Yaoundé

Tél: 22 22 60 64

Fax: 22 22 60 33

Email: infos@financial-house.com

FODECC

Promotion filière cacao et café

DG : M. Jean Marc Dieudonné

OYONO

B.P.1510 Douala

Tél: 33 42 41 60

Fax : 33 42 41 64

Email : fodecc_06@yahoo.fr

HTT TELECOM (YOO MEE)

Télécommunications

DG: M. Dov BAR GERA

B.P.2403 Douala

Tél: 33 50 51 29/ 99 66 89 89

Email : eric-tamko@yoomee-
africa.com

NFC BANK

Banque

DG : M. Julius BERDU MANJO

B.P.6578 Yaoundé

Tél: 22 20 28 23/ 22 20 29 81

Fax: 22 20 28 22

Email: info@nfcbanksa.com

NSIA ASSURANCES

Commercialisation des assurances

DG : Mme Esther TIAKO

B.P.2759 Douala

Tél: 33 50 27 00/ 33 43 31 13

Fax: 33 43 32 10

Email: nsia.cm@groupensia.com

RENAPROV FINANCE S.A

Epargne-Crédit

DG : M. Noel Emmanuel BISSAI

B.P.13809 Yaoundé

Tél/Fax: 22 20 85 83

Email : contact@renaprov.com

SFID S.A

Production, transformation,
exportation du bois

DG : M. Pierre Stéphane CHABERT

B.P. 1343 Douala

Tél: 33 42 56 42/ 79 50 54 54

Fax : 33 42 40 92

Email: chabert@groupe-rougier.com

SOFITOU S.A

Agence de voyages

PCA: M. Rodolphe SIMO KAM

B.P.20062 Yaoundé

Tél: 22 21 81 20/ 22 21 81 19

Fax: 22 20 13 89

Email : info@sofitoul.com

WIJMA CAMEROUN S.A

Exploitation forestière

DG : M. Maarten WIJMA

B.P. 1616 Douala

Tél: 33 43 07 11/ 33 42 80 22

Fax: 33 42 33 69

Email : wijma.Douala@wijma-cm.com

TCHUENTE AND PARTNERS INC

Droit, management, sport

DG : M. Alain Michel TCHUENTE

B.P.876 Douala

Tél: 33 08 79 59/ 95 94 94 74

Fax : 33 04 92 15

Email: info@tchuyenteandpartners.cm

SCI-NK

Immobilier

B.P. 2171 Douala

DG : Mme Adelaïde NGALLE MIANO

Tél. : 77 76 79 31/99 69 96 03

GROUPE NOJEMA

Prestation de services

BP 4443 Douala

PCA : M. Jean Marie NOUTONG

SOMDJEU

Tél : 33 43 11 63

Fax : 33 43 11 63

Email : societenojema@yahoo.ca

AUBAC S.A.

Industrie métallurgique - Profilage
des tôles de couverture

BP 3559 Douala

DG : M. Clément FOSSI GUIFFO

Tél. : 33 39 05 00

Fax : 33 39 89 29

Email : aubacsa@yahoo.fr

EASY LIFE

Froid, climatisation, plomberie

DG : M. Martial SIRI

B.P. 4950 Douala

Tél: 33 40 83 47

Retrouvez le

Bulletin du GICAM

sur le site web

www.legicam.org



SLYX-LIEBHERR

La maîtrise de l'électroménager

Située à **BOJONGO** à la **Zone Industrielle** de **Bonaberi**
B.P: **9361** Bonaberi Douala-Cameroun Tél: **+237 33 06 32 21**
Fax: **+237 33 39 19 28**
Email: contact@slyx-liebherr.com



CONGÉLATEURS COFFRES SUPER ISOLÉS



www.slyx-liebherr.com

slyx-liebherr



SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE TRANSFORMATION MÉTALLIQUE

- Fabrication de bouteilles à gaz - Distribution du gaz domestique
- Equipement métallique - Tout emboutissage.

Du Gaz partout et pour tous



www.sctmsa.com

Email: infos@sctmsa.com



La bouteille de **12,5 Kg (B)**
s'interchange avec celle de **6 Kg (D)**

SCTM

Siège **BOJONGO**

B.P: 9091 Douala Tél: +237 33 39 00 16 / 33 39 00 18 / 33 39 00 21
Fax: +237 33 39 00 14



Beaufort®

LAGER BEER



**EXCELLENCE
ET
FRAÎCHEUR**

